Bernard B A R F E T Y

Octobre 1953

L A V I E

D E L'E G L I S E D E L Y O N

S O U S L A

M O N A R C H I E D E J U I L L E T

(I 8 3 5 - I 8 4 0)

Diplôme d'Etudes Supérieures

présenté à

Monsieur le Professeur F U G I E R

DIOCESE DE LYON.

LÉGENDE.

Les Départemens du Rhône et de la Loire forment le Diocèse de Lyon.

Ce Diocèse est le siége de l'Archevêché de Lyon qui a pour suffragans les Evêchés d'Autun, Dijon, Grenoble, Langres et St Claude.

Il y a à Lyon un grand séminaire.

Une section du grand séminaire, à Alix, Canton d'Anse, Arrondissement de Villefranche.

Un petit séminaire à l'Argentière, Canton de St Simphorien, Arrondissement de Lyon.

Et un petit séminaire à Verrières, Canton et Arrondissemt de Montbrison, Département de la Loire.

La population du Diocèse de Lyon est de 735,134 habitans dont 391,580 pour le Département du Rhône et 343,554 pour le Département de la Loire.

Le nombre des Cures du Diocèse de Lyon est y compris les succursales de 754.

Savoir

Départemens	Cures de 1re Cl.se	Cures de 2e Cl.se	Succursales.	Vicariats.
Rhône	10	19	222	88
Loire	7	22	254	132
Totaux	17	41	476	220

La superficie du Diocèse de Lyon est de 766,423 hectares dont 270,423 pour le Département du Rhône et 496,000 pour le Dépt de la Loire.

Le Département du Rhône est composé de 25 cantons comprenant 254 communes.

Le Département de la Loire est composé de 28 cantons comprenant 326 communes.

Communications.

Diligences ..... Lyon ..... Rhône

La distance de Paris à Lyon, Chef-lieu du Département du Rhône, est de 118 lieues de poste.

Distances de Lyon à chaque Diocèse suffragant.

De Lyon à	Autun	44	Lieues de poste.
	Dijon	51	
	Grenoble	28	
	Langres	69	
	St Claude	46	

SIGNES CONVENTIONNELS.

Archevêché
Evêché
Cure
Succursale
Chef-Lieu de Département
Chef-Lieu d'Arrondissement
Chef-Lieu de Canton
Ville de 1re Classe
Ville de 2e Classe
Ville de 3e Classe
Bourg
Village
Poste aux Chevaux
Poste aux Lettres
Rivières navigables
Route de 1re Classe
Route de 2e Classe
Route de 3e Classe
Chemin
Canal avec Pont et Ecluses
Limite de Royaume
Limite de Diocèse
Limite de Département
Limite d'Arrondissement
Limite de Canton

Echelles.

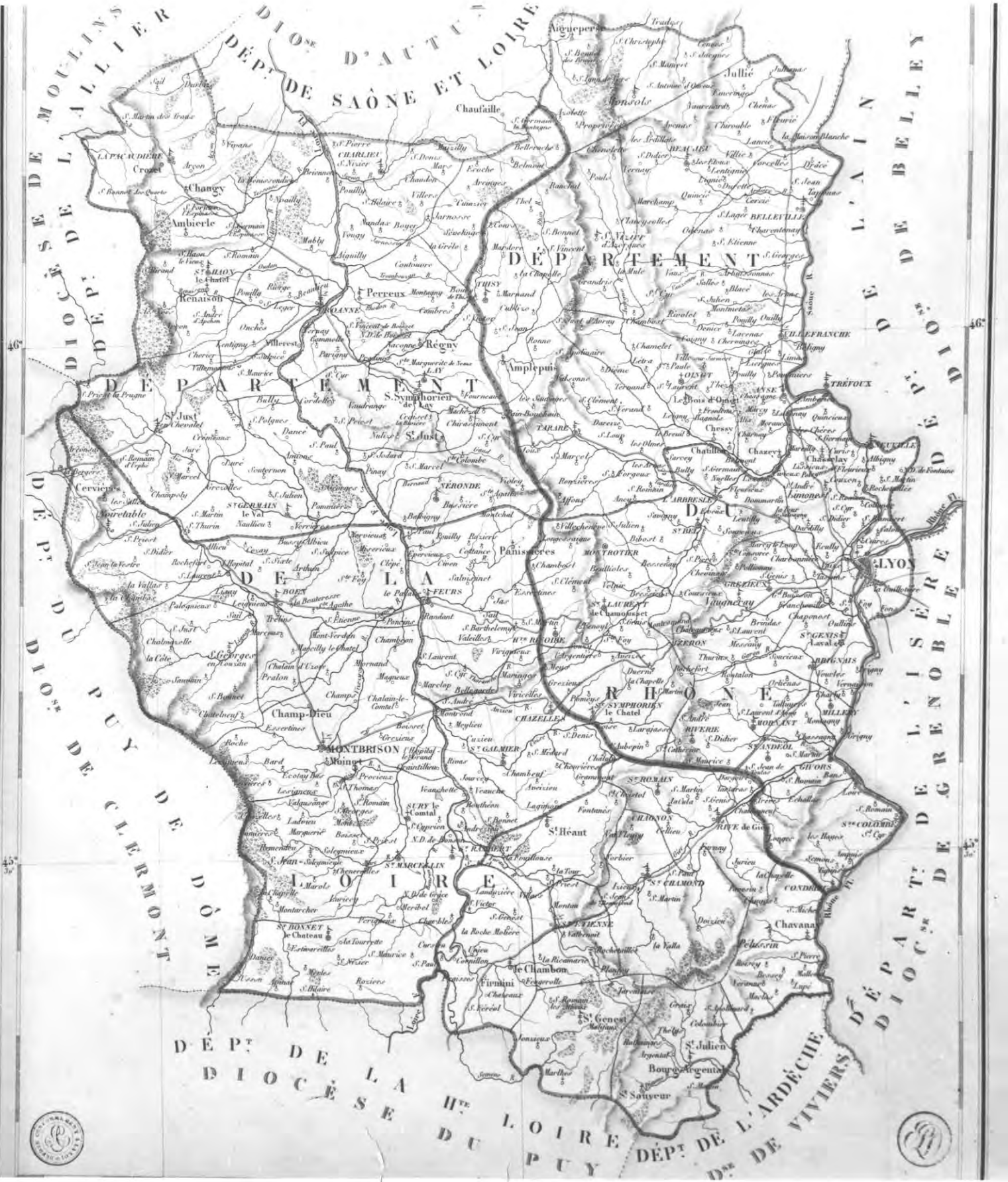

PLAN DE LA VILLE DE LYON 1840.

NOMS
des Rues Places et Edifices Publics
indiqués par numéro.

23 Ainay (d')
24 Abbaye d'Ainay
33 Ambasse (d')
118 Ane (de l')
20 Ange (de l') S.t Paul
306 Anges (des) S.t Irenée
220 Angile (de l')
267 Antiquaille (de l')
241 Antonin (d')
[illegible] Arbalète (de l')
[illegible] Arbre-Sec (l')
30 Archers (des)
241 Archevêché (de l')
37 Arsenal (de l')
[illegible]
335 [illegible]
179 Augustins (des)
[illegible] Aumône (de l')
[illegible] Auvergne (d')
288 Angoulême (d') Brott.
46 Barre (de la)
22 Baleine (de la)
65 Basse-Grenette
270 Basses Verchères (des)
129 Basse-Ville
124 Bat-d'Argent
6 Bayard (de)
[illegible] Belle-Cordière
[illegible] Berry (de)
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Boucherie (de la)
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Bossuet (Brotteaux)
[illegible]
[illegible] Cage (de la)
[illegible] Capucins (g. c.)
[illegible]
[illegible]
[illegible] Célestins (des)
97 Chalamont
[illegible] Champier
[illegible] Chapitre (du)
[illegible] Charbon-blanc

25 Charité (de la)
136 Chartreux (des)
271 Chevaucheurs (des)
38 Claudia
187 Clermont
263 Cleberg
35 Colonies (des)
228 Commarmot
7 Condé (de) Perrache
287 Condé (de) Brotteaux
327 Confalon (de)
321 Confort (de)
68 Cornet (du)
188 Coustou
163 Couvreux
299 Charlemagne (de) Br.
301 Créqui (avenue de) B.
304 Crillon (de) Brott.
140 Désirée
133 Deux-angles (des)
242 Deux-Cousins (des)
40 Deux-maisons (des)
166 Donnée
246 Dorée
96 Dubois
276 Dieu-donné (Brott)
292 Duguesclin (avenue)
293 [illegible] (Brott)
133 Dauphine
38 Ecorche-bœuf
118 Enfant qui pisse
4 Enghien (d') Perrache
284 Enghien (d') Brott
56 Egypte (d')
197 Epine (de l')
237 Etrées (des)
280 Epée (l')
165 Fabricques (des)
275 Farges (des)
247 Ferrachat
69 Ferrandière
186 Feuillans (des)
21 Fleurieu (de)
105 Forces (des)
103 Fromagerie (de la)
28 Fronde (de la)
220 Gadagne (de)
131 Garêt (du)
84 [illegible]
91 Générales (des)
107 Gentil
99 Gerbe (de la)
169 Glacière (de la)
95 Grenette

147 Griffon (du)
86 Grollée
273 Guillotière
302 Grammont (avenue de)
307 Godefroi (de) Brott.
63 Halles de la Grenette
130 Henry
8 Henry (d') IV Perr.
79 Hôpital (G)
18 Jarente (de)
264 Juge-de-Paix
201 Juiverie
133 Lafont
209 [illegible]
117 Lanterne
316 Laurencin (de)
102 Limace (de la)
111 Longue (G)
112 Longue (P)
43 Louis-le-Grand
251 Louis-le-Grand (Brott)
123 Luizerne
67 Lune (de la)
235 Mandelot
42 Marronniers (des)
184 Masson
82 Maurico
62 Mercière (G)
63 Mercière (P)
203 [illegible]
60 Monnaie (de la)
110 Mulet
191 Musique des Anges
277 Moncey (Brott)
283 Monsieur (Brott)
286 Madame (Brott)
291 Martyrs (Avenue des)
297 Morand (Cours)
303 Malesherbes Brott
109 Neuve
153 Neyret
80 Noire
303 Noailles (de) Brott
207 Ours (de l')
281 Orléans (d') Brott
176 Paix (de la)
282 Paix (de la) Brott.
233 Palais (du)
73 Palais grillet
78 Paradis
272 Paradis (S.t Irenée)
192 Pareille
2 Panthièvre
127 Pas-étroit (du)

INDICATION

Edifices Publics
Maisons Particulières
Projets des Maisons à Bâtir

89 Pavie (de)
41 Pérat (du)
20 Pérache
61 Petit-David
81 Petit-Soulier
314 Pierres-plantées
244 Pisse-truie
134 Pizay (G)
320 Pizay (P)
39 Plat (du)
76 Plat-d'Argent
93 Plume (de la)
70 Port-Charlet
231 Porte-froc
98 Poulaillerie
229 Prêtres (des)
157 Provence (de)
13 Puits-d'Ainay
143 Puits-Gaillot
24 Pusy (de)
315 Quarantaine (de)
71 Quatre-Chapeaux
265 Quatre-Vents
77 Raisin
19 Rempart d'Ainay
10 Reine (de la)
17 Roger
170 Romarin
134 Royale
313 Rosier
232 S.t Alban
83 S.t Bonaventure
172 S.te Catherine (G)
173 S.te Catherine (P)
30 S.te Claire
149 S.t Claude (g)
150 S.t Claude (p)
31 S.t Colombe
113 S.t Côme
234 S.te Croix
44 S.t Dominique
236 S.t Etienne
255 S.t Georges
28 S.te Hélène
227 S.t Jean
25 S.t Joseph
182 S.t Marcel
173 S.te Marie (Terr)
32 S.te Marie (Belle-Cour)
142 S.te Monique
206 S.t Nicolas
120 S.t Pierre
168 S.t Polycarpe
323 S.t Pierre le vieux
243 S.t Romain
27 Sala
9 Sarron (de)
37 Savoye (de)

295 Sèze (de)
136 Sirène
205 Six-grillets
219 Soufflot
322 Souffletiers
35 Sphère (de la)
278 S.t Clair (Guillotière)
289 Saxe (avenue de)
309 Sully (de)
193 Tavernier
52 Templiers (des)
148 Terraille
114 Tête-de-Mort
132 Théâtre (du)
73 Thomassin
152 Thou (de)
190 Tourette (de la)
233 Tramassac (G)
223 Tramassac (P)
214 Treize-cantons
125 Treize-pas
268 Trion (de)
64 Trois-Carreaux
226 Trois-Maries
66 Tupin
83 Tupin-rompu
279 Turenne (de) Brott
298 Trocadéro (Cours)
306 Tronchet (Brott)
310 Vendran
5 Vaubecour
164 Vieille-monnaie
250 Vieil-renversé
295 Vieille (de la)
106 Villard
290 Vendôme (de) Brott.
300 Vauban (Avenue de)

Places.

33 Ainay (d')
311 Albon (d')
261 Antiquaille (de l')
224 Baleine (de la)
162 Bernardines
208 Boucherie S.t Paul
240 Bouch.ie des Terreaux
174 Capucins (des)
144 Carmes (des)
177 Carmes (Neuve des)
53 Célestins (des)
216 Change (du)
213 Change (du P.t)
126 Collège royal
139 Croix-Paquet
211 Douane (de la)
167 Faures
312 Feuillée (de la)
104 Fromagerie
217 Gouvernement (du)

72 Grenouille
22 Grolier
49 Hôpital (de l')
43 [illegible]
178 Miséricorde
319 Montazet (de)
228 Neuve
155 Pénitens de la Croix
116 Platière (de la)
122 Plâtre (du)
230 Port-Sablé
325 Port-du-Temple
274 Pont (du)
308 Port-Henry IV
324 Roi (du)
194 S.t Clair
326 S.te Claire
256 S.t Georges
29 S.t Michel
101 S.t Nizier
119 S.t Pierre
189 S.t Vincent
245 Trinité (de la)

Côtes et montées.

199 Anges (des)
196 Butte (de la)
198 Capucins (d. P.)
185 Carmélites (d.)
269 Chana (de la)
202 Change (du)
254 Chemin-neuf
259 Epis (des)
262 Fourvières (de)
220 Gorillan (du)
260 Gourguillon
163 Grande-Côte
266 Montauban (de)
258 Greillon (du)
200 S.t Barthélemy
261 S.t Sébastien
229 Tire-cul (de)

Edifices Publics

205 Collège R.al Bibliothèque
238 Eglise S.t Jean
204 Eglise S.t Paul
121 Eglise S.t Pierre
90 Eglise S.t Bonaventure
36 Hospice de la Charité
48 Hôtel-Dieu
54 Hôtel des Monnaies
87 Halle aux grains
1 Manufacture de Tabac
239 Palais de l'Archevêché
26 Prison des Recluses
317 Théâtre (grand)
309 Théâtre des Célestins
225 Temple des Protestants
248 G.de à Sel et Douane R.le
247 Gymnase Lyonnais

Additions (Rues)

332 Chappet
329 Farguez (de)
333 Imbert-Colomès
334 Poivre
330 Sauy (de)
328 Tables-Claudiennes (des)
334 Tolozan

N.B. Les Places et les Edifices qui ne se trouvent pas désignés sur la Table sont écrits sur le Plan.

A LYON, chez Chambet fils, Libraire-Editeur, quai des Célestins N.o [illegible]
à Paris, chez AUDIN Libraire, Quai des Augustins N.o 25.

Echelle de [illegible] Mètres.

T A B L E

D E S

M A T I E R E S

B I B L I O G R A P H I E .....p. I

I - DOCUMENTS .....p. II

A - Documents manuscrits .....P. II
B - Documents imprimés .....p. IX

II - TRAVAUX ET ETUDES .....p. XIV

A - Ouvrages généraux .....p. XIV
B - Etudes particulières .....p. XV

I N T R O D U C T I O N : Du rétablissement de l'ordre à la nomination d'un titulaire au siège de Lyon.....p. 1

P R E M I E R E P A R T I E : L'Eglise aux prises avec les transformations économiques et sociales.....p. 7

INTRODUCTION : Le recrutement social des catholiques...p. 8

- L'influence de Lamennais sur les milieux populaires .p. 11

CHAPITRE I° : l'Eglise va-t-elle condamner le capitalisme....p. I7
- La concentration des capitaux : l'abbé Pagès et le prêt à intérêt .....p. I8
- Des catholiques devant l'organisation économique capitaliste .....p. 2I
- La concentration industrielle et la conscience chrétienne .....p. 25
- Des catholiques à la recherche de solutions au chômage .....p. 29

CHAPITRE 2° : L'action des premiers catholiques sociaux,p. 32

- Conséquences attardées des journées d'Avril .....p. 33
- Les directives de Mgr de Pins .....p. 35

- Tentatives des légitimistes pour s'attribuer le monopole de l'esprit social .....p. 39
- Lutte contre les misères matérielles ; des fêtes de bienfaisance au socialisme chrétien ; les conférences de St Vincent de Paul .....pI 42
-Lutte contre la détresse morale : importance et raisons du relâchement des moeurs .....p. 48
- Les moyens d'y porter remède : providences, salles d'asile, oeuvre en faveur du mariage des pauvres....p. 52

CHAPITRE 3° : Lyon, ville des aumônes .....p. 59

- Participation de tous les catholiques aux oeuvres sociales .....p. 59
- Visites et secours aux prisonniers .....p. 60
- Oeuvres en faveur des enfants des familles pauvres .....p. 6I
- Secours médicaux .....p. 6I
- Assistance aux vieillards .....p. 62
- L'Oeuvre des Marmites .....p. 62
- L'Oeuvre des jeunes filles incurables.....p. 63

CONCLUSION : Un choix pour l'Eglise : bourgeoisie ou classe ouvrière ? .....p. 65

D E U X I E M E P A R T I E : L'Eglise face à l'esprit nouveau .....p. 67

INTRODUCTION : La formation du clergé .....p. 68

CHAPITRE I° : Vitalité spirituelle du diocèse .....p. 76

- Les derniers jours de la Petite Eglise et du Jansénisme .....p. 76
- Lutte contre le zèle nouveau des protestants .....p. 79
- Formation religieuse des fidèles et essor spirituel du diocèse : L'Immaculée Conception .....p. 87
- La translation du corps de St Exupère et la propagation de la foi. Confréries et missionnaires.....p. 89

CHAPITRE 2° : Vers la réconciliation de la science et de la foi .....p. 93

- Les partisans de la pensée traditionnelle .....p. 94

- Participation des catholiques au mouvement littéraire lyonnais .....p. 95.
- L'histoire de l'Eglise et les progrès de la science .....p. 98
- Rétablissement de la faculté de théologie .....p. I03
- Faculté des lettres . Professeurs catholiques et professeurs athées. Les débuts de la querelle universitaire. Vers l'approfondissement des rapports entre la philosophie et la foi .....p. I07

CHAPITRE 3° : Une situation scolaire nouvelle .....p. II9

- L'enseignement secondaire : la Manécanterie de St Jean. Les institutions privées. Les collèges royaux.....p. II9
- La loi du 28 juin I833 sur l'organisation de l'enseignement primaire. L'instruction morale et religieuse .....p. I24
- Rôle et place des congrégations religieuses dans l'instruction élémentaire .....p. I3I

CONCLUSION : Vers la réconciliation de l'Eglise et de la pensée moderne ? .....p. I46

T R O I S I E M E P A R T I E : l'Eglise et le pouvoir politique .....p. I48

INTRODUCTION : Le légitimisme du clergé .....p. I48

CHAPITRE I° : Nostalgies attardées de la Restauration et de l'anticléricalisme .....p. I52

- Hostilité latente entre desservants et municipalités. Les fêtes du régime. Les frais du culte.....p. I55
- L'intransigeance de Mgr de Pins : le conseil général lui refuse les subventions .....p. I63
- Conflits à propos des manifestations extérieures du culte .....p. I69

CHAPITRE 2° : Tentatives en vue d'un ralliement.

Profits pour l'Eglise.....p. I77

- Quelques tentatives en vue d'un ralliement .....p. I77
- Premiers résultats de cet esprit nouveau : l'autorisation des processions de la Fête Dieu .....p. I82
- L'augmentation des crédits affectés au culte catholique .....p. I84

CHAPITRE 3° : Le départ de Mgr de Pins et la nomination d'un nouveau primat des Gaules, conditions de l'apaisement définitif .....p. I90

- Les conditions du départ de Mgr de Pins .....p. I90
- Le bilan de I5 ans d'administration apostolique...p. I97
- Controverse à propos du choix d'un primat des Gaules .....p. 204

CONCLUSION : Vers l'indépendance politique de l'Eglise ? p. 2II

C O N C L U S I O N G E N E R A L E .....p. 2I5

B I B L I O G R A P H I E

I - D O C U M E N T S

A - DOCUMENTS MANUSCRITS

1 - Archives Départementales du Rhône (A.D.R.)

Série M - (ni classement, ni inventaire) Une liasse non cotée travée 822, en bas : "Police et affaires diverses (1838-1845)". Très peu de pièces intéressantes.

Série N - Travée nº 916 : registres manuscrits des délibérations du Conseil Général. Avons consulté ceux des années 1834, 1835, 1836 et 1837. (R.mss)

Série T - (classée, mais pas d'inventaire) Cette série ne se rapportant qu'indirectement à notre étude, nous n'avons retenu qu'un nombre infime de pièces dans chaque dossier : une seule le plus souvent.

1º Versement de la Préfecture :

T-1 : Circulaires du Ministère de l'Instruction Publique.
Circulaires du Recteur (1818-1860).

T-5[1] : Inspection des écoles primaires (1812-1889).

T-19[1] : Comité d'arrondissement de Lyon : registre des délibérations (1833-1843).

T-162 : Personnel enseignant : indemnité, encouragement, secours (1835-1870).

T-180[2] : Ecoles écclésiastiques (1834-1890).

T-182 : Ecoles normales d'instituteurs, organisation, rapports du directeur (1837-1878).

T-225 : Rapport au Roi sur la situation de l'Instruction primaire, et les recettes et dépenses allouées pour ce service (1837 et 1840).

T-268 : Collèges communaux (1810-1864).

T-321 : Dépôt légal : registre d'inscription des ouvrages déposés à la préfecture (1810-1837).

T-322 : idem 321 (1837-1850).

T-357 : Journaux et périodiques, déclaration de publication, cautionnement, délit de presse (1828-1850).

2° Versement de l'Université :

T-XIII: Rapport sur le travail dans les collèges. Personnel (1832-1842).

T-XIV : Enseignement supérieur, faculté de théologie,(1838-1881).

T-XIX : Inspections dans les collèges et institutions libres (1837-1838).

T-XXV : Statistiques de l'enseignement primaire (1836-1841).

Série V - L'une des rares séries qui soient classées, et possèdent un inventaire complet et récent.

V-1 : Affaires générales : recours comme d'abus, levée d'interdictions : correspondance diverse (1823-1847).

V-2 : Personnel : Rapport sur l'attitude du clergé départemental (1830-1881).

V-4 : Rapports concernant les écclésiastiques susceptibles d'être promus aux fonctions épiscopales (1838-1884).

V-5 : Nominations aux titres écclésiastiques : avis d'approbation de nominations et correspondance y relative (1835-1845).

V-13 : Cérémonies publiques religieuses ordonnées par le gouvernement.

V-14 : Processions extérieures. Bancs des autorités dans l'église. Enterrements de protestants dans cimetières catholiques.

V-15 : Conflits entre municipalités et desservants. Rapports divers. Réclamations et plaintes de toute nature concernant le personnel écclésiastique, l'exercice du culte, le maintien ou le changement de desservants. (classement : ordre alphabétique des communes).
A-C. (An X-1890)

V-16 : idem D-L. (An XI-1896)

V-17 : idem M-R. (An X-1889)

V-18 : idem S. (An IX-1889)

V-19 : idem T-V. (An XI-1891)

V-29 : Succursales, annexes, chapelles, oratoires : pièces concernant les érections nouvelles.

V-30 : Correspondance relative à demandes d'érections nouvelles.
(classement : ordre alphabétique des communes)
A-B.

V-31 : idem, C.

V-32 : idem, D-F.

V-33 : idem, G-J.

V-34 : idem, L.

V-35 : idem, Lyon, paroisses A à O.

V-36 : idem, " , " St A. à St G.

V-37 : idem, Lyon, paroisses St G. à Ste B.

V-38 : " , " , " M-O.

V-39 : " , " , " P-R.

V-40 : " , " , " S.

V-41 : " , " , " T.

V-42 : " , " , " V-Y.

V-43 : Etats de renseignements sur le chiffre de la population non catholique (1843-1844).

V-46 : Vicariats subventionnés : créations ou suppressions(1811-1895). (classement : ordre alphabétique des communes).
A à C.

V-47 : idem, D-L.

V-48 : ", M-R.

V-49 : ", S.

V-50 : ", T-Y.

V-65 : Les conseils de Fabrique : leurs opérations commerciales (an XII-1905)-(classement : ordre alphabétique des communes).
A.

V-66 : idem, B.

V-67 : " , CA-CE.

V-68 : " , CHA.

V-69 : " , CHE-fin C.

V-70 : " , D-E.

V-71 : " , F.

V-72 : " , G-J.

V-73 : " , L.

V-74 : idem, ville de Lyon, paroisses : Ainay, St Charles.

V-75 : idem, ville de Lyon, paroisses : St Denis, St Eucher, St François de Sales, St Georges.

V-76 : idem, ville de Lyon, paroisses : St Irénée, St Just, St Louis de Lyon, St Louis de la Guillotière, St Maurice.

V-77 : idem, ville de Lyon, paroisse : St Nizier.

V-78 : idem, " , " : St Pierre de Vaise, St Pothin.

V-79 : idem, ville de Lyon, paroisse : Notre-Dame.

V-80 : idem, " , " : Annonciation, Immaculée-Conception, Notre-Damme du Bon Secours, Point-du-Jour, St Augustin, St Bruno, St Joseph.

V-82 : idem, suite des communes : N-O.

V-83 : idem, " : P-R.

V-84 : idem, " :St Andéol, St Germain.

V-85 : idem, " : St Igny de Vers, St Vincent de Rheims.

V-86 : idem, " : Sainte-Son.

V-87 : idem, " : T.

V-88 : idem, " : V-Y.

V-217 : Grigny : pièces diverses concernant des donations à l'église de Grigny (1803-1903). Délibérations du bureau de bienfaisance, (1818-1842).

V-236 : Villefranche : Notre-Dame des Marais : livres de baisse (1825-1843).

V-255 : Neuville : Extraits de délibérations, arrêtés du préfet, lettres, pièces de comptabilité (1807-1888). Délibérations de la confrérie du St Sacrement (1825-1865).

V-257 : Communautés religieuses : renseignements divers, renseignements demandés par les services financiers (1826-1881).

V-258 : Soeurs de St Charles (Lyon) : subventions de l'Etat (1816-1861) ; secours extraordinaires de l'Etat (1839-1840) ; correspondance et pièces diverses (1833-1882).

V-276 : Frères Maristes : demande en reconnaissance légale (1838).

V-282 : Traitements des écclésiastiques : instructions, circulaires, correspondance ministérielle (1807-1846). Promotion de curés de 2° classe au traitement de 1° classe, de plein droit ou à titre personnel (1809-1879). Demandes de renseignements.

V-284 : Dépenses du culte : demandes de l'autorité diocésaine (An X-1868).

V-285 : Correspondance relative à la participation des communes au paiement de traitement, ou supplément de traitement aux desservants et vicaires. Impositions extraordinaires. Rôles de répartition. Réclamations des desservants et vicaires en paiement de leur traitement. (An XII-1881).

V-297 : Edifices diocésains : travaux d'entretien. Etat annuel de propositions. Autorisation d'exécution. Approbation des comptes (1824-1850).

V-307 : Cathédrale : grosses réparations (1820-1839).

V-310 : Cathédrale : dépense du Bas-Choeur (1830-37). Ornement pontifical pour le service de la Cathédrale de Lyon (achat d'un)(1839-1844).

V-311 : Ancien séminaire diocésain : travaux, constructions, grosses réparations, entretien (1806-1838).

V-320 : Domaine diocésain : acquisitions, rétrocessions, aliénations d'immeubles, emprunt. Remboursement du capital et rentes perpétuelles (titre trompeur).

V-322 : Petit Séminaire de l'Argentière : titre des propriétés diverses, immeubles, aliénations, acquisitions (An XII-1889).

2 - Archives Communales (A.C.)

Archives dont le classement et l'inventaire restent à faire, à l'exception de la Série I. Nous n'avons trouvé quelques renseignements utiles que dans un seul dossier : I^{l} 164 : Cérémonies et fêtes publiques (1834-1845).

3 - Archives de l'Archevêché (A.A.)

Leur classement et leur inventaire est actuellement entrepris par l'archiviste diocésain, Monsieur l'Abbé Petit. Nous avons consulté :

-La correspondance de Mgr de Pins : deux registres manuscrits, copie des lettres envoyées (R.C.A.). De loin, la source manuscrite la plus intéressante.

-Le registre manuscrit des délibérations du conseil archiépiscopal (D.C.A.).

B - DOCUMENTS IMPRIMES

1 - Cartes et plans[1]

- Carte du diocèse de Lyon, dressée et gravée par Charles et Dramet (1826), fonds Coste[2].
- Plan de la ville de Lyon, 1840, Amboise Tardieu. Editeurs : Chambet fils, Lyon (conservé à la B.M.).

2 - Annuaires et almanachs conservés à la Bibliothèque Municipale

- Annuaire administratif du département du Rhône. (Nous avons consulté les années 1836 (1° année), 1837, 1838, 1839 et 1840).
- Almanach du clergé de France : 1 volume par année, mais manquent 1838, 1839 et 1840.

3 - Documents conservés aux A.D.R.

- Série N. : registre des délibérations du Conseil général, imprimé à partir de 1838 (R. Imp.).

4 - Documents conservés aux A.A.

- Mandements et Circulaires de Mgr de Pins, 1 recueil (M. et C.)
- Ordo du diocèse de Lyon (1vol. par an).

---

(1) Voir reproduction photographique en hors-texte.

(2) Fonds Coste : bibliothèque personnelle de M. Coste, léguée à la B.M. Source de 1° ordre. Les documents cités provenant de ce fonds, figureront avec la mention F.C. dans le répertoire bibliographique.

5 - Journaux et périodiques

Les principaux journaux sont alors :

- Le Censeur, journal de l'opposition de gauche, (quotidien).
- Le Courrier de Lyon, orléaniste, gouvernemental, (quotidien).
- La Gazette du Lyonnais, organe des légitimistes intransigeants, (périodicité variable).
- Le Réparateur, journal quotidien des légitimistes libéraux.

Signalons d'autre part :

- Le Journal du Commerce, supplément financier, commercial et industriel du "Courrier de Lyon", (3 fois par semaine).
- La Revue Maçonnique, créée en 1838, in 8°.
- L'Indicateur
- La Tribune Prolétaire

) Les deux seuls journaux ouvriers paraissant encore en 1835, cessent de paraître en 1836, (hebdomadaires).

- La Démocratie Lyonnaise, 1° journal ouvrier à reparaître en 1840, (hebdomadaire).
- La Revue du Lyonnais, mensuelle, direct. L. Boitel.

A l'exception de "La Revue du Lyonnais", conservée aux A.D.R., nous avons consulté ces journaux et périodiques à la B.M.

6 - Autres documents imprimés

a - D'intérêt général pour la vie du diocèse

- BEZ (abbé) : "Discours prononcé dans la chapelle de l'établissement religieux industriel d'Oullins" Lyon-Périsse, 12 février 1836, 12 p. (F.C.).

- COLLOMBET F.Z. "Quinze ans de l'Eglise de Lyon" In Revue du Lyonnais, 1840, Pages 491-515.

" Conférences écclésiastiques du diocèse de Lyon pour 1838" Lyon 1838, in 8° (F.C.).

- "Frères de la doctrine chrétienne", trois circulaires, Lyon 1835-1841, in 4 (F.C.).

- GRAND PERRET : " Les prédicateurs du Carême 1835 à Lyon". In Athénée 1835, 27 p.

- JACQUES (abbé) : "L'Eglise considérée dans ses rapports avec la liberté, l'ordre public et les progrès de la civilisation;.." Lyon-Périsse 1836, in 8.

- "Lettre de Grégoire XVI à Mgr de Pins pour le féliciter sur le bien qu'il a fait dans l'administration de son diocèse" (Rome, avril 1840), suivie de la réponse de Mgr d'Amasie (Lyon, oct. 1844), et d'une 2° lettre de Grégoire XVI (Rome, janvier 1845). Lyon-Périsse, in 4, 8 p. (F.C.).

- "MM. les curés de Lyon aussi ignorants et hérétiques que le pape et les évêques, par un ancien curé de Lyon, chanoine d'honneur" Lyon 1839, in 8, 12 p.(F.C.)

- NOLHAC (de) : "Etude sur le texte des Psaumes" Lyon-Périsse, 4 v. in 18, 1836.

- OZANAM : "Lettres (1831-1853)". Paris, Lyon 1865, 2 vol. in 8°. Le 1° v. seulement intéresse notre période.

- PAGES (abbé) : "Dissertation sur le prêt à intérêt" Lyon, 1838, in 8°.
" Observations sur les circulaires de MM. les Evêques du Puy et de Belley relatives à la matière de l'usure" Lyon 1839, in 8, 39 p.

- ROSSIGNOL C. : " De la religion d'après des documents antérieurs à Moïse". Lyon-Pélagaud, 1836. in-8. 243 p.

b - Oeuvres de Charité

- BEZ (abbé) : "La ville des aumônes : tableau des oeuvres de charité de la ville de Lyon". Lyon 1840, in 8, 279 p.

- "Circulaire pour l'établissement d'une maison de correction destinée aux jeunes garçons vagabonds et malfaisants". Lyon 1835, in 4, 3 p. (F.C.).

- DUBUISSON JANE : "Institution de bienfaisance : le refuge St Joseph". In Revue du Lyonnais, 1839.

- "Institution de bienfaisance : les soeurs du bon-secours". In Revue du Lyonnais, 1849.

- "Jeunes filles incurables. Comptes-rendus pour les années 1835, 1836, 1837, 1838, 1840".Lyon-Périsse, in 8° (F.C.).

- "Prospectus d'un établissement religieux-industriel, providence pour jeunes garçons ; maison de travail et de correction ; asile de repentir". Lyon 1835, in 4, 3 p. (F.C.).

- "Refuge St Joseph à Oullins. Comptes-rendus pour les années 1836, 1839, 1840..." Lyon-Périsse, in 4, (F.C.).

- "Société charitable St François Régis pour le mariage des pauvres". 8 circulaires in 4, 1837-1841 (F.C.).

- T.P. "Institutions de bienfaisance : les jeunes filles incurables". In Revue du Lyonnais, 1839.

- SEVE (abbé) : "Notice historique sur l'établissement de charité des jeunes filles incurables, rue de l'Abbaye d'Ainay". Lyon 1836, in 8, 179 p.(F.C.).

- "Société de patronnage en faveur des jeunes filles libérées et vagabondes du diocèse de Lyon". Lyon 1837, in 4, 3 p. (F.C.).

c - Questions universitaires

- A.R. : "Faculté des Lettres : cours de MM.REYNAUD, FRANÇOIS, DESMONS, BOUILLIER et OZANAM". In Revue du Lyonnais, 1840.

- BOITEL L. : "Faculté des Lettres, installation". In Revue du Lyonnais 1839.

- BORDES de PARFONDRY : "Cours d'histoire de M. FRANÇOIS". In Revue du Lyonnais 1839.

- BOUILLIER Francisque : "Discours d'ouverture prononcé à la Faculté des Lettres de Lyon". In Revue du Lyonnais 1839.

- COLLOMBET F.Z. : "Discours prononcé le 4 novembre à l'ouverture générale des cours de la Faculté de théologie de Lyon, par M. l'Abbé VINCENT". In Revue du Lyonnais 1840.
"Note sur le retour au christianisme par la philosophie, par M.P.C. GOURJU". In Revue du Lyonnais 1840.

- DAUPHIN (abbé) : "Discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution d'Oullins (17 août 1839)". In Revue du Lyonnais 1840.

- F. : "Coup d'oeil général sur les cours de la Faculté des Lettres de Lyon...". In Revue du Lyonnais 1843.

- FRANÇOIS A.: "Discours prononcé à la Faculté des Lettres, le 27 novembre 1838". In Revue du Lyonnais 1839.

- HUÉ J.F. : "Aperçu sur le cours de M. QUINET". In Revue du Lyonnais 1839.
"Considérations sur le cours de M. DESMONS". In Revue du Lyonnais 1839.

- OZANAM F. : "Discours prononcé à l'ouverture du cours de droit commercial". In Revue du Lyonnais 1840.

II - T R A V A U X E T E T U D E S

A - OUVRAGES GENERAUX

1 - Histoire Générale de la Monarchie de Juillet

- CHARLETY S. : "La Monarchie de Juillet 1830-1848". Paris-Hachette 1920, in 4°, 408 p.

- THUREAU-DANGIN P. : "Histoire de la Monarchie de Juillet". Paris-Plon 1884-1892, 7 vol. in 8°.

- WEIL G. : "La France sous la Monarchie Constitutionnelle, 1814-1848". Nelle Edit. Paris-Alcan 1912, in 8°, 311 p.

2 - Histoire Religieuse : XIX° siècle

- BOURGIN G. : "Les catholiques sociaux sous la Monarchie de Juillet". In Revue d'Histoire Economique 1923, p. 498-515.

- DANSETTE A. : "Histoire Religieuse de la France Contemporaine". T-1."De la Révolution à la 3° République". Paris 1948, in 8, 528 p.

- DEBIDOUR A. : "Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France de 1789 à 1870". Paris-Alcan, 1898, in 8°, 740 p.

- DUPONT E. :" La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du Concordat". Thèse de doctorat, Paris 1906, in 8°,183p.

- DUROSELLE J.B. : "Les débuts du catholicisme social en France jusqu'en 1870". Paris-P.U.F. 1951, in 8°, 788 p.

- LEFLON J. : "Histoire de l'Eglise", publiée sous la direction de FICHE et MARTIN, T-20 : "La crise révolutionnaire (1789-1846)". Paris-Blond et Gay 1949, in 8, 523 p.

- PONTHAS Ch. H. : "Le clergé sous la Monarchie constitutionnelle (1814-1848)". In Revue de l'histoire de l'Eglise de France 1943, p.19 à 53.

- THUREAU-DANGIN : "L'Eglise et l'Etat sous la Monarchie de Juillet". Paris-Plon, 1880, in 12.

- WEIL G. : "Le catholicisme français au XIXº siècle" In Revue de Synthèse Historique, 1907, 36 p. "Histoire du catholicisme libéral en France, 1828-1908". Paris-Alan 1909, in 8, 312 p.

N. B. : Parmi ces ouvrages, ceux de DEBIDOUR, THUREAU-DANGIN et DANSETTE, traitent tous trois de l'histoire générale de l'Eglise de France. Il est bon de savoir que l'optique du premier est anticléricale, celle du second, cléricale, et que le troisième les utilise l'un et l'autre dans un esprit plus impartial. Il peut donc être considéré comme suffisant. Les autres ouvrages consultés étudient des aspects particuliers de l'histoire de l'Eglise. Ils ont donc chacun leur intérêt.

3 - Histoire de Lyon

- DUTACQ et LATREILLE : Tome III de "L'Histoire de Lyon", sous la direction de KLEINCLAUSZ, 1814-1940 Lyon 1952, in 8.

- STEYERT : "Nouvelle Histoire de Lyon". T.IV : "De la Restauration jusqu'en 1889". Lyon, BERNOU et CUMIN, in 4º, 669 p.(à manier avec précaution).

B - ETUDES PARTICULIERES

1 - Lyon sous la Monarchie de Juillet

- BUFFENOIR M. : "Le communisme à Lyon de 1834 à 1848". In Revue d'histoire de Lyon, Lyon 1909, in 8º, p. 347-361. (Tome 8).

- GARDAT F. : "Les journaux légitimistes de Lyon et leur personnel sous la monarchie de Juillet". In Revue d'Histoire de Lyon, T-12, 1913,p.302-320;

- LATREILLE C. : "Un salon littéraire à Lyon, 1830-1860. Mme Yéméniz". Lyon 1903, in 8°, 30 p.

- ROUSTAN et LATREILLE : "Lyon contre Paris après 1830". In Revue d'histoire de Lyon, T-3, 1904.

- VACHET (abbé) : "Lyon et ses oeuvres". Lyon-Vitte 1900, in 12.

- VACHET (abbé) : "Nos Lyonnais d'hier (1831-1910)". Lyon 1910 in 8, 392 p.

2 - La Vie du Diocèse : Les Catholiques

- BUFFENOIR M. : "Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848". In Revue des études historiques 1922, p. 541-556.

- CATTET (abbé) : "La vérité sur le cardinal Fesch" Lyon-Paris 1842, in 8°.

- LATREILLE A. : "Un épisode de l'histoire religieuse de la Restauration : la question de l'administration du diocèse de Lyon (1814-1839)". In Revue de l'histoire de l'Eglise de France, T-30, 1944, 40 p.

- LATREILLE C. : "L'opposition religieuse au Concordat : la petite Eglise de Lyon". Lyon 1891, in 8, 196 p.

- LAURENT B. : "L'Eglise Janséniste du Forez". St Etienne 1942, in 8.

- LEISTENSCHNEIDER A. : " Un petit séminaire du diocèse de Lyon L'Argentière". Lyon-Vitte 1905, in 8.

- LESTRA A. : "Le Père Querbe et les clercs de St Viateur". Lyon 1942, in 16, 205 p.

- LYONNET (abbé) : "Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon". Lyon-Périsse 1840, in 8°.

- MEJECAZE (abbé) : "Fr. Ozanam et l'Eglise catholique". Lyon-Vitte 1932, in 8°, 382 p.

- MEYNIS D. : "Les Grands Souvenirs de l'Eglise de Lyon". Lyon-Vitte 1886, in 4 (titre trompeur).

3 - Les Problèmes de L'Enseignement

- CHABOT et CHARLETY : "Histoire de l'enseignement secondaire dans le département du Rhône". Lyon 1901, in 8, 238 p.

- FOREST (abbé) : "L'école cathédrale de Lyon". Lyon 1885, in 8, 386 p.

- LATREILLE C. : "L'application des ordonnances de 1828 dans le diocèse de Lyon". In Revue de l'Histoire de Lyon 1912, 25 p.
" Francisque Bouillier". Paris 1907, in 16.

- ROUSTAN et LATREILLE : "La querelle universitaire à Lyon (1838-1848). In Revue d'Histoire de Lyon T-4, 1905.

- TEXTE J. : "La jeunesse d'Edgard Quinet et son enseignement à Lyon". In Bulletin de la Société des amis de l'Université. T-10. Lyon 1897, p 137-154

I N T R O D U C T I O N

D U R E T A B L I S S E M E N T D E L'O R D R E

A L A N O M I N A T I O N D'U N T I T U L A I R E

A U S I E G E D E L Y O N

Après quinze années d'étroite collaboration entre l'Eglise et l'Etat, la Révolution de 1830, qui renversait le régime de la Restauration, ne pouvait manquer d'atteindre, par contre-coup, son alliée : l'Eglise. Dix-huit ans plus tard, les journées de février mettaient fin au régime de Juillet, sans pour cela, envisager un retour à la monarchie légitime. Et cependant cette révolution qui instaurait la République, avant de laisser s'installer Napoléon III, ne s'était pas faite contre l'Eglise : les prêtres allaient saluer l'aurore d'une ère nouvelle, et bénir les arbres de la liberté !

Les conséquences de la Révolution de 1830 pour le diocèse de Lyon ont été étudiées par le diplôme d'études supérieures de Rambaud(1): plus qu'ailleurs, peut-être, l'anticléricalisme fut long à s'apaiser dans la région lyonnaise, car, plus qu'ailleurs aussi se firent sentir les prolongements de juillet 1830 ; ce ne fut qu'une fois l'ordre définitivement rétabli, après les sanglantes journées d'avril 1834, que l'on put assister à l'installation progressive de rapports normaux entre l'Eglise et l'Etat dans le diocèse de Lyon . C'était avec la fin de la période "révolutionnaire",

---

(1) Rambaud : "Le diocèse de Lyon et la Révolution de 1830" D.E.S. , Lyon 1947, 91 pages.

avec l'installation définitive, à Lyon, du régime économique, social et politique de Louis-Philippe(1), que se terminait l'étude de Rambaud.

Etudier comment, après les troubles et l'anticléricalisme de la période 1830-1834, l'Eglise de Lyon se prépara à la Révolution de 1848, était un sujet attirant, et qui semblait avoir une certaine unité. Cependant deux obstacles nous arrêtèrent : étudier sous tous ses aspects les rapports de l'Eglise et du monde laïc dans le diocèse de Lyon, durant une période de quatorze ans était un travail dont l'ampleur dépassait celle, raisonnable, d'un D.E.S. Mais surtout 1834-1848 présentait dans l'histoire du diocèse de Lyon un élément de discontinuité : en 1840, en effet, Mgr de Bonald succédait à la tête de l'Archevêché de Lyon au Cardinal Fesch,mort à Rome en 1839, et cela mettait fin à l'Administration Apostolique de Mgr de Pins, archevêque d'Amasie, chargé, depuis la Restauration et l'exil des Bonaparte, des affaires du diocèse. Cet évènement, joint au fait que ce ne fut qu'à partir de 1840 que commença à Lyon, comme dans toute la France, la campagne intensive pour la liberté de l'enseignement, était susceptible de marquer le terme d'une étude historique.

---

(1) Et aussi avec le départ du préfet "anti-clérical",De Gasparin, quel allait succéder "le pair de France et conseiller d'Etat" J.C. Rivet.

C'est pourquoi notre travail se limitera aux cinq dernières années de l'administration de Mgr de Pins. Le point de départ en est donc le diplôme de Rambaud, dont il est nécessaire de rappeler ici les conclusions :

"Avec son millier de prêtres, ses cinq petits séminaires, ses cinquante ordinations annuelles, ses multiples congrégations de femmes, ses oeuvres florissantes, le diocèse de Lyon apparaît en 1830 comme l'un des bastions du catholicisme français. Les moeurs et l'orthodoxie du clergé sont irréprochables, le Jansénisme achève de mourir avec l'abbé Jacquement, la petite Eglise ne compte plus que deux prêtres.

Le diocèse de Lyon n'est cependant point sans faiblesse : la culture intellectuelle des prêtres reste médiocre et prête à la raillerie, l'administrateur apostolique, Mgr de Pins, est en butte à l'hostilité d'une partie du clergé qui regrette le temps du Cardinal Fesch, l'appelle "l'Usurpateur", critique son incompétence et ses vanités nobilières. Surtout, le légitimisme qu'affiche avec ostentation l'Archevêché, s'il plaît à la noblesse réactionnaire de Bellecour, aliène à la religion non seulement les nombreux libéraux de la ville, mais aussi la bourgeoisie modérée et industrielle des Terreaux. L'anticléricalisme... est alors le privilège des milieux bourgeois. La Révolution de 1830, oeuvre de la Bourgeoisie, va lui permettre de se donner libre carrière."(1)

---

(1) Conclusion de la 1° partie, p. 31

... Pendant plus d'un an, l'anticléricalisme associe contre les autorités religieuses : préfet, maires, journaux et théâtres...

Beaucoup plus modéré qu'à Paris, l'anticléricalisme dans le diocèse de Lyon est plus long à s'apaiser, à cause des deux émeutes ouvrières de 1831 et 1834 dans lesquelles le gouvernement cherche à compromettre le clergé(1)...".

Tels sont les éléments de départ de notre étude. Le terme en sera la fin de l'Administration Apostolique de Mgr de Pins, en 1840. Ainsi, en ce qui concerne l'état du diocèse, notre travail nous mène-t-il du bilan établi par Rambaud pour 1830-1834, à celui dressé par l'archevêque-administrateur au moment de quitter le diocèse. Au sujet de l'attitude de l'Eglise de Lyon vis-à-vis du régime de Juillet, nous partons du légitimisme du clergé et de l'anticléricalisme des années 1830-1834, pour aborder une période favorable à l'instauration de rapports nouveaux en l'Eglise et l'Etat.

Trop peu d'évènements marquants séparaient ces dates limites de notre étude (1835-1840) pour que nous ayons pu envisager de borner à eux seuls notre recherche. Par contre durant cette période, s'installait en France le régime de la bourgeoisie avec ce que cela entraînait de transformations économiques et sociales, d'évolution spirituelle et intellectuelle, d'adaptation politique.

---

(1) Conclusion de la 2° partie, p. 91

A cette situation nouvelle l'Eglise devait s'adapter. Ce n'était plus l'Ancien Régime, dans lequel elle vivait à l'aise ; ce n'était pas davantage l'une de ces époques révolutionnaires pendant lesquelles elle pouvait attendre que se calme l'orage. Un monde nouveau se formait, dirigé par une classe longtemps tenue à l'écart des affaires. Ce sont les rapports de l'Eglise et de ce monde bourgeois qui seront l'objet de notre étude.

C'est dire que nous nous sommes efforcés, dans la mesure où les documents nous le permettaient, de ne laisser dans l'ombre aucun des aspects de cette confrontation, et que nous n'avons pas pu nous limiter à la question des rapports institutionnels, archevêché de Lyon, préfecture du Rhône. Par delà hiérarchie catholique et administration civile vivaient des hommes : les catholiques, qui avaient une opinion sur les problèmes économiques et sociaux, intellectuels et politiques ; les citoyens, qui avaient la leur sur la religion catholique, sa hiérarchie, ses fidèles, les manifestations extérieures de son culte.

L'objet de notre recherche et de notre étude, ainsi délimité et précisé, est également orienté dans ses grandes lignes : comment le diocèse de Lyon -institution et fidèles- réagira-t-il à l'évolution économique et sociale, spirituelle

et intellectuelle, politique enfin, qui marqua la Monarchie de Juillet ?(1) De la façon dont, entre 1835 et 1840, l'Eglise de Lyon aura affronté ces problèmes, dépendra finalement sa situation lorsque Mgr de Bonald en prendra la tête. Enfin, les résultats de cette triple confrontation domineront, sans doute, de façon décisive les rapports futurs de l'Eglise et de la société nouvelle.

---

(1) Cette façon de passer en revue toute la vie de l'Eglise de Lyon au sein de la société "Louis-Philippienne", est , comme toute division, pour une assez grande part, arbitraire. Celle-ci nous a cependant semblé la plus apte à ne laisser échapper aucun des aspects de la question.

P R E M I E R E - P A R T I E

L'E G L I S E A U X P R I S E S

A V E C

L E S T R A N S F O R M A T I O N S E C O N O M I Q U E S

E T S O C I A L E S

"La hiérarchie sociale s'est singulièrement simplifiée depuis trois mois, pouvait-on lire dans l'Avenir du 19 octobre 1830(1), car la dernière victoire remportée sur la féodalité ne laisse plus en présence que la bourgeoisie et le peuple, la classe qui achète le travail et la classe qui le vend..."

La répression des mouvements ouvriers de 1834 à Lyon marqua, pour une longue période, la victoire de la première de ces classes sur la seconde ; chômage et misère demeurèrent le lot des travailleurs de la ville, tandis que, sous le gouvernement de la bourgeoisie industrielle et commerçante progressaient la concentration des capitaux et l'industrialisation.

---

(1) Cité dans "Les débuts de l'époque contemporaine",1789-1851, manuel de la classe de première, H; Métivier, direction : V.L. Tapié, Edit. 1948, p.503.

I N T R O D U C T I O N

LE RECRUTEMENT SOCIAL DES CATHOLIQUES

Comment, devant une situation économique et sociale nouvelle pour elle, l'Eglise[1] réagit-elle ? Comment les catholiques étaient-ils préparés à faire face à ces problèmes, de par leur origine et leur condition sociale ? Car il ne pouvait être question pour eux de formation intellectuelle, tous les milieux étant également ignorants de ces questions.

C'est surtout la lecture de la presse qui permet de se faire une idée de la répartition numérique des catholiques au sein des différentes classes de la société lyonnaise. La Gazette du Lyonnais et Le Réparateur étaient les journaux des légitimistes, le Courrier de Lyon, l'organe des milieux gouvernementaux et orléanistes, le Censeur, celui de l'opposition de gauche plus ou moins ouvertement républicaine. Quant aux ouvriers, ils ne possédaient plus, en 1835, que deux journaux : La Tribune Prolétaire et l'Indicateur.

---

(1) Il s'agit, bien entendu, de l'Eglise, telle qu'elle se présente à nous dans le diocèse de Lyon. Pour la facilité de l'exposé, et sauf indication contraire, c'est dans ce sens restrictif que sera employé le mot Eglise, tout au cours de cet exposé.

La Gazette du Lyonnais et le Réparateur, également partisans de la dynastie déchue, étaient cependant séparés par des nuances, le premier plus conservateur, le second , plus libéral. Mais le personnel de l'un comme de l'autre était catholique. Le Réparateur tenait une "chronique religieuse", et à sa rédaction collaboraient quelques écclésiastiques : l'abbé Pavy, qui devait occuper la chaire d'histoire écclésiastique à la Faculté de théologie de Lyon, l'abbé Bez, curé d'Oullins, l'abbé Boué.(1) Aussi la presse légitimiste était-elle catholique et tous ses articles étaient-ils écrits à l'intention d'une clientèle catholique.(2)

Par contre, Le Courrier de Lyon, gouvernemental, était très fortement marqué d'anticléricalisme ; ni ses rédacteurs, ni ses lecteurs ne semblaient catholiques.(2)

Quant à la presse républicaine et ouvrière, elle était, sur les questions intéressant l'Eglise, beaucoup plus nuancée. Le Censeur se déclarait indifférent aux problèmes religieux(3), mais affirmait en même temps ne manquer"d'égard envers aucun culte" et "respecter toutes les pratiques religieuses"(4), ce qui était à la fois le refus de l'anticléri-

---

(1)F.Gardat :"Les journaux légitimistes de Lyon et leur personnel sous la monarchie de Juillet". In Revue d'Hist. de Lyon T-12-1913, p. 303-320.
(2)Voir également le diplôme de Rambaud et les citations données par la suite.
(3)"Nous n'avons pas l'habitude de nous mêler de querelles religieuses, nous discutons rarement les actes du clergé"/ 11/12/1839.
(4)N° du 24/12/1838.

calisme du Courrier de Lyon et l'affirmation que ni sa rédaction, ni la majorité de ses lecteurs n'étaient catholiques. L'Indicateur et La Tribune Prolétaire, journaux hebdomadaires des ouvriers, faisaient preuve de la même modération.

Ainsi, si l'on admet que ces trois tendances politiques correspondaient dans une très large mesure à trois milieux sociaux distincts, on doit retenir que le catholicisme se recrutait essentiellement parmi les tenants de l'ancien régime, tandis qu'il était tout à fait étranger, voire ignoré et honni de la bourgeoisie gouvernementale des industriels et des hommes d'affaires.(1) Quant aux républicains et aux ouvriers, ils n'étaient ni hostiles, ni même complètement étrangers à la religion. "Qu'ils se laissent ou non enrégimenter par les catholiques, les ouvriers lyonnais restaient profondément religieux" a-t-on pu affirmer.(2) C'était peut-être faire preuve de trop d'optimisme.

---

(1) Duroselle dans "Les débuts du catholicisme social en France"(Paris P.U.F. 1951, in 8, 788 p.) indique également que tout se passe comme si la bourgeoisie industrielle et financière avait été alors tout à fait étrangère au catholicisme; quelques petits patrons étaient catholiques, mais la plupart étaient protestants, juifs, bourgeois libéraux, de même que les banquiers et les administrateurs des sociétés de Chemin de Fer (p. 200).
(2) Buffenoir :"Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848". In Revue des Etudes historiques, 1922, p. 555.

Influence de Lamennais sur les milieux populaires

Mais il importe ici de noter l'influence, sinon de l'Eglise, du moins de Lamennais, sur les milieux républicains et ouvriers. Celui-ci ayant déjà rompu avec Rome, il est difficile de considérer que son influence soit celle de l'Eglise. Il n'en demeure pas moins que sa parole ne pouvait guère être reçue que dans des milieux encore tout empreints de christianisme, auprès desquels par conséquent, l'orthodoxie catholique était encore susceptible d'avoir quelque audience.

C'est ainsi que Lamennais(1) était fréquemment cité par Le Censeur qui, en décembre 1839, publiait une longue analyse "de l'esclavage moderne", dernier ouvrage de ce "prêtre de génie".(2) Des idées telles que l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, le Christ, ami des humbles, étaient développées par le Censeur chaque fois qu'il traitait de questions religieuses : "Parmi les théories développées par l'Avenir, il en est une qui a profondément ému le clergé français" lisait-on dans un numéro de janvier 1838,(3) "C'est celle qui

---

(1) dont Buffenoir signale l'influence à Lyon. Cf "Le mouvement social"cath. à Lyon..."op. cit. p. 543;

(2) Le Censeur, N° du 1° janvier 1839.

(3) Le Censeur, N° du 12 janvier 1838.

avait pour but d'engager notre clergé à ne plus recevoir de subside de l'Etat et à subvenir à ses besoins par des dons volontaires des catholiques... Le clergé serait moins nombreux peut-être, et cesserait d'avoir autant de pompe, mais les liens qui l'uniraient aux populations seraient plus intimes : ils ne relèveraient pas de l'autorité civile, mais de l'autorité du Peuple". Des théories analogues réapparaissaient quelques mois plus tard : "Que les prêtres soient doux et tolérants, qu'ils prêchent la paix et la conciliation par leurs paroles et leur exemple... qu'ils se fassent les véritables représentants d'une religion d'amour et d'harmonie"(1) et en cela ils seront les véritables disciples du Christ car : "Jésus-Christ n'était pas l'ennemi des petits, car il est mort pour eux ; il n'a pas cherché les faveurs des grands et les richesses mondaines ; il a dit aux hommes de s'aimer et de s'entr'aider"(2). Et il était précisé : "En faisant ces réflexions nous ne sommes certes mus par aucun sentiment hostile , ni irréligieux, car nous reconnaissons que la religion chrétienne pratiquée dans ses prescriptions et d'après les doctrines enseignées par Jésus-Christ est essentiellement démocratique et en tous points favorable au développement de la sociabilité".(3)

---

(1) Le Censeur du 24 décembre 1838.
(2) " du 1° janvier 1839.
(3) " du 12 janvier 1838.

L'influence de Lamennais se faisait également sentir dans L'Indicateur, "journal industriel de Lyon", et en particulier dans un article "sur l'état actuel de l'Industrie"[1] Certes, le fondateur de L'Avenir n'y était pas cité, et ses idées s'y trouvaient mêlées de conceptions parfois étonnantes de la religion, et exprimées en des termes à la fois pittoresques et excessifs. Mais par là même cet article mérite d'être largement cité : "Une fois, -c'était au temps du Christ-, les marchands avaient envahis le temple du Seigneur; et, ce voyant, le fils de Dieu animé d'une sainte fureur, les chassa à grands coups de verges de la maison de son père, dont ils faisaient, dit l'Evangile, une caverne de voleurs ! Et pourtant cette leçon a été sans profit pour les hommes, car les marchands du temple sont revenus depuis, plus nombreux et plus forts, se sont enfin établis maîtres du temple et y ont assis le Veau d'Or...

...Aujourd'hui le roi des rois, -le plus puissant de tous les puissants-, celui devant lequel tous se prosternent, voire même notre Saint Père de Rome... -c'est un agioteur ! cet agioteur c'est M. le Baron de Rotschild !!!...

---

(1) L'Indicateur, du 11 janvier et du 8 février 1835.

...La terre serait-elle impuissante à nourrir et à abriter tous ses enfants ? Oh ! non : Dieu qui fit l'homme à son image et le plaça sur la terre pour la gérer en souverain bienfaisant, n'a pas borné là la puissance de son génie; il a dit : "cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira !"...

Et le livre des destins s'est ouvert ! et parmi les hommes beaucoup ont détourné les yeux et tenté de substituer leurs livres impies aux livres divins ! Mais quelques-uns ont lu, et maintenant il est trop tard pour mettre la lumière sous le boisseau... Voici venir le temps de la vérité, le règne de l'harmonie : et nul d'entre les hommes ne doit être exclu du grand banquet de fraternisation humaine".(1)

"Il serait difficile de trouver une classe plus perverse, plus dévorante, plus prodigue et plus athée que celle des fabricants d'aujourd'hui...

...L'ouvrier a le coeur plus grand que le commerçant, et ceci tient à une cause depuis longtemps indiquée par Jésus : c'est que la richesse et le contact de la richesse corrompent; ainsi Jésus ne dit pas : Bienheureux les pauvres, mais : Bienheureux les pauvres d'esprit ! c'est-à-dire ceux qui ne désirent pas les richesses ; car parmi les pauvres il y

---

(1) L'Indicateur, du 11 janvier 1835.

a des brigands : ce sont ceux qui désirent devenir riches. Or, c'est le petit nombre : la plupart des ouvriers ne veulent que vivre en travaillant. Les commerçants au contraire, sont riches ou dans le voisinage du riche, possesseurs ou envieux d'opulence : aussi sont-ils maudits par Jésus, qui en savait bien autant que le Pape, Fourier, et Enfantin !..."(1)

Certes de tels articles étaient exceptionnels dans les journaux ouvriers de 1835, et leur disparition à la fin de cette même année de la presse ouvrière(2) ne permet pas de suivre l'évolution ou le développement de cette mentalité ailleurs que dans le Censeur. Cependant l'influence de Lamennais parmi les ouvriers comme parmi les républicains était significative : elle autorisait à penser que quelle qu'ait été alors l'influence de l'Eglise sur les milieux populaires, il y avait chez ceux-ci suffisamment d'ouverture aux problèmes religieux et de connaissance du christianisme pour que le catholicisme puisse s'y maintenir et s'y développer. Sans doute fallait-il pour cela que les ministres de l'Eglise se présentent à eux dépouillés de toute attache avec les "Marchands du Temple", et prêts à les aider à "vivre en travaillant".(3)

---

(1) L'Indicateur, du 8 février 1835, suite du même article.
(2) L'Indicateur et La Tribune Prolétaire cessent de paraître à la fin de 1835 car ils sont dans l'impossibilité de payer les amendes que leur inflige à tout propos le gouvernement.
(3) Mot d'ordre des insurgés en avril 1834.

Ainsi, au lendemain des journées d'avril 1834, l'Eglise se trouvait-elle étrangère à la bourgeoisie alors dominante. Son recrutement demeurait essentiellement aristocratique, et son influence sur les classes populaires était aussi prête à décliner qu'à se développer. Ignorante des problèmes économiques et sociaux par son élite, mais obligée d'en tenir compte du fait de la misère dans laquelle vivait une partie de ses fidèles, du fait aussi de l'enseignement de son fondateur, l'Eglise saurait-elle faire face à une situation , qui lui était jusqu'alors inconnue, par des méthodes nouvelles, ou continuerait-elle à borner son action à la pratique de la Charité ?

CHAPITRE PREMIER

L'EGLISE VA-T-ELLE CONDAMNER LE CAPITALISME ?

Au recensement de 1836 le département du Rhône comptait 482 024 habitants, dont 99 656 hommes majeurs. Or, sur ce nombre, 4 165 seulement étaient électeurs, soit un peu moins de 1 % de la population totale du département(1). C'est constater à l'échelon départemental, à quel point les affaires publiques étaient aux mains de la minorité la plus riche du pays. Le développement économique reflétait fidèlement les préoccupations dominantes des hommes qui détenaient le pouvoir politique : début de l'accumulation des capitaux et de la concentration industrielle.

Mais à ces deux faits s'en ajoutait à Lyon un troisième, qui, pour être épisodique, sans doute, ne manquait cependant pas d'être inquiétant : alors que de 1831 à 1835 la "fabrique" lyonnaise n'avait cessé de prospérer, elle se trouva, en 1837, aux prises avec une grave crise : sur un total de 32 000 métiers, 15 000 s'arrêtèrent,35 000 ouvriers en chômage furent inscrits au bureau de bienfaisance.(2)

---

(1) Chiffres donnés par "l'Annuaire Administratif du Département du Rhône", année 1837. Tableau hors-texte.
(2) Chiffres donnés par Dutacq : T-III de l'Histoire de Lyon. Direction Kleinclausz, p. 132.

Dans le cadre de l'organisation capitaliste de l'économie, la concentration des capitaux et de l'industrie et le chômage, étaient les faits économiques essentiels, que devait alors affronter l'Eglise.

La concentration des capitaux : l'abbé Pagès et le prêt à intérêt

Les questions posées à la conscience chrétienne par le développement du prêt à intérêt avaient été abordées dès 1832 dans une "dissertation sur le prêt à intérêt" par l'abbé Pagès, chanoine honoraire de Montpellier et futur professeur de théologie morale à la faculté de théologie de Lyon dont il devait être le doyen. Celui-ci publia en 1838 une seconde édition revue et corrigée de son ouvrage(1), ce qui tendrait à prouver l'importance que revêtait alors ce problème, importance qui devait d'ailleurs être confirmée par les controverses que suscita cette seconde édition.

Au sujet de l'usure l'abbé Pagès s'en tenait à la doctrine formulée par Benoît XIV dans l'Encyclique "Vix pervenit", et par le traité "de l'usure" de Bossuet. Il maintenait que toute usure lucrative était interdite. Seul pouvait être autorisé "l'intérêt compensatoire", lorsque le prêt occasionnait au prêteur une perte certaine.

---

(1) 2 v., in 8°.

Dans sa "dissertation sur le contrat de rente"(1) il prévoyait une seconde exception, lorsque le capital était concédé à perpétuité, mais il n'y avait pas, là non plus, à proprement parler de prêt à intérêt, mais "contrat de restitution de rente". Et si l'on réclamait le capital, on retombait dans le prêt à intérêt, interdit par l'Eglise.

L'Abbé Pagès n'abordait donc pas directement le capitalisme dans toute sa complexité. Cependant il tenait compte, dans l'introduction à la seconde édition de son ouvrage, des critiques qui lui avaient été adressées depuis 1826. Il reconnaissait que, du fait des changements intervenus "dans la société commerçante" beaucoup étaient alors inclins à admettre la légitimité du prêt à intérêt, et notait que "les théories nouvelles, contraires à celles de Benoît XIV étaient de plus en plus répandues à Rome même et dans le nouveau clergé français". Mais, tout en concédant que la question n'était pas claire et devait mûrir, il n'en maintenait pas moins ses premières conclusions.

La publication de cet ouvrage devait susciter de nouvelles polémiques, car les problèmes soulevés par l'abbé Pagès mettaient en jeu trop de préoccupations morales et d'intérêts matériels pour tomber dans l'indifférence.

---

(1) 1833.

La première réaction fut celle du conseil archiépiscopal de Lyon : "Mgr, ouï son conseil, veut bien faire mander à M. Pagès, que mû par les plus graves motifs, et sans entrer dans la discussion du sujet de son dernier ouvrage sur l'usure il ne peut qu'en blâmer la forme et regretter sa publication."(1) Ainsi l'autorité spirituelle du diocèse ne semblait pas avoir d'avis arrêté sur le prêt à intérêt. Mais soucieuse, sans doute, de ménager la bourgeoisie lyonnaise, elle désapprouvait la publication d'un ouvrage qui risquait de déplaire.

Ces craintes n'étaient d'ailleurs pas complèrement vaines, puisque dès janvier 1839 un pamphlet, signé d'un ancien curé de Lyon, chanoine d'honneur(2), s'en prenait violemment à l'abbé Pagès et à sa théorie de l'argent. Au milieu d'un invraisemblable fatras d'attaques contre toutes les hérésies et la formation théologique des prêtres du diocèse, apparaissait le grief majeur : l'abbé Pagès voulait, "en paralysant les progrès du commerce dans une ville de commerce "porter" un grand coup à la religion qui y était si dominante". (2)

---

(1) A.A., D.C.A. extrait des décisions de la séance du 28 août 1838.
(2) "MM. les curés de Lyon, aussi ignorants et hérétiques que le pape et les évêques, par un ancien curé de Lyon, chanoine d'honneur". Lyon 1839, 4 p.

Mais plus sensible au théologien que les pamphlets ou l'avertissement formel de Mgr de Pins, fut l'accueil fait à sa théorie par les Evêques du Puy[1] et de Belley. L'abbé Pagès leur répondit en 1839 dans ses "Observations sur les circulaires de Mgrs les Evêques du Puy et de Belley, relatives à la matière de l'usure".[2] Il s'y défendit de l'accusation qui lui était faite par les deux prélats d'avoir considéré comme définitive la doctrine de Benoît XIV, mais demeura beaucoup plus intransigeant que ses adversaires.

Ainsi le débat, porté devant l'opinion par des publications contradictoires, demeurait-il ouvert.[3]

Des catholiques devant l'organisation économique capitaliste

Le problème du prêt à intérêt n'était que l'un de ceux que pouvait poser à la conscience chrétienne le développement du capitalisme. Mais, plus que d'autres, il était depuis longtemps objet de discussion. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, sur d'autres questions les hésitations de l'Eglise étaient plus grandes encore, confinant souvent d'ailleurs à l'ignorance.

---

(1) Mgr de Bonald, futur archevêque de Lyon.
(3) Lyon 1839, in 8°, 39 p.
(3) En plus des documents cités, nous avons consulté avec profit les deux pages consacrées par Duroselle à l'abbé Pagès. Duroselle : op. cit. p. 165 à 172. 78 à 79

Cependant, un chrétien, au moins, devait, à Lyon, s'efforcer d'aborder les problèmes de l'organisation économique. Dès 1831, Ozanam, qui habitait alors Lyon, sa ville d'origine, publiait dans le Précurseur ses "Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon, par un catholique".(1) Il était donc l'un des rares chrétiens à s'intéresser à l'économie, et il eut huit ans plus tard, l'occasion d'y réfléchir à nouveau, lorsqu'il prit possession, à la Faculté des Lettres de Lyon, de la chaire de droit commercial, dont il était le premier titulaire.

Il ouvrit son cours en indiquant ce qu'il considérait comme le sens profond du droit(2), et en souhaitant que ses auditeurs "en rapportent le respect du droit d'autrui plus encore que le sentiment du leur".(3)

Mais le plus intéressant est de noter comment lui-même, catholique attentif aux problèmes économiques, jugeait le capitalisme naissant. Il s'y consacra plus particulièrement dans sa onzième leçon, relative au besoin, à la valeur et à la richesse, et dans la vingt-quatrième relative aux salaires.(4)

---

(1) Cf. Duroselle, op. cit. p. 165 à 172.
(2) C'est là un aspect beaucoup plus spirituel qu'économique de l'enseignement d'Ozanam. Nous aurons l'occasion d'y revenir.
(3) Ozanam : "Discours prononcé à l'ouverture des cours de droit commercial". Publié dans la Revue du Lyonnais 1840, p.147.
(4) Cf. Duroselle, op. cit. p. 170.

On a pu résumer ainsi sa pensée[1] :

"Dans son cours de droit commercial Ozanam professe déjà, avec une pondération, une lucidité, un esprit chrétien admirables, les idées essentielles qui deviendront plus tard la doctrine classique de l'Eglise ; Ozanam en effet met en lumière les points suivants : le libéralisme économique est un système matérialiste, qui réduit l'humanité soit à produire, soit à jouir ; il méconnaît la dignité de la personne humaine, devenue un moyen, voire une machine, au lieu de constituer une fin ; il repose sur l'injustice en règlant le salaire par le jeu brutal de l'offre et de la demande, alors que celui-ci doit assurer des conditions de vie humaine ; l'ouvrier ne doit pas se traiter comme une marchandise dont le prix monte ou descend suivant les disponibilités. Pour rétablir l'ordre, la charité ne suffit pas, car si elle soigne les plaies, elle ne prévient pas les coups qui les produisent. C'est à la justice qu'il appartient de prévenir ceux-ci, en instaurant un régime équitable et humain. Il faut donc régulariser le marché de la main d'oeuvre par des associations libres de travailleurs et un certain contrôle de l'Etat".

---

(1) Leflon : "La crise révolutionnaire". T-20 de "L'Histoire de l'Eglise" publiée sous la direction de Fiche et Martin. Paris-Blond et Gay, 1949, in 8°, 523 p. Cf. p. 450.

Mais Ozanam ne se contentait pas d'avoir sur le système économique des vues fort nettes. Il ne lui suffisait même pas d'enseigner le droit commercial à des auditoires de I50 à 200 personnes,(1) il souhaitait que "sa connaissance se répande parmi tous, car tous en (avaient) également besoin".(2) Il faut donc le considérer d'abord comme un homme soucieux de voir les problèmes de l'organisation économique retenir l'attention de ses contemporains, afin que ceux-ci puissent la modifier ou l'orienter dans un sens plus humain.

Sans doute était-il l'un des rares catholiques lyonnais à avoir de telles préoccupations. Cependant l'initiative n'était pas venue de lui, mais de son maître l'abbé Noirot, professeur de philosophie au collège de Lyon de I827 à I852.

"Pendant vingt ans, écrivait Lacordaire, à une époque où la philosophie chrétienne avait si peu d'organe, un homme modeste et qui n'a rien écrit, M. l'abbé Noirot, conduisait dans les chemins sérieux de la raison une foule de jeunes esprits dont le plus grand a été Ozanam".(3)
Nous aurons,à maintes reprises,l'occasion de revenir sur l'influence de ce prêtre. Retenons seulement ici l'attention qu'il portait aux questions économiques, et qu'il faisait partager à ses élèves -parmi lesquels outre Ozanam, Jules Favre, De Laprade, Blanc St-Bonnet, Francisque Bouillier- "Il parlait

---

(1)Lettre d'Ozanam à Ampère, 2I fév. I840. In "Lettres d'Ozanam (I83I-I853)". Paris-Lyon I865. 2 vol. In 8, T-I, p. 34I.
(2) Ozanam : discours cité.
(3) Cité par Buffenoir, op. cit., p. 542.

tour à tour, écrivit l'un d'eux,(1) du capital, des salaires, des grèves, de l'équilibre de la production et de la consommation, des impôts, des emprunts publics, des douanes, du libre échange, du droit de propriété".

Ainsi des catholiques, prêtres ou laïcs, mais aussi universitaires, se préoccupaient-ils des grands problèmes économiques. Sans doute l'archevêché gardait-il à ce sujet un silence prudent. Mais l'éveil était donné. La hiérarchie catholique ne pouvait pas ignorer l'angoisse des plus aventureux, mais non des moins fidèles(2) de ceux dont elle avait la responsabilité. Les recherches de ces éclaireurs pouvaient annoncer que l'Eglise saurait et oserait, dans un avenir plus ou moins lointain, aborder les problèmes que soulevait la naissance du capitalisme.

La concentration industrielle et la conscience chrétienne

Un autre aspect des transformations profondes qui gagnaient alors la société, était le début de la concentration industrielle, l'extension des manufactures aux dépens des ateliers familiaux.(3) Dans une ville qui comptait près

---

(1) Rapporté par Buffenoir, op. cit., p. 542.
(2) La thèse d'Ozanam sur le progrès avait été approuvée par Rome.
(3) Cf. Dutacq, op. cit., p. 130.

de 90 000 canuts sur 150 000 habitants,[1] ce phénomène posait, certes, des problèmes sociaux, sur lesquels nous reviendrons, mais revêtait aussi un aspect économique qui ne devait pas laisser l'Eglise indifférente.

Toutefois celle-ci considéra surtout l'industrialisation d'un point de vue moral. Si l'on parlait parfois des ateliers, c'était pour regretter qu'ils soient des lieux de démoralisation : "Pourquoi la plupart de nos ateliers sont-ils des foyers de libertinage et de débauche ? Pourquoi le coeur pur qui s'y présente se trouve-t-il bientôt atteint de la contagion commune ?"[2] demandait en 1836, l'abbé Bez, curé d'Oullins.

De même, si l'on se préoccupait d'apprentissage, c'était moins en vue d'améliorer la production, et par là d'augmenter la consommation, ou de permettre au jeune ouvrier d'acquérir une formation professionnelle, intellectuelle et humaine, que pour l'aider à demeurer bon chrétien. C'est dans ce but qu'étaient créés des "établissements religieux-industriels", ou que de jeunes apprentis étaient confiés à

---

(1) G. Weil :"La France sous la Monarchie Constitutionnelle" (Paris-Alcan 1912, in 8°, 311 p.) donne les chiffres de 1846: 159 000 habit. dont 90 000 canuts. Or le recensement de 1836 (annuaire administratif) indique 150 814 habit. pour Lyon. Le nombre des canuts devait donc être proche de 90 000.
(2) "Discours prononcé dans la chapelle de l'établissement religieux-industriel, dit de St Joseph, à Oullins". Lyon - Périsse 1836, 12 p.

des patrons chrétiens. Mais ces créations de "couvents-ateliers refuges, ou providences", où grâce à l'emploi de ces enfants en apprentissage on se mit à fabriquer à bon marché des ornements d'Eglise, ravirent aux ouvriers une précieuse source de revenus, ce qui entraîna en 1840 une protestation de l'Echo des Ouvriers contre cette "concurrence organisée de longue main".(1)

Les ouvriers n'étaient pas sans doute les seuls à se plaindre de ce qui pouvait être considéré comme une ingérence de l'Eglise dans un domaine qui n'était pas le sien. En 1838, on s'émut de l'attitude du curé de Saint-Vincent de Rheins, qui, aux dires du maire de la commune "exercerait sur la classe ouvrière une funeste influence dont l'effet serait de faire déserter par les ouvriers du pays les établissements d'industrie"(2) Certes, on manque de précisions sur ce que pouvait être exactement l'influence de ce curé. Mais l'attitude générale de l'Eglise vis-à-vis des ateliers, permet de penser qu'il ne devait pas hésiter à mettre en garde ses paroissiens contre ces "lieux de dégradation" qu'étaient devenus les établissements d'industrie. Mgr de Pins, alerté,

---

(1) Cité par Dutacq, op. cit., p. 139.
(2) "dont les chefs étaient dévoués au gouvernement" signalait la même lettre du ministère de la justice et des cultes au préfet. Cette lettre citait elle-même la plainte du maire de St Vincent de Rheins. 5 juillet 1838, A.D.R., V-18.

affirma comme toujours que ce prêtre "strictement renfermé dans son ministère" était "le plus inoffensif de (ses) curés".(1) Cependant cette accusation d'un maire, sans doute le porte-parole des chefs d'industrie de sa commune, contre un curé dépassait le cadre habituel des conflits entre municipalités et desservants : on peut la considérer comme un signe de l'émotion des ecclésiastiques devant les progrès de l'industrialisation et des réactions des patrons à l'attitude du clergé.

Il faut retenir de ces efforts, souvent déconcertants, de l'Eglise pour affronter la situation créée par le développement de l'industrie, un souci sincère de ne pas perdre de vue la réalité en fonction de laquelle elle devait accomplir sa mission. L'abbé Bez le proclamait formellement: la religion "prend les siècles dans la position où ils se trouvent, et après avoir jadis sillonné de ses mains bienfaisantes les champs de notre Gaule encore inculte, de nos jours elle deviendra industrielle, mais elle fera que cette industrie soit chrétienne".(2)

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au Ministre. A.D.R., V-18, 28 août 1838.
(2) Bez, discours cité.

Des catholiques à la recherche de solutions au problème du chômage

L'Eglise, avons nous dit, avait de plus à tenir compte d'un problème local, celui du chômage consécutif à la mévente des tissus de soie, en 1837. Si, ni le clergé, ni l'archevêque, n'intervinrent pour proposer des remèdes à la crise qui frappait alors la principale industrie lyonnaise, il n'en fut pas de même de tous les catholiques.

Ainsi La Gazette du Lyonnais estimait-elle, au lendemain de la procession de la Fête-Dieu, que les manifestations solennelles du culte, avec l'apparat de riches ornements qu'elles développaient, avaient l'intérêt de "faire marcher le tissage".(1) Quelques mois plus tard, le même journal publiait une lettre d'un "vieux lyonnais" qui proposait une solution pour aider au travail de la fabrique lyonnaise.(2) Le caractère très catholique de La Gazette permet de penser qu'elle se faisait ainsi l'écho de préoccupations et de recherches assez répandues parmi les catholiques.

Plus hardis étaient les remèdes proposés par La Revue du Lyonnais. Cette revue, dont le directeur Léon Boitel

---

(1) N° du 3 mai 1837.

(2) N° du 3 juillet 1837.

était franc-maçon,(1) mais à laquelle collaboraient de nombreux catholiques(2) et qui publiait souvent des discours de personnalités catholiques(3), se préoccupait dans sa "chronique du mois de mai 1837" de trouver des solutions au problème du chômage. On proposait que soient entrepris de grands travaux, productifs, et susceptibles de donner du travail aux chômeurs : "Pourquoi à l'aide de ces sommes (recueillies lors des fêtes de bienfaisance) n'aurait-on pas entrepris des travaux dans l'intérêt de la cité, intéressé les capitalistes à de vastes exploitations comme les chemins de fer?..."(4) On envisageait également la création d'un fonds de secours : "Pourquoi une caisse de secours et de prévoyance ne se formerait-elle pas parmi nos commerçants pour venir dans les mauvais jours au devant des plus pressantes infortunes ? Pourquoi nos fabricants ne s'engageraient-ils pas à verser tous les mois une somme stipulée par eux et règlée d'après le nombre de métiers occupés par chacun d'eux ?"(5) La revue allait même jusqu'à demander l'intervention des pouvoirs publics : "Si la fabrique de Lyon ne peut plus nourrir ses enfants, le pouvoir doit s'occuper d'eux et donner à tant de bras une autre direction".(6)

---

(1)Il est membre du "Parfait-silence, société Maçonnique de St Jean d'Ecosse, fondée à Lyon en 1833".Lyon 1834 in 8, 24 p.
(2)Collombet, mais aussi Bordes de Parfondy, Dubuisson Jane...
(3)Ainsi le "Discours prononcé à la distribution des prix de l'institution d'Oullins" par l'abbé Dauphin, 1840.
(4) Revue du Lyonnais 1837, p; 415.
(5) " " " , p. 259.
(6) " " " , p. 415.

Sans doute l'originalité et la hardiesse de La Revue du Lyonnnais n'étaient-elles partagées que par un nombre restreint de catholiques. Mais l'inquiètude de La Gazette montrait que les collaborateurs de La Revue répondaient à l'attente de beaucoup. Ainsi les catholiques, encore mal informés et peu au fait des moyens de prévenir le chômage ou d'y remédier, semblaient-ils se préparer à intervenir ultérieurement.

En somme, et cela s'expliquait en grande partie par leur origine sociale, les catholiques, et à plus fortes raisons l'archevêché, avaient à affronter des problèmes qui ne leur étaient pas familiers. Ce n'était qu'avec beaucoup d'hésitations qu'ils se préoccupaient du développement du capitalisme et de l'industrialisation ou du chômage. Cependant, les transformations économiques du monde dans lequel elle vivait, apparaissaient peu à peu à l'Eglise. Quelques esprits, plus lucides ou plus avancés que l'ensemble des fidèles, cherchaient à tâtons des solutions. L'Eglise du XIX° siècle allait-elle, pour reprendre le mot de l'abbé Bez, devenir "industrielle" ?

CHAPITRE DEUXIEME

L'ACTION DES PREMIERS CATHOLIQUES SOCIAUX

Il lui était en tous cas plus facile d'être sensible aux répercussions sociales de cette nouvelle situation économique : les journées sanglantes d'avril 1834 avaient beau s'être terminées par l'écrasement des ouvriers et le rétablissement de l'ordre à Lyon, elles n'en avaient pas moins fait éclater clairement dans quel degré de misère vivaient les canuts. Sans doute, dès la fin de 1835, et pour plus de quatre ans, il ne parut plus à Lyon un seul journal ouvrier. Mais loin d'être le signe de l'apaisement social, ce n'était là que le résultat de lois sur la presse rigoureusement appliquées. (1)

L'état social demeurait donc ce qu'il était avant 1834 : misère ouvrière avec tout ce que cela pouvait entraîner de détresse morale. Mais en même temps le souvenir de

---

(1) Rappelons que tout journal qui voulait "faire de la politique" était obligé de verser un fort cautionnement. Les journaux ouvriers, incapables de se conformer à cette obligation, s'abstenaient donc d'en faire. Mais il était toujours aisé de découvrir qu'un article avait un caractère politique, et, de ce fait, de condamner le journal à une forte amende. Malgré les souscriptions ouvertes par Le Censeur, la méthode porta ses fruits, et, fin 1835 L'Indicateur et La Tribune Prolétaire derniers survivants, cessèrent de paraître.

ces luttes effrayait la bourgeoisie, plus qu'il ne la rendait compréhensive. Incontestablement, dans une telle atmosphère, et devant de telles détresses, l'attitude de l'Eglise pouvait être déterminante.

Conséquences attardées des Journées d'Avril 1834

Il semblait d'ailleurs qu'elle l'avait compris dès avril, lorsque les prêtres "usèrent de leur influence pour adoucir une répression souvent atroce".(1) A cela, d'ailleurs, se limita "le plus souvent" leur intervention.

Cependant le gouvernement, désireux d'atteindre dans une même répression insurgés et légitimistes, avait cherché à compromettre plusieurs prêtres, en les accusant de complicité au mouvement. Il était même allé jusqu'à traduire l'abbé Peyrard, vicaire de St Bonaventure devant la Cour des Pairs.(2) Après une intervention de Mgr de Pins, dans laquelle le prélat se déclarait "convaincu de l'innocence de M. Peyrard" qui n'avit "été occupé qu'à remplir son ministère de charité auprès des blessés",(3) la Cour déclara l'accusé innocent , et le fit relâcher.(2)

---

(1) Cf. Rambaud, p. 81.
(2) " , p.82.
(3) A.A., R.C.A. : Lettre de Mgr de Pins au baron Pasquier, président de la chambre des pairs, 16 janvier 1835.

Cet acquittement ne devait pas, toutefois, être pour l'Eglise de Lyon la seule répercussion directe des évènements d'avril. Leur premier anniversaire allait être la cause d'un incident significatif. Une cérémonie anniversaire aurait été célébrée le 14, par le curé de la Croix-Rousse , affirmait le préfet, en s'en plaignant à l'archevêque. Mgr de Pins expliqua l'incident de façon quelque peu inattendue : "Une veuve a demandé à l'un de MM. les vicaires une messe pour feu son mari ; elle a été célébrée, et rien de plus. L'assistance a été recueillie : qu'elle ait été nombreuse, c'est ce que M. le Curé ne pouvait pas prévoir, il l'ignorait complètement..."(1) Ainsi un curé croyait, en toute bonne foi, pouvoir célébrer une messe anniversaire pour l'une des victimes d'avril, sans risquer de déplaire au gouvernement, ni de troubler l'ordre public. Telle était au moins la thèse de l'autorité écclésiastique. L'incident montrait en tous cas, qu'aux yeux de ce prêtre, tous ses paroissiens étaient égaux devant Dieu, et avaient, quelles qu'aient été les circonstances de leur mort, droits aux prières de l'Eglise.

Plus de deux ans plus tard,(2) il était encore fait allusion à l'attitude de l'Eglise lors des évènements d'Avril. Le préfet avait à donner son avis sur la promotion de l'abbé

---

(1) A.A., R.C.A; lettre de Mgr de Pins au préfet, 22 avr. 1835.
(2) 7 décembre 1837.

Jordan, curé de St Bonaventure au titre de curé de première classe. Il approuva, certes, cette nomination, mais tint à rappeler que "l'Eglise (de St Bonaventure) avait été au pouvoir des insurgés qui y firent leur quartier général. L'abbé Jordan affecta une neutralité qu'on lui a depuis reprochée..."(1)

Les évènements d'avril 1834 avaient donc été pour le clergé l'occasion de prouver l'intérêt qu'il portait à la population ouvrière de Lyon. Quoiqu'il l'ait fait de façon extrêmement prudente, l'autorité administrative lui en tint cependant grief.

Quelle allait être maintenant l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de la situation que ces évènements avaient fait apparaître au grand jour et qui revêtait un double caractère : d'une part la misère ouvrière, d'autre part -aux dires de la bourgeoisie, au moins- la conduite le plus souvent dépravée, voire criminelle, de la population laborieuse ?

Les directives de Monseigneur de Pins

Il est ici possible de distinguer deux aspects complémentaires de la réponse de l'Eglise à ces problèmes. La hiérarchie catholique, en effet, ne garda pas à l'égard des questions sociales le même silence prudent qu'au sujet des problèmes économiques. Examinons donc, avant celle des catho-

---

(1) A.D.R., V-282 : Lettre du préfet au ministre des cultes.

liques, les interventions de l'archevêque-administrateur.

Mgr de Pins s'éleva contre le relâchement des moeurs dans son mandement de Carême de 1836,(1) et adressa en 1837 une lettre pastorale au clergé et aux fidèles, afin d'ordonner "des prières publiques pour la délivrance des maux qui afflige(aient"(2) la population du diocèse. Et au premier rang de ces maux il plaçait "la misère extrême où se trouvent réduits presque tous les ouvriers de Lyon, misère occasionnée par la cessation du travail, et dont (on) ne prévoit pas le terme". Il faut, poursuivait-il "recourir au seul moyen que nous (ayons) d'en être délivrés. Ces moyens, nous les trouverons dans la Bonté et la Puissance de Dieu". Ces interventions archiépiscopales n'allaient donc pas très loin, ne dépassaient pas le minimum de ce qu'on pouvait légitimement attendre.

Mais beaucoup plus net avait été le mandement de Carême pour 1835.(3) Sa date même indiquait bien à quelle situation précise Mgr de Pins faisait allusion, en parlant"des désordres qui se multiplient aujourd'hui d'une manière si effrayante". Il mérite, par conséquent d'être rapporté ici de façon assez complète :

---

(1) Mandement de Carême pour 1836, 10 p., A.A., M. et C.
(2) Lettre pastorale du 28 février 1837, 4 p., A.A., M. et C.
(3) Mandement de Carême pour 1835, 10 p., A.A., M. et C.

L'Archevêque s'adressait essentiellement aux "hommes que l'Apôtre appelle : "les ennemis de la Croix du Christ, qui confessent Dieu de bouche et le nient par leurs oeuvres". Il poursuivait en les appelant à établir "un petit parallèle entre (leur) croyance et (leurs) actions", car la foi n'est rien sans les oeuvres. Et après avoir rappelé et cité "les Béatitudes", il s'écriait : "Comprenez-vous ce langage ? et si vous le comprenez pourquoi y a-t-il tant de différences entre votre conduite et une si belle morale ? pourquoi prenez-vous tant de soins d'éviter tout ce qui vous contriste et vous humilie ? pourquoi êtes-vous si implacables dans vos ressentiments, si ardents dans vos projets de vengeance, si insensibles aux besoins des malheureux, si avides d'honneur et de richesses ? pourquoi craignez-vous si peu de blesser la justice et de compromettre la pureté de votre âme ?...

... Notre âme pourrait-elle n'être pas remplie d'amertume, en voyant des catholiques placer leur bonheur dans la possession des richesses et des dignités temporelles... Malheur à vous, riches... a dit le divin Sauveur".

Mgr de Pins rappelait ensuite les deux commandements du Seigneur, dont le second est semblable au premier : amour de Dieu et amour du prochain, et s'étendait sur le second : Aimez-vous votre prochain comme Dieu vous ordonne de le faire ?

"L'aimez-vous de la sorte, vous qui du sein de l'abondance, le voyez sans pitié mourir de faim et de misère ? L'aimez-vous de la sorte vous qui employez toute votre adresse á vous enrichir à ses dépens, et à le supplanter dans un emploi qui était son unique ressource ? et vous, qui déchirez sa réputation par la médisance et la calomnie ? mais surtout, ô vous qui le scandalisez par vos discours et vos exemples ?

...D'après l'empressement (de ceux qui vivent ainsi) et leur ardeur à augmenter leur fortune, à amasser de l'or et de l'argent, à ajouter propriété à propriété, on conclurait qu'ils doivent posséder seuls toute la terre et vivre éternellement".

Que reste-t-il à faire après ses avertissements ? que les chrétiens étudient la religion, mais surtout qu'ils la pratiquent, car "la foi sans les oeuvres, dit St Jacques, est une foi morte".

Lorsque Mgr de Pins reprochait au riche de "supplanter (le pauvre) dans un emploi qui était son unique ressource", faisant probablement allusion au développement des manufactures aux dépens de l'artisanat, sans saisir que c'était là cependant un progrès nécessaire, il faisait preuve à l'égard des transformations économiques, d'une comprhéension bien moins grande qu'à l'égard de la situation sociale.

Car, sur ce point la parole du prélat était à la fois claire et forte. La cause des désordres n'était pas, à ses yeux, l'insubordination ou l'esprit de révolte des ouvriers, mais la dureté des riches, "implacables dans leurs ressentiments, ardents dans leurs projets de vengeance, insensibles aux besoins des malheureux". "Malheur", non pas à l'ouvrier qui s'insurge, mais "aux riches", qui "emploient toute leur adresse à s'enrichir à ses dépens", à "déchirer sa réputation par la médisance et la calomnie".

Plus significatif encore était peut-être le fait que dans tout son mandement, comme dans ceux qui suivront, Mgr de Pins ne faisait pas une seule fois appel à la résignation des classes laborieuses. Sans leur conseiller de lutter contre leurs oppresseurs, il se gardait toutefois de donner l'impression que la religion puisse être "l'opium du peuple".

Tentatives des légitimistes pour s'attribuer le monopole de l'esprit social

On peut cependant se demander si les hommes auxquels s'adressait ainsi l'archevêque étaient disposés à suivre ses avertissements, et même s'ils entendirent la lecture de ce mandement. Le recrutement social des catholiques, tel que nous avons tenté de le définir plus haut, permet au moins d'en douter.

Si nous avons peu à attendre de cette bourgeoisie anti-cléricale, examinons par contre de quels actes furent suivies les paroles de Mgr de Pins dans d'autres classes de la population, celles dans lesquelles se recrutait précisément la plus grande partie des fidèles.

La misère ouvrière qui apparaissait clairement à l'archevêque, n'échappait pas davantage aux catholiques. C'est ainsi que La Gazette pouvait écrire : "Nier le mécontentement et la misère du peuple, c'est nier un fait d'une grande évidence".(1) Nous avons vu que cela apparaissait également à La Revue du Lyonnais, en période de chômage surtout. Ozanam enfin le proclamait du haut de la chaire de la Faculté,(2) et revenait à maintes reprises dans sa correspondance sur l'actuelle division de la société en riches et en pauvres, l'extrême pauvreté progressant en même temps que l'extrême richesse.(3) Seuls des journaux catholiques, Le Réparateur ne faisait que très rarement allusion à la détresse ouvrière.

Cependant l'attitude de La Gazette, si compréhensive, n'était pas pure de toute arrière pensée. "On connaît assez l'intérêt que nous portons à la classe intéressante à

---

(1) La Gazette du Lyonnais, n° du 19 janvier 1835.
(2) Cf. plus haut, page 23.
(3) Cf. lettres d'Ozanam, recueil cité.

laquelle Lyon doit son lustre et son rang" pouvait-on lire dans un article de la rédaction.(1) Cet article indiquait aux lecteurs que le journal accepterait volontiers les lettres destinées à ouvrit les yeux sur la misère de cette classe, ou à lui trouver des remèdes. Et il poursuivait : "puissent (ces lettres) être comprises de ceux qui nous lisent, car c'est à eux exclusivement qu'est dû le soulagement des malheureux, les intérêts de l'opinion à laquelle ils se font l'honneur d'appartenir, comme ceux de la religion qu'ils professent, réclament impérieusement qu'ils ajoutent à tant d'honorables sentiments qui les distinguent, le courage d'imprimer leur cachet sur leurs oeuvres ; alors, mais alors seulement, le royalisme sera la France, comme le catholicisme est le ciel".

Ainsi pour La Gazette du Lyonnais, la lutte contre la misère ouvrière était le privilège des légitimistes, et ne pouvait qu'aller de pair avec la lutte pour la Restauration. Ozanam se plaignit d'ailleurs amèrement à plusieurs reprises et en particulier dans une lettre à un ami de Paris,(2) de l'attitude de ces gens "qui font de leur opinion politique le 13° article du symbole, qui s'approprient les oeuvres de charité comme leur chose, et disent en se mettant modestement à la place du Seigneur "quiconque n'est pas avec nous est contre nous".

---

(1) La Gazette du Lyonnais, n° du 3 juillet 1837.
(2) "Lettres", op. cit., lettre écrite à Lyon le 17 mai 1838, p. 265.

Par conséquent, si l'attitude d'Ozanam vis-à-vis des problèmes sociaux était pleinement désintéressée, ce n'était pas le cas de tous. Toutefois, dans leur grande majorité les catholiques semblaient disposés à entendre la parole de leur archevêque.

La lutte contre les misères matérielles :

Des fêtes de bienfaisance au socialisme chrétien.
Les conférences de St Vincent de Paul.

Ils répondaient d'abord à l'appel du prélat en participant aux secours officiellement organisés en faveur des malheureux : bureaux de bienfaisance, et fêtes de charité.

Les curés étaient membres de droit des bureaux de bienfaisance et l'examen des comptes de celui de Grigny,(1) le seul dont nous ayons retrouvé le registre des délibérations, semble montrer que les fidèles n'hésitaient pas à glisser leur aumône dans le tronc placé dans l'église. Pour cette modestesuccursale, les ouvertures du tronc, faites en 1834, 1838 et 1840, donnèrent les sommes de 170,60 F., 444,75 F., et 236,25 F., soit un total de 751,50 F.(2)

---

(1) Registre Mss. des délibérations du bureau de bienfaisance de Grigny, A.D.R., V-217.
(2) Registre cité. Procès-verbal de la délibération du 16 juillet 1840.

De même les catholiques ne pouvaient manquer de participer aux "représentations à bénéfices, bals, concerts"(1) donnés aux profits des travailleurs en chômage, et dont La Revue du Lyonnais rapportait le grand succès.(1) De son côté, Mme Yéméniz, grande dame, et fervente catholique allait même jusqu'à organiser une kermesse dans ses salons, et demandait à l'occasion au Docteur Trochu, un moment maire de Lyon, de soigner pour rien certains malades pauvres.(2)

Cependant, ni les secours officiels, ni les aumônes, ne pouvaient suffire à remédier à des misères trop nombreuses. Certains d'ailleurs, tels La Revue du Lyonnais ou Ozanam, mettaient l'accent sur le caractère à la fois insuffisant et dégradant de la seule charité, et plus encore de l'aumône. "Le travail, comme un bon terrain multiplie ce qu'on lui confie, l'aumône, au contraire, absorbe et ne produit rien... On a dansé, chanté, joué au bénéfice de nos travailleurs sans travail ; on s'est amusé au profit de leur douleur..."(3) mais "...la mendicité dégrade l'homme et le démoralise"(4) pouvait-on lire dans La Revue en 1837. Deux ans plus tard Ozanam interviendra dans le même sens, dans une leçon de droit commercial que l'on à résumé ainsi : "la charité ne suffit pas car

---

(1) Revue du Lyonnais 1837, p. 415, et 1840, p. 174.
(2) Latreille C. : "Un salon littéraire à Lyon 1830-1860 , Mme Yéméniz". LYon 1903, in 8°, 50 p.
(3) Revue du Lyonnais 1837, p. 415.
(4) " " " , p. 259.

si elle soigne les plaies, elle ne prévient pas les coups qui les produisent".(1)

Ozanam, toutefois, ne se contentait pas de dénoncer le caractère inhumain du nouveau régime économique, et de proclamer l'insuffisance de la charité. Il avait agi avant d'enseigner. Il avait fondé en 1833, à Paris, avec quelques amis, comme lui étudiants(2) une oeuvre dont l'idée avait germée à Lyon : la Société de St Vincent de Paul. Sa première filiale de province fut créée à Lyon, le 16 août 1836, par huit étudiants venus de Paris. Ozanam les rejoignit en novembre et devint président de la conférence de Lyon. Celle-ci se dédoubla en 1837, la première avait été établie dans le quartier des Terreaux, pa roisse St Pierre, la seconde à proximité d'Ainay, paroisse St François.(3)

L'activité de ces conférences était définie par le rapport pour les années 1836 et 1837 : "Grâce à des secours matériels, pénétrer fréquemment dans la demeure des pauvres, s'efforcer de rendre leur vie chrétienne par des exhortations et des conseils patients, décider ceux qui sont indifférents ou irréligieux à se rapprocher de l'Eglise, à solliciter de ses pasteurs l'enseignement ou le pardon qu'ils peuvent seuls

---

(1) Leflon, op. cit. p. 523.
(2) Duroselle, op. cit. p. 175.
(3) Buffenoir, op. cit. p. 545 et 546.

donner, aider à l'éducation chrétienne des enfants, acquérir enfin un ascendant véritable par la charité".(1) Tout cela était surtout accompli par des jeunes gens, qui assuraient des "distributions hebdomadaires de pain, de viande, de vêtements, à plus de 150 familles malheureuses".(2) Les progrès de la "société" devaient être assez rapides à Lyon : elle comptera en 1843, 12 conférences, 326 membres actifs, 182 membres honoraires, 46 aspirants, et aura à son actif 489 familles visitées dans l'année de façon régulière.(3)

Et, aux conférences proprement dites s'ajoutèrent des institutions auxiliaires, telles que bibliothèques, dépôts de vieux vêtements, ou service médical gratuit.(4)

Ainsi la Société de St Vincent de Paul, sous l'impulsion du Lyonnais Ozanam, entraînait-elle de jeunes catholiques à tenir une place importante dans la lutte contre la misère. Déjà était dépassé le stade "dégradant" de l'aumône, et atteint celui de la charité vraie. Il ne s'agissait plus seulement de secours matériels, mais aussi de réconfort moral et spirituel. L'apostolat se mêlait ainsi à l'action sociale.

---

(1) Cité par Buffenoir, op. cit. p. 548.
(2) Bez : "La ville des aumônes, tableau des oeuvres de charité de la ville de Lyon" Lyon 1840, in 8, 270 p. (p. 220).
(3) Duroselle, op. cit. p. 178.
(4) Buffenoir, op. cit. p. 548.

Toutefois les conférences de Lyon, plus que celles de Paris, à l'égard desquelles elles entendaient garder leur pleine indépendance, tenaient à conserver leur caractère ~~bien~~ laïc originel. "Laïques, elles l'étaient par leur local, leur président, leurs meubles" ; elles l'étaient pour éviter le contrôle journalier d'un écclésiastique, et aussi afin de ne pas risquer "d'être arrêtées parce que ...le subordonné spirituel d'un archevêque".(1) Cette indépendance à l'égard de la hiérarchie catholique n'empêchait nullement la société d'être assez bien vue de l'archevêché: "A Lyon, elle n'a jamais encouru le blâme de l'autorité écclésiastique...quelques prêtres vénérables l'ont même encouragée" notait avec satisfaction Ozanam en 1838.(2)

Cependant, reconnaissait-il en même temps : "La société a rencontré des défiances partout..., à Lyon elle n'a pas cessé d'être l'objet des vexations de beaucoup de laïcs : gros bonnets de l'orthodoxie, pères de conciles en frac et en pantalons à sous-pieds ; gens pour qui les nouveaux venus sont toujours les mals venus...vous ne sauriez croire les mesquineries, les vilenies, les arguties, les minuties, les avenies dont ces gens-là, avec la meilleure foi

---

(1) Buffenoir op. cit. p.546.
(2) Ozanam : "Lettres", op. cit., lettre à un ami parisien, 17 mai 1838 (p. 264).

du monde, ont usé contre nous".[1] C'était donc de la bonne société que partaient critiques et réserves à l'adresse des conférences de St Vincent de Paul, de cette société dans laquelle abondaient ces légitimistes dont Ozanam dénonçait les essais de main-mise politique sur son oeuvre.

Leur fondateur, quant à lui, estimait que les conférences ne devaient prendre aucune part aux luttes politiques. "Renoncez à l'esprit politique au profit de l'esprit social". Tel était son mot d'ordre.[2] Car à cette date encore, il ne pensait pas nécessaire de travailler à l'établissement d'un régime politique capable d'éliminer les misères, que pour sa part il s'efforçait de soulager.[3] Il entendait limiter son activité au strict domaine social.

Cependant quelques uns de ses amis allèrent jusqu'au socialisme, socialisme-chrétien, car cette attitude était celle "d'une douzaine des plus fervents absolutistes" de la ville, qui, séduits par les idées de Buchez, "admiraient la pureté de sa religion...avaient conçu un véritable enthousiasme pour sa personne" et s'étaient abonnés à son journal.[4]

---

(1) Voir page 46, note 2.
(2) Cité dans Leflon, op. cit. p. 541.
(3) Ozanam sera franchement républicain en 1848.
(4) Ozanam : "Lettres", op. cit. Lettre à Lacordaire, du 26 août 1839, p. 302.

Les catholiques que l'on pourrait qualifier de "sociaux" se recrutaient donc d'abord parmi les légitimistes. Cela n'avait d'ailleurs rien de surprenant puisque ceux-ci formaient la grande masse des catholiques de Lyon, et que, d'une façon générale, ils vivaient relativement peu de l'industrie. Ils tentèrent même d'utiliser la misère ouvrière au profit de leurs conceptions politiques. Mais, sous l'influence d'Ozanam et des jeunes gens de sa "Société", les catholiques étaient amenés à faire, peu à peu, oeuvre de charité de façon désintéressée. Bientôt même un petit groupe se trouva acquis à des idées nouvelles, susceptibles, pensait-il, de remédier plus efficacement et plus durablement aux injustices sociales.

La lutte contre la détresse morale :

importance et raisons du relâchement des moeurs.

L'aspect complémentaire de la misère ouvrière était cette détresse morale que s'efforçait également de combattre la Société de St Vincent de Paul. Cette misère aurait suffi déjà à expliquer un certain relâchement des moeurs dans les classes les plus défavorisées. Mais la bourgeoisie lyonnaise et les autorités administravives, effrayées par le souvenir des évènements d'avril 1834, dont elles n'avaient pas saisi le sens profond, allaient plus loin : à leurs yeux, ce que

le préfet appelait "la perversion des classes inférieures"(1) était telle que l'on pouvait s'attendre à tous les crimes de leur part. Le Courrier de Lyon, organe gouvernemental et journal de la bourgeoisie, mettait en relief le moindre vol, l'élevait au rang de brigandage ou d'attentat, et appelait aussitôt de ses voeux intervention de la police et rétablissement de l'ordre.

La lecture de la presse, tant légitimiste que républicaine, permettait de se faire une idée plus exacte de ces "brigandages" et de ces "attentats". Sans doute serait-il exagéré de prétendre qu'ils n'étaient ni plus fréquents ni plus graves qu'en tout autre lieu ou qu'en tout autre époque, ou que leurs auteurs ne se recrutaient pas davantage parmi les ouvriers que dans tout autre milieu social. Mais les faits présentés par le Courrier de Lyon n'en frisaient pas moins, le plus souvent, la calomnie.

Mgr de Pins et La Gazette ne se faisaient d'ailleurs pas faute de souligner l'exagération de ce journal."Les colonnes du Courrier de Lyon ne suffiront plus tout à l'heure pour enregistrer les démentis que lui attirent ses calomnies... à l'égard des classes pauvres que ses patrons ont pourtant si

---

(1) Lettre du préfet au ministre de la justice et des cultes. 16 juillet 1838, A.D.R., V-18.

fructueusement exploitées un temps",(1) écrivait La Gazette du 15 janvier 1835. L'archevêque, de son côté, s'en prenait à ceux qui "déchirent la réputation (de ces mêmes classes) par la médisance et la calomnie",(2) mais il reconnaissait en même temps, que l'on assistait à un relâchement des moeurs.

Toutefois les catholiques, et ils étaient presque les seuls à le faire, insistaient surtout sur les causes de ce relâchement. Si "dans les campagnes, et surtout dans les villes... les uns violent la sainte loi du dimanche, et les autres se permettent des plaisirs criminels",(3) si des "hommes forts et vigoureux qui se livrent chaque jour à un travail pénible... épouvantent ensuite la société par cet esprit d'insubordination et de révolte qui les dominent",(4) c'est parce que les principes sacrés de la religion ont été peu à peu oubliés. La responsabilité en revenait surtout à ceux qui "par leurs discours et leurs exemples"(2) scandalisaient les classes populaires. "Ne sentez-vous pas, leur était-il proclamé, que votre froide indifférence religieuse, que cette barbare impiété que vous affichez dans vos discours et dans vos actions de tous les jours, corrode peu à peu, détruit enfin jusqu'à la racine ce germe de vertus et de piété

---

(1) La Gazette du Lyonnais, nº du 15 janvier 1835.
(2) Mandement de Carême pour 1835, déjà cité.
(3) Mandement de Carême pour 1836, A.A., M. et C.
(4) Bez, discours cité.

que de jeunes coeurs avaient d'abord reçus au foyer domestique, que la religion s'était efforcé d'y entretenir pendant leur enfance, et que ce sont vos contagieux exemples qui portent la désolation et le scandale au milieu de cette multitude aussi malheureuse que coupable ?..."(1)

On signalait également que les liens familiaux se distendaient, que le concubinage était de plus en plus fréquent.(2) Là encore aux yeux des catholiques, la responsabilité de la société était primordiale : "Nous devons le dire, le libertinage n'est pas la cause unique du désordre qui jette le trouble dans la société, et qui en avilit les premiers liens la difficulté qu'éprouvent les parties pour se procurer les actes nécessaires à la validité de leurs mariages sert de raison ou de prétexte à l'infraction de ce devoir."(3)

Ainsi les catholiques avaient-ils également conscience du relâchement des moeurs. Mais eux, au moins, en avaient saisi l'importance exacte et les causes profondes : l'abandon de la foi et de la pratique religieuse, et, plus encore, l'exemple mauvais venant des classes les plus riches, enfin et surtout, la misère.

---

(1) Bez, discours cité.
(2) Tableau du nombre des unions illégitimes et des enfants naturels et abandonnés dans le "Prospectus pour la fondation de l'oeuvre de St François Règis, pour le mariage des pauvres". 2 p., janvier 1837 (F.C.).
(3) Même prospectus.

Aussi, loin de faire requérir à tout propos la police, allaient-ils travailler à vaincre la détresse morale des ouvriers, tout comme ils s'efforçaient de remèdier à leurs misères matérielles.

Il faut cependant signaler ici, que, moins sans doute par conviction profonde, que pour des raisons d'éfficacité, il leur arrivait parfois de faire pour cela appel à des sentiments beaucoup plus proches de l'auto-défense que de la charité chrétienne : "Si jamais l'on a dû faire des sacrifices, c'est bien dans une circonstance, où, sans parler des motifs personnels, les intérêts de toutes les familles, le bien de l'humanité, la paix et la sécurité de la société et la gloire de la Religion nous pressent vivement de donner une légère partie de ces biens qui nous seraient peut-être enlevés un jour par ceux-là mêmes auxquels nous aurions refusé le moyen de revenir à la vertu".(1)

Les moyens d'y porter remède : "Providences","Salles d'Asile", "Oeuvre en faveur du mariage des pauvres.

Malgré cela les catholiques s'efforcèrent dans un esprit chrétien admirable, de lutter contre le relâchement des moeurs, et même, dans une certaine mesure contre ses causes. Dans ce but furent fondés alors un certain nombre

---

(1)"Circulaire pour la fondation d'une maison de correction destinée aux jeunes garçons vagabonds et malfaisants". 1835, in 4, 3 p. (F.C.9

d'établissements ou d'oeuvres dont les buts pouvaient être ramenés à trois : réhabilitation ou rééducation des jeunes gens ou jeunes filles exposés à la perversion ; sauvegarde de l'enfance ; aide au mariage des pauvres.

Pour les femmes ou les jeunes filles, cinq institutions, au moins, existaient : le "Refuge de Notre-Dame de la Compassion, ou Providence de l'Antiquaille"."Ce refuge (était) destiné à recueillir toutes celles qui manifest(ai)ent le désir de changer de vie, et qui n'ayant aucun asile, en demand(ai)ent l'entrée".(1) Cette oeuvre n'arrivait au succès, signalait ces prospectus, que si ces femmes étaient complètement isolées du monde : les placer dans des familles ou dans des ateliers chrétiens étaient inévitablement un échec.(1) Le but de "La Solitude" était à peu de chose près le même, mais il était destiné aux femmes sorties de prison.(2) "Le Refuge St Michel" se proposait de "ramener dans le droit chemin des filles perverses ou vicieuses",(3) et la "Société de patronnage pour les jeunes filles" de sauver celles qui étaient en danger parce que "mendiantes ou libertines". Celles-là étaient confiées à des ateliers chrétiens, et l'efficacité de cette méthode semblerait confirmée, puisqu'en trois ans

---

(1) "Refuge de Notre-Dame de la Compassion", Prospectus 4 p.(E.C.)
(2) Bez : "La ville des aumônes..."op. cit. p. 94.
(3) " " " " " p. I43.

350 jeunes filles auraient été sauvées.(1) Enfin "La Providence de la rue Sala" s'ouvrait aux fillettes, dont les parents, par suite de la misère dans laquelle ils vivaient, faisaient courir les plus grands dangers à leurs âmes. Ces enfants étaient reçues à partir de sept ou neuf ans, et gardées jusqu'à vingt. Elles étaient 80 en I840.(2)

Une oeuvre, dont les buts réjoignaient ceux des deux précédentes, existait également pour les jeunes gens. Elle avait été fondée en I835, par "quelques personnes pleines de zèle" qui résolurent "d'arracher à la démoralisation et à l'infamie cette portion de l'humanité que la loi frappe dès qu'elle est coupable, mais qu'elle ne protège pas quand elle n'est qu'égarée".(3) L'oeuvre ainsi créée "Refuge St Joseph", ou "Maison de correction destinée aux jeunes garçons vagabonds et malfaisants", ou encore"Etablissement religieux-industriel d'Oullins","placée sous la protection de St Joseph, son patron, comprenait quatre grandes catégories, savoir : une providence, une maison de correction, un asile du repentir ou maison pénitentiaire et un noviciat de frères instituteurs...

La Providence était établie pour les jeunes garçons abandonnés ou négligés par leurs parents, soit sous le rapport physique, soit sous le rapport moral...

---

(1) Bez : "La ville des aumônes..." op. cit. p. I23.
(2) " " " " " p. I49.
(3) Dubuisson Jane :"Refuge St Joseph". In Revue du Lyonnais I839, p. 368.

La Maison de correction ou de travail recevait les jeunes gens qui avaient des dispositions vicieuses et qui étaient particulièrement enclins à la paresse et au vagabondage.

L'Asile de repentir ou Maison pénitentiaire s'ouvrait aux jeunes gens flétris par la justice, qui auraient franchement manifestés le désir de revenir à des sentiments honnêtes et vertueux ; et aux enfants dont les pères et mères avaient subi ou subissaient une condamnation et même une détention prolongée..."(1)

Les résultats d'une éducation ferme et chrétienne auraient été excellents ; ces enfants, admis à partir de l'âge de neuf ans, se seraient amendés.(2)

Mais guérir ces maux était insuffisant et il fallait tenter de les prévenir. C'était le but des salles d'asile catholiques, destinées à recevoir les enfants en bas âge, pendant le temps que leurs parents passaient à l'atelier. On évitait ainsi que ces enfants voient de trop près les vices de leurs pères ; on pouvait leur inculquer de bonnes habitudes. L'oeuvre devait se répandre rapidement -quatre salles d'asile existaient déjà en I835,(3) une cinquième allait s'ouvrir- avec le concours des curés et la collaboration d'un grand

---

(1) "Règlement pour le conseil extérieur laïc de l'oeuvre de St Joseph". Article 1°, but de l'oeuvre (F.C.).
(2) Dubuisson Jane : op. cit.
(3) à St Paul, la Grande-Côte, St Georges et les Cordeliers.

nombre de "dames catholiques".(1)

Mais il y avait mieux à faire encore : s'efforcer de remettre en honneur la famille, lutter contre les unions illégitimes et par là tendre à réduire le nombre des enfants naturels ou abandonnés. C'est ce qui fut entrepris en fondant en I837 "L'oeuvre de St François Régis pour le mariage des pauvres". Les catholiques s'étaient en effet rendu compte que le libertinage n'était pas la cause unique du concubinage.(2) Le mariage exigeait en effet l'accomplissement de formalités diverses et la présentation d'un certain nombre d'actes d'état civil, souvent difficiles à obtenir si l'on vivait loin de son lieu de naissance. Si bien que, souvent, les moins fortunés renonçaient à tant de démarches, parfois onéreuses, toujours laborieuses, et négligeaient ainsi de faire légitimer leur union. L'oeuvre se proposait donc d'aplanir, juridiquement et administrativement, ces difficultés, de façon à permettre que ces situations soient régularisées et si possible le mariage béni par un prêtre.

Cette initiative devait avoir des résultats rapides. Dès sa première année d'activité, elle devait s'occuper de la "réhabilitation" de 323 unions illégitimes, dont I48 étaient

---

(1) Deux articles dans la revue L'Athénée (I835) p. 2I0 et 233.
(2) Prospectus déjà cité.

achevées et I3I en cours à la fin de l'année, les 44 autres ayant été arrêtées par des difficultés insurmontables. Enfin 97 enfants avaient été légitimés.(1)

Les catholiques lyonnais envisageaient donc avec attention la "dégradation des moeurs" dans les milieux ouvriers Ils essayaient d'en découvrir les raisons profondes, et s'efforçaient d'y remèdier en imaginant des solutions adaptées aux différentes situations. C'était là un aspect également important de leur action sociale, d'une efficacité sans doute moins tangible que le secours de la misère matérielle, mais également fructueux à plus longue échéance.

---

(1) "Société charitable St François Régis pour le mariage des pauvres". 8 circulaires in 4, I837-I85I (F.C.). Chiffres donnés par la circulaire de I838, faisant appel à la générosité des souscripteurs. 3 I82,50 F. avaient, en effet, été dépensés la I° année, 6 5I0,38 F. le seront l'année suivante. Et les chiffres de I837 atteindront respectivement: 348, 227, 75, 77, I50 (circulaire de I838).

Détresse matérielle, détresse morale, tels étaient les deux aspects de la situation ouvrière sur lesquels l'archevêque s'était efforcé d'attirer l'attention de ses diocésains. Leur réponse correspondait à son attente, la dépassait même, puisque les remèdes, les solutions pratiques, étaient dues à l'initiative des fidèles.

Ceux-ci cherchaient donc à moraliser et à éduquer plutôt qu'à réprimer, à pratiquer la charité, voire même à envisager certaines formes de socialisme, plutôt qu'à faire l'aumône.

Il faut toutefois souligner que nul catholique n'envisageait alors une participation des intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire des ouvriers, à leur propre salut. Celui-ci, proclamait-on ne pouvait venir que d'en haut.(1)

Telle était l'action, nullement négligeable, de ceux que l'on a pu qualifier de "premiers catholiques sociaux".(2)

---

(1) Bez, discours cité :"N'en doutons pas, c'est d'en haut que doivent descendre les exemples pour l'instruction et l'édification des peuples".
(2) Buffenoir, Duroselle, op. cit.

CHAPITRE TROISIEME

LYON, VILLE DES AUMÔNES

La plupart des catholiques demeuraient toutefois étrangers à ces recherches de solutions nouvelles et hardies aux problèmes sociaux. Ils se contentaient d'apporter leur contribution à ce que l'on appelait tout simplement"oeuvres de charité". Leur action ne revêtait donc qu'indirectement et souvent involontairement un aspect "social". Il importe cependant, si l'on veut avoir une vue exacte de l'attitude des catholiques face aux problèmes économiques et sociaux de s'arrêter quelque peu à ces oeuvres, dont le nombre et l'essor étaient tels que l'on pouvait qualifier Lyon de "ville des aumônes".(1)

Participation financière de tous les catholiques aux oeuvres sociales

Nous ne nous étendrons pas à nouveau sur les oeuvres déjà citées et dont il est fait mention aux chapitres précédents : établissement religieux-industriel d'Oullins, refuge Notre-Dame de la Compassion, Solitude, Société de patronnage

---

(1) L'abbé Bez : "La ville des aumônes, tableau des oeuvres de charité de la ville de Lyon". Lyon I840, in 8°, 279 p. Nous l'utilisons largement pour la plupart des Oeuvres dont il est fait mention ici.

pour les jeunes filles libérées, Société d'apprentissage pour les jeunes filles, Refuge St Michel, Providence de la rue Sala, Oeuvre de St François Régis ou Société de St Vincent de Paul. Leur création, leur but, leur action relevaient des "catholiques sociaux".

Mais leur simple énumération a cependant sa place ici, car ces oeuvres ne pouvaient vivre sans l'appui moral, financier ou humain de tous les catholiques. Malgré leur caractère particulier elles ne sauraient donc être absentes d'un "tableau des oeuvres de charité de la ville de Lyon".

Il convient par contre, de s'étendre davantage sur chacune des oeuvres charitables qui n'avaient pas de préoccupations directement sociales, et dont la destination était à la fois diverse et multiple.

Visite et secours aux prisonniers

Notons tout d'abord l'oeuvre éphémère des "Charlottes", du nom de leur fondatrice. Cette oeuvre en faveur des prisonniers auxquels des jeunes filles chrétiennes portaient assistance spirituelle et matérielle, devait bientôt fusionner avec l'ordre des soeurs de St Joseph, dont elle ne sera plus que l'une des multiples activités.(1)

---

(1) Bez : op. cit. page 47.

Oeuvres en faveur des enfants des familles pauvres

La "Société de la Charité Maternelle" avait été fondée en I790. Elle poursuivait ses activités bienfaisantes: chaque année plus de 200 enfants recevaient d'elle leur premier lange et leur première layette, et les mamans la somme nécessaire pour qu'elles puissent demeurer au foyer, et y allaiter leur bébé.(1)

La "Société de l'Enfant Jésus" faisait appel à la charité des jeunes enfants de riches familles. Leurs dons étaient destinés à payer les frais de scolarité des enfants sans ressource.(2)

"L'Oeuvre des jeunes économes", elle, sollicitait le dévouement des riches jeunes filles. Celles-ci occupaient leurs moments de loisir à confectionner des vêtements pour les jeunes filles sans argent.(3)

Secours médicaux

"L'Oeuvre des Messieurs", installée rue des Remparts d'Ainay, consacrait 2 000 F. chaque année à la distribution gratuite de médicaments aux malades pauvres.(4)

---

(1) Bez : op. cit. page I33.
(2) " " page I72.
(3) " " page I79.
(4) " " page I57.

Celle du "Dispensaire" apportait à domicile secours médicaux et chirurgicaux, suppléant ainsi aux insuffisances des hôpitaux.(1)

Celle des "veilleuses", enfin, recrutait de bénévoles gardes de nuit pour les soins à domicile. C'était le fait des femmes trop pauvres pour donner de leur argent, et qui offraient ainsi leurs services et leur temps.(2)

Assistance aux vieillards

Des hospices charitables et des "associations d'hospitaliers" venaient en aide aux vieillards pauvres. Les associations d'hospitaliers étaient composées d'hommes de la bonne société, qui, dans chaque paroisse donnaient des soins, à la fois corporels et spirituels aux vieillards indigents : ils les rasaient, lavaient, peignaient...leur prodiguaient de bons conseils, leur faisaient de saintes lectures.(3)

L'Oeuvre des Marmites

Il faut enfin signaler "les oeuvres paroissiales dites des Marmites". Dans des asiles spécialement aménagés à cet effet, de la nourriture était préparée et distribuée

---

(1) Bez : op. cit. page I95.
(2) " " page 203.
(3) " " page I87.

aux pauvres. L'oeuvre recueillait également vêtements et argent, enfin des "dames charitables" apportaient, sous les auspices de cette oeuvre, une aide à domicile.(1)

L'oeuvre des jeunes filles incurables

A titre d'exemple, arrêtons-nous plus longuement sur l'oeuvre des "jeunes filles incurables", fondée en I8I9 par Melle Adélaïde Perrin.(2) En I839, l'oeuvre occupait une vaste maison, rue de l'Abbaye d'Ainay. Elle "a été fondée pour servir d'asile aux jeunes filles d'une indigence bien constatée, et qu'une infirmité ou une maladie jugée incurable met hors d'état de gagner leur vie. Elles y sont reçues gratuitement, y trouvent logement, nourriture, habillement, éducation..."(3)

"Jusqu'à la mort de la fondatrice (I838), le service de la maison, les pansements et autres soins minutieux qu'exigeait le service pénible de l'établissement, étaient faits par des dames d'une éducation soignée, qui s'étaient vouées à cette oeuvre".(3) Ce furent ensuite les soeurs de St Joseph qui s'en chargèrent.

La maison abritait 50 jeunes filles, de 7 à 28 ans en I836, 60 en I839, et plus de I00 enfants étaient inscrites

---

(1) Bez : op. cit. p. 239.
(2) " " p. 29.
(3) Revue du Lyonnais :"notice sur l'oeuvre des jeunes filles incurables" signée T.P. I839, p. 307.

pour y entrer.(1) Ces malades, atteintes de maux divers,(2) étaient occupées suivant leurs moyens au raccomodage, au tricot, au balayage, à la couture, au ménage, à la lingerie, à la cuisine.(1) En I838 leur travail rapporta I 022 F. Pour le reste, la maison vivait de la charité : souscriptions, legs, loteries, quêtes, et, à partir de I839, dépensa annuellement près de 20 000 F.(3)

Cet exemple montre à quel point les catholiques lyonnais devaient participer au succès des multiples oeuvres de leur ville. Ils le faisaient, quels que puissent être par ailleurs leur connaissance des problèmes économiques et sociaux ou leur avis au sujet des transformations qui apparaissaient dans ces domaines.

---

(1) Comptes rendus annuels I835-I840, (F.C.) Lyon-Perrin, in 8.
(2) Dont les plus fréquents étaient : gibbosité, cécité, albinos, carie de l'articulation huméro-cubitale, idiotie, défaut de conformité des membres inférieurs, hémiplégie, surdité...(1)
(3) Note I et note 3, page 63.

C O N C L U S I O N

UN CHOIX POUR L'EGLISE : BOURGEOISIE OU CLASSE OUVRIERE ?

Ainsi la conscience chrétienne n'était-elle étrangère à aucune misère. L'administrateur apostolique s'efforçait d'attirer l'attention des fidèles sur la détresse dans laquelle vivait la population laborieuse. Ses diocésains le suivaient pleinement lorsqu'il les appelait à remplir leur devoir de charité. Lorsqu'il fallait dépasser ce stade et faire oeuvre sociale, moins nombreux étaient ceux qui répondaient à l'appel de leur pasteur, mais ceux qui le faisaient s'y adonnaient complètement, allaient même au-delà des directives de Mgr de Pins. Lorsqu'enfin il s'agissait de se pencher sur des problèmes économiques souvent nouveaux, la hiérarchie perdait tout à fait l'initiative, au profit d'un petit nombre de catholiques audacieux et perspicaces.

Par conséquent, si le plus grand nombre continuait à affronter une situation nouvelle à l'aide de méthodes qui avaient fait leurs preuves en d'autres siècles, quelques uns toutefois préparaient l'Eglise à faire face avec des moyens plus appropriés à un système économique et social tout différent de ce qu'il était cent ans plus tôt.

Un monde nouveau, une société à prédominance bourgeoise se formaient. Et l'Eglise, du fait même de son recrutement propre, n'y participait pas. Cependant sa hiérarchie avait conscience des douloureux problèmes que posaient ces transformations. Et un petit nombre de ses fidèles étaient disposés à travailler à la formation de ce monde, en y apportant les exigences chrétiennes de justice et d'amour.

La bourgeoisie allait tranquillement de l'avant, également sourde aux appels de Mgr de Pins et ignorante des maux qu'elle causait. Les ouvriers, quant à eux, étaient l'objet de la bienveillante attention de l'Eglise, à l'égard de laquelle ils ne faisaient d'ailleurs preuve d'aucune hostilité.

Allait-on assister à la réconciliation de l'Eglise et des nouvelles classes dirigeantes, ou, au contraire à une interpénétration réciproque de l'Eglise et du Monde Ouvrier ? On avait conscience qu'au XIX° siècle l'Eglise devait être "industrielle". Mais allait-elle l'être avec les chefs d'industrie, ou avec les travailleurs ? Ces deux options, probablement exclusives l'une de l'autre, demeuraient l'une et l'autre possibles.

D E U X I E M E - P A R T I E

L'EGLISE

F A C E A L'E S P R I T N O U V E A U

Les transformations économiques et sociales dont la Monarchie de Juillet était le cadre s'accompagnaient d'une évolution parallèle dans les domaines spirituels et intellectuels. Ces renouvaux de la pensée, pour être moins récents et moins décisifs que ceux de l'organisation économique, n'en demandaient pas moins une attention sans cesse soutenue de la part du clergé et des catholiques, attention qui ne devait pas manquer de se transformer en vigilance lorsqu'il s'agissait de l'orientation de l'enseignement primaire ou secondaire.

INTRODUCTION

LA FORMATION DU CLERGE

Il importe cependant, avant d'essayer d'esquisser les confrontations de l'Eglise catholique et de la pensée moderne, d'indiquer comment le clergé était préparé à cette tâche, de par son âge, la formation qu'il recevait avant le début du ministère, celle qu'il acquérait ensuite.

Il est difficile de juger d'une façon pleinement satisfaisante l'âge des prêtres du diocèse de Lyon. L'on ne peut que citer les quelques données numériques et comparatives, les seules que nous ayons pu retrouver. Nous ne possédons, en effet, de renseignements que pour les années 1834, 1835-1836 et 1837. Ils sont d'ailleurs fort limités, et ne nous indiquent que le nombre de prêtres en activité, et de ceux âgés de plus de 60 ans, dans le diocèse de Lyon, d'une part, dans la France entière, d'autre part.

La seule conclusion que l'on puisse en tirer est la suivante : alors que dans l'ensemble de la France 20 % environ des prêtres avaient plus de 60 ans, ce pourcentage

tombait à IO % dans le diocèse de Lyon.(1) Ces résultats seraient intéressants à confronter avec ceux que donnerait une comparaison similaire faite sur l'ensemble de la population active. On peut, toutefois, retenir que le clergé lyonnais était notablement moins âgé que la moyenne du clergé français.

Quant à la formation que recevaient les futurs prêtres, François Zénon Collombet, ancien séminariste, mais bon catholique, nous la dépeignit sous un jour très défavorable, dans un article de La Revue du Lyonnais, intitulé : "Quinze ans de l'Eglise de Lyon" (I824-I839).(2) Il prétendait y dresser le bilan, négatif, à son avis, de l'administration de Mgr de Pins, et était ainsi amené à traiter de la formation du clergé. Suivons-le, du petit au grand séminaire.

"Ce que l'on doit confesser avec douleur, c'est que l'instruction est pitoyable (dans nos petits séminaires)

---

(1) Almanach du clergé de France. Nous n'avons pu retrouver que ceux des années I834, I835-36(numéro unique) et I837. Ils donnent les chiffres suivants :
(la I° colonne indique le nombre de prêtres en activité, la 2° celui des prêtres âgés de plus de 60 ans)

	I834		I835-36		I837	
Lyon :	I 009	II6	I 0I7	I03	I 02I	II8
France :	40 447	9 755	40 603	8 604	4I I86	7 I48

(2) F.Z.Collombet :"Quinze ans de l'Eglise de Lyon"I824-I839. In Revue du Lyonnais, I840.

et conduit à peu ; si nous parlons d'éducation, c'est encore une tout autre affaire...Après avoir fait beaucoup de versions et de thèmes, avec force amplifications humanistes, on se trouve jeté sur le grand chemin, incapable de rien, sans savoir à quoi se prendre, car les mots dont on s'est chargé la tête et farci la mémoire, où peuvent-ils conduire ?"(1)

Sans doute n'est-il pas permis d'accueillir sans réserve le jugement que portait F.Z.Collombet sur l'éducation donnée dans les petits séminaires. Celui-ci était trop ouvertement hostile à l'administrateur apostolique pour ne s'être pas laisser aller parfois à des excès de critique.(2) Mais on peut, fort heureusement, se reporter également à un ouvrage écrit dans un tout autre esprit, par le supérieur du petit séminaire de l'Argentière :"Un petit séminaire du diocèse de Lyon : l'Argentière".(3)

Le résultat de la formation spirituelle des enfants y était rapporté en ces termes, en I836, par le supérieur, M. Beaujolin : "Mes enfants, je ne puis vous exprimer combien

---

(1) Voir note 2, page 69.
(2) Il est difficile de souscrire entièrement au jugement de Rambaud (p. 7 de sa bibliographie) sur cet article de Collombet. Il écrit en effet :"Ce pamphlet...est un réquisitoire implacable contre l'administration apostolique. Dernier écho de l'anticléricalisme de I830, il ne doit être utilisé qu'avec précaution, à cause de sa mauvaise foi évidente". Il s'agit en effet d'un "réquisitoire implacable", à utiliser par conséquent avec précaution. Cependant, sous des excès de vocabulaire -que Rambaud cite fort à propos- apparaissent des faits peu contestables et souvent contrôlables. Il mérite donc qu'on s'y arrête.(pour la suite de la note 2 et pour la note 3, voir page suivante)

elles sont douces les consolations que me procurent les nouvelles qui me viennent de vos anciens confrères. Ils sont au milieu du monde comme n'y étant pas ; ils mènent une vie si édifiante et si admirable qu'ils nous remplissent de joie. Ils ont surpassé nos espérances et nous bénissons la SteVierge qui leur a obtenu de se préserver de la corruption du siècle." (1)

La façon dont d'aussi édifiants résultats étaient obtenus, était décrite par un ancien élève : "Chaque année, avant la première communion (le prédicateur) faisait aux enfants qui y étaient admis un sermon terrifiant qui les jetait dans la consternation ; puis, lorsqu'ils étaient profondément émus, pleurant, convaincus de leur indignité et des rigueurs de la justice infinie, il excitait en leur âme d'admirables sentiments de confiance en la bonté de Dieu, de telle sorte que la joie la plus vive succédait à un véritable désespoir." (2)

Quant à la formation intellectuelle, elle faisait une beaucoup plus large part à la mémoire, à l'imagination

---

(1) Rapporté par Leistenschneider, p; I9I.
(2) Récit de Mgr Chatagon, vic. apostolique du Su-Tcheng méridional, cit. par Leistenschneider, p. 20I.
(suite de la note 2,p.70) Il est d'autre part assez difficile de voir en Collombet l'un des tenants de l'anticléricalisme de I830. Tout le dément : et sa position lors de la querelle universitaire, et le jugement que porte sur lui Roustan :"catholique intransigeant"(in "Lamartine et les catholiques lyonnais" p.I5) On aura l'occasion de voir que Collombet, certes hostile à l'Administrateur Apostolique, était un catholique convaincu, soucieux du bien de l'Eglise et de la Religion. C'est pourquoi ses témoignages méritent de retenir l'attention.
(note 3,p.70)Leistenschneider :"Un petit séminaire du diocèse de Lyon : l'Argentière", I vol., in 8°, Lyon-E.Vitte I905.

ou à la sensibilité qu'à la raison. Elle était d'ailleurs commentée en ces termes par "l'un des plus brillants élèves de l'époque" : "Il me paraît évident que l'instruction était moins le but, qu'un moyen puissant pour arriver à la piété, à former en nous des convictions chrétiennes, à les transformer en habitudes de vie".(1)

Ainsi, quoique le témoignage de F.Z.Collombet et ceux rapportés par le supérieur du petit séminaire de l'Argentière partent d'"à priori" opposés, ils concourrent à donner une même impression de la formation donnée dans les petits séminaires. Certes la vie des anciens élèves était édifiante, mais elle l'était surtout parcequ'ils vivaient "au milieu du monde comme n'y étant pas" ; les convictions chrétiennes devaient être d'abord "des habitudes de vie". Les sermons visaient davantage à "frapper fort",(2) qu'à former... Quoi d'étonnant alors à ce que l'on puisse ensuite "se trouver sur le grand chemin, incapable de rien, sans savoir à quoi se prendre..."(3)

Il est donc possible de continuer à faire confiance à Collombet lorsqu'il évoque ce qu'étaient les études théologiques : "La plus haute, la plus belle des sciences en est encore à se débattre dans les langes de la scholastique.

---

(1) Lettre citée par Leistenschneider, p. 201.
(2) " " " p. 192.
(3) Collombet, op. cit. p. 509.

On s'arrache des lambeaux des Pères, sans savoir toujours de quel poids ils peuvent être, car il faudrait tout d'abord tenir compte des temps et lieux où vécurent ces saints docteurs, puis faire la part aussi de leur caractère et de leur style. C'est de quoi s'occupe médiocrement les maigres théologiens que l'on suit sur les bancs... On vous fait apprendre et réciter par coeur ce latin-là (des théologiens) tout ainsi qu'à de tremblants écholiers qui appréhenderaient le pensum... ... Puis, quand un pauvre jeune homme est bien repu de cette indigeste pâture théologique, on le sort de sa retraite claustrale, on le jette au milieu du monde, où ses arguments lui servent à si peu de choses..."(1)

Ce qu'il faudrait, par contre, le même auteur l'indique : étudier "les Pères...les Conciles...toute l'immense histoire ecclésiastique".(2) Il serait nécessaire surtout de "préparer au monde de jeunes clercs qui viennent l'évangéliser, et qui, la science appuyée sur la foi, sachent quelque jour lutter contre les doctrines d'un incrédule philosophe".(3)

C'était d'ailleurs -et cela tendait à confirmer l'opinion de Collombet sur l'insuffisance de la formation théologique donnée dans les grands séminaires- plus ou moins le but que se proposaient "les conférences ecclésiastiques

---

(1) F.Z.Collombet, p. 507.
(2) " " p. 509.
(3) " " p. 504.

du diocèse de Lyon". Elles étaient en effet destinées à parfaire la culture intellectuelle et théologique des prêtres. Qu'elles y aient parfaitement réussi, c'est ce dont on peut aisément douter en lisant le fascicule préparatoire aux conférences de I838,(1) d'un niveau assez élémentaire.

Toutefois Collombet n'était pas seul à appeler de ses voeux un renouvellement de la formation du clergé. C'est ainsi que Le Réparateur recommandait "au clergé appelé aujourd'hui plus que jamais à exercer sur le monde moral la noble influence du savoir", la lecture de "l'encyclopédie du XIXº siècle".(2)
De toute part on commençait à comprendre la nécessité pour les prêtres d'une éducation théologique et scientifique plus complète. Et Ozanam pouvait, en I839, se réjouir de constater que "dans le clergé, tous les jours croît le nombre de ceux qui comprennent que la vertu sans la science ne suffit pas au ministère sacerdotal".(3)

La formation, tant spirituelle qu'intellectuelle du clergé était donc encore loin d'être parfaite, loin de pouvoir répondre aux multiples et difficiles problèmes auxquels celui-ci pouvait se heurter.

---

(1) "Conférences écclésiastiques du diocèse de Lyon, pour l'année I838". Lyon I838, in 8º (F.C.).
(2) Le Réparateur du 3 février I839.
(3) Ozanam : "Lettres", op. cit., Lettre à Lacordaire, de Lyon, 26 août I839, p. 302.

Un élément nouveau et riche de promesses apparaissait cependant : le désir de voir s'approfondir et se parfaire cette formation.

Telle était la préparation d'un clergé qui avait à affronter l'évolution spirituelle et intellectuelle du siècle, et à faire face à une situation scolaire en grande partie nouvelle.

CHAPITRE PREMIER

VITALITE SPIRITUELLE DU DIOCESE.

Parmi les problèmes spirituels qui s'offraient à l'attention de l'Eglise catholique entre I835 et I840, un certain nombre n'étaient pas nouveaux, telles la survivance de la petite Eglise et de l'hérésie Janséniste, ou l'existence plus tenace du protestantisme. Mais avec la fin de l'alliance du trône et de l'autel ils se présentaient sous un aspect différent : dans sa lutte contre les sectes le catholicisme ne pouvait plus compter sur le continuel et bienveillant appui du pouvoir.

Les derniers jours de la petite Eglise et du Jansénisme

La petite Eglise, pour sa part, s'éteignait doucement. Ses derniers prêtres étaient morts en I83I. Les quelques fidèles qu'elle pouvait encore compter dans la région lyonnaise, qqoique à la fois isolés et désemparés, n'essayaient aucun rapprochement avec l'Eglise catholique. Elle ne présentait plus déjà qu'un intérêt historique.(1)

---

(1) C. Latreille : "La petite Eglise de Lyon". Lyon I89I, in 8, I96 p., cf. p. I80.

Quant à l'hérésie janséniste, elle était également fort proche de sa fin. Le I4 juillet I835 mourait l'un des derniers prêtres jansénistes du diocèse : M. l'abbé Jacquemont.(1) Cette mort fut encore l'occasion de quelques controverses. Il y eut tout d'abord un an de discussion entre l'abbé Jacquemont et l'abbé Baron, vicaire général, dépêché à son chevet.(2) Mais la démarche demeura sans résultat. Le II juillet I835 l'archevêché faisait mander à MM. les curés de StGalmier et de St Médard que : "Vues l'instruction de M. Jacquemont, et la publicité de ses erreurs et de ses écrits, on ne pourra lui accorder les secours religieux qu'après son adhésion formelle, pure et simple à la Bulle Unigenitus et au formulaire d'AlexandreVIII; laquelle adhésion sera faite devant deux témoins si le malade ne peut pas signer".(3)
Trois jours plus tard le vieillard mourait, insoumis. Ses funérailles ne furent le motif que de très minimes incidents : l'église était fermée et le desservant parti. On tenta un instant d'en forcer les portes. Mais bientôt le calme se rétablit.(2)

"En passant devant l'église le cortège s'arrêta, le corps fut déposé sur le seuil de la porte, et après la récitation de quelques psaumes, il fut conduit au cimetière où reposait déjà près de 80 jansénistes".(4)

---

(1) Laurent :"L'Eglise Janséniste du Forez", St Etienne I942, in 8, p. I87.
(2) Laurent, op. cit. p. I87 et I88.
(3) Lettre de Mgr de Pins, II juillet I835, A.A., R.C.A.
(4) Récit de E. Jacquemont, rapporté par Benoît, p. I88.

En I838, encore, une délibération du conseil archiépiscopal,(1) précisa l'attitude que devait avoir le clergé à l'égard des jansénistes : "Exiger des dissidents instruits qu'ils condamnent Jansénius et Quesnel dans le sens de l'Eglise. Les priver des honneurs et secours de l'Eglise dans le cas d'un refus notoire. Leur donner la sépulture sans distinction le cas échéant. Refuser l'absolution aux parents qui exposent leurs enfants aux dangers de l'hérésie. Ne refuser la communion qu'aux Jansénistes notoires".

Mais c'était véritablement les derniers jours de l'hérésie, dans le diocèse de Lyon, même dans la région du Forez, qui en était cependant l'un des derniers refuges : "On devine à plus d'un signe apparent, écrivait à ce propos l'abbé Vanel, que l'oeuvre est en déclin complet ; la mort chaque jour y creuse des vides que ne remplissent pas de nouveaux néophytes ; son recrutement est arrêté ; elle périra faute d'adhérents".(2)

Le Jansénisme ne présentait donc plus aucun danger pour l'Eglise, qui n'avait qu'à laisser le temps accomplir son oeuvre.

---

(1) Délibération du 28 août I838, A.A., D.C.A.

(2) Cité par Laurent, p. I8I.

Lutte contre le zèle nouveau des protestants

Il n'en allait pas de même avec la "Religion prétenduement Réformée", d'autant plus que le protestantisme était loin d'entrer dans un période de décadence. Le 22 avril 1837, une circulaire de Mgr de Pins attirait l'attention des curés du diocèse sur les dangers que faisait courir au catholicisme, le renouveau de prosélytisme des protestants(1) : "Ce n'est plus clandestinement que la secte cherche à faire des prosélytes ou à ébranler la foi des fidèles ; mais c'est publiquement qu'elle tient des réunions dans notre ville, c'est sur les ponts, dans les rues, et jusqu'aux portes de nos églises qu'elle étale, qu'elle distribue des libelles diffamatoires contre le clergé, des pamphlets impies sous les titres les plus innocents, des Bibles traduites à sa manière. Elle colporte ces mauvais livres dans les ateliers, dans les hôpitaux, dans l'intérieur même des maisons particulières.

Profitant des circonstances, le parti ne met aucune borne à ses projets d'envahissement ; il semble vouloir faire la conquête de toute la jeunesse de France ; on le voit s'emparer de toutes les institutions, depuis les asiles de l'enfance, jusqu'aux classes d'adultes, jusqu'aux écoles normales qu'on oblige à s'abonner à un journal protestant, intitulé : Le Manuel d'Instruction Publique.

---

(1) A.A., M. et C.

...Ils entretiennent des écoles purement protestantes, des écoles mixtes, des écoles mutuelles ; et comme si la misère du peuple était favorable à leur oeuvre, ils essaient de gagner, par des secours pécuniaires ceux des catholiques qui n'entendraient pas autrement le langage de l'erreur..."

Cette circulaire indiquait parfaitement tous les domaines dans lesquels les protestants multipliaient leurs efforts. Et c'est sur tous ces points que l'Eglise catholique entendit réagir.

Ainsi le I9 mai de la même année Mgr de Pins écrivait-il au Ministre de la Justice et des cultes pour dénoncer les "attentats" des "prétendus réformés" contre l'Eglise Romaine. Il reprenait les faits signalés dans sa circulaire aux curés, et en particulier la distribution de libelles jusque dans les hôpitaux, les prisons, et les ateliers d'ouvriers Et, tout en reconnaissant que les protestants pouvaient agir chez eux comme ils l'entendaient, puisque la loi les y autorisait, il protestait énergiquement contre leur action sur la place publique.(1)

En ce qui concernait les oeuvres d'assistance dues à la générosité des protestants, la lutte était plus délicate. C'est ainsi que la première attitude des catholiques fut de

---

(1) Lettre du I9 mai I837, A.A., R.C.A.

dénoncer les salles d'asile comme des lieux de perdition, car c'étaient les réformés qui en avaient eu l'initiative. Mais ils se rendirent bien vite compte que la meilleure riposte était le développement de salles d'asile catholiques.(1) De la même façon Le Réparateur recommandait à ses lecteurs de lutter contre les protestants en les dépassant dans le domaine des oeuvres de charité.(2) Ce fut en grande partie dans le même esprit aue l'abbé Bez publia en I840 son "Tableau des oeuvres de charité de la ville de Lyon".(3) Il s'agissait de montrer combien était grande la charité des catholiques, et de laisser entendre qu'elle l'emportait sur celle des protestants.

Restait le problème posé par l'existence d'écoles mixtes, favorisées d'ailleurs par le gouvernement : "Il est en général désirable, indiquait une circulaire du ministre de l'Instruction Publique,(4) que des enfants dont les familles ne professent pas les mêmes croyances religieuses contractent de bonne heure, en fréquentant les mêmes écoles, ces habitudes de bienveillance réciproque et de tolérance mutuelle, qui deviendront plus tard, entre citoyens, de la justice et de l'harmonie".

---

(1) Articles cités dans la revue L'Athénée, I835.
(2) N° du 25 oct. I837. Art. consacré au renouveau du zèle des protestants.
(3) Bez, op. cit. Introduction et conclusion.
(4) Circulaire du Ministre de l'Instruction Publique au préfet, du 24 juillet I833, A.D.R., T-I.

Cet effort des pouvoirs publics pour améliorer la situation scolaire des protestants n'avait toutefois rien d'excessif. C'est ainsi que le budget de la ville de Lyon, prévoyait en I837, 5I 395 F. pour les écoles primaires dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes, ou les Soeurs de St Charles, et 3 000 F. seulement pour les écoles primaires protestantes.(1) D'ailleurs, tandis que, en I837 également, 257 écoles communales étaient affectées au culte catholique, une seule l'était au culte protestant, et IO étaient mixtes.(2) De même, sur les 38 I63 garçons ou filles fréquentant les écoles primaires, 294 seulement appartenaient à la Religion Réformée.(3) Ces chiffres montraient assez que la situation privilégiée et dominante des catholiques ne courait pas de très graves dangers.

Cependant, au désir du gouvernement de favoriser également les divers cultes et de faciliter la compréhension entre enfants de confession différente, l'archevêché devait répondre par une attitude beaucoup moins conciliante, voire même intolérante.
Voici, en effet, la ligne de conduite que devaient tenir les catholiques, maîtres ou parents, à l'égard des écoles mixtes, et qui leur était tracée par le conseil archiépiscopal :

---

(1) Annuaire administratif du départ. du Rhône, I837. Budget de la ville de Lyon, p. II4.
(2) "Rapport au roi sur la situation de l'Instruction primaire" I837, tableau n° 4, p. 43, A.D.R., T-225.
(3) idem, tableau n° 2, p. 39.

"Iº - Par rapport aux maîtres d'école qui enseignent des enfants protestants : ils ne doivent se servir pour l'usage des classes que des livres catholiques, exiger que tous les élèves, de quelque religion qu'ils se disent, assistent aux prières communes du matin et du soir, telles qu'elles se font dans le diocèse, et ne pas souffrir que dans l'école aucun élève s'absente des exercices catholiques, libre aux enfants hérétiques, quand ils seront hors de la classe, de faire ce qu'ils voudront et d'aller à leur temple, mais un maître ne peut en conscience, favoriser les pratiques d'hérésie ou d'impiété. La conséquence en est de ne pouvoir absoudre celui qui ne remplirait pas ainsi ses devoirs d'Instituteur Catholique.

2º - Les parents ne seraient pas dignes d'absolution, qui enverraient leurs enfants dans des écoles mixtes, où ils seraient exposés pour leur foi, et dont les maîtres ne rempliraient les devoirs ci-dessus marqués.

3º - De même les enfants qui fréquenteraient ces écoles ne pourraient être admis à la première communion.

4º - Enfin, M. le Curé ne doit pas visiter ces écoles mixtes, mais seulement celles dont l'enseignement et toutes les pratiques communes sont catholiques". (1)

---

(1) Délibération du I6 mars I836, en réponse à une consultation du curé de la Guillotière. A.A., D.C.A.

Ainsi, au yeux de l'archevêché, les écoles mixtes ne pouvaient être davantage que des écoles catholiques dans lesquelles on recevrait, exceptionnellement, et à condition qu'ils ne se fassent pas remarquer, des enfants protestants. C'était annuler, pratiquement, le bénéfice des écoles mixtes.

Dans tous les domaines l'Eglise réagissait donc avec la plus grande vigueur à ce qu'elle considérait comme une dangereuse contre-offensive des protestants. Sa nervosité à cet égard était d'ailleurs assez grande, comme en font foi les vives réactions du curé de Lucenay et de l'administrateur apostolique, à la nouvelle qu'une protestante aurait, dans cette commune, été inhumée dans le cimetière catholique.(1

Certes, la loi "prescrivait formellement la séparation des lieux de sépulture, pour les divers cultes, alors même qu'il n'existe qu'un seul cimetière dans la commune".(2) Mais le desservant comme l'administrateur interdirent aussitôt l'usage de ce cimetière ainsi souillé, au grand émoi de la population de la commune, et ceci, avant même d'avoir prévenu le préfet de l'incident, et de lui avoir demandé de faire respecter la loi. L'affaire dura plus de six mois,(3)

---

(1) A.D.R., V-I4, plus de I5 pièces.
(2) Lettre du ministre des cultes au préfet. 26 février I838 A.D.R., V-I4.
(3) du I9 février au 2I août I838.

et ne se termina par l'accord général que grâce à l'achèvement rapide du nouveau cimetière prévu dans la commune. De tels incidents étaient d'ailleurs relativement fréquents à l'époque.(1) Sans doute ne faut-il pas leur accorder une trop grande importance. Mais, dans la perspective générale des rapports de l'Eglise Romaine et de la Religion Réformée, des faits de cet ordre contribuent à montrer combien le clergé était peu enclin à la tolérance, d'autant moins sans doute que le gouvernement l'était davantage.

Cependant défensive ou intransigeance devaient s'accompagner d'un effort spirituel et théologique, destiné à permettre au clergé de lutter contre l'erreur, et aux fidèles d'y résister. C'était l'un des buts des conférences écclésiastiques. Celles "de I837 avaient fourni (au clergé) des armes pour combattre le protestantisme".(2) Celles de I838 y revinrent. La Religion Réformée fut à nouveau considérée comme "le grand ennemi" et "le grand danger"(2) Comment devait-on y faire face ? par l'étude de Bossuet, "le plus grand théologien", celui qui a "battu en brèche la prétendue réforme". Et c'était "en lisant à la suite la polémique de l'illustre prélat "que les prêtres pourraient trouver, "comme dans un arsenal, des armes puissantes pour la défense de la foi".(2)

---

(1) Ainsi le 3I/5/I839 à St Cyr au Mt d'Or, A.D.R., V-I4.
(2) "Conférences écclésiastiques du diocèse de Lyon, pour I838", op. cit. Introduction, p.XIII et XIV.

Enfin le clergé devait faire preuve de vigilance pour mettre en garde les fidèles contre "les mauvais livres", les instruire des grandes vérités de l'Eglise, et les encourager à la prière.(1)

Tous ces efforts eurent-ils des résultats tangibles ? C'est ce que les documents ne permettent pas de déterminer de façon précise. Nous avons bien retrouvé la trace de cinq abjurations,(2) mais étaient-ce les seules ?...On peut également noter qu'entre I837 et I840 le nombre des enfants appartenant à la religion protestante tomba de 294 à 252, tandis que le total des élèves des écoles primaires passait de 38 I63 à 40 207. Et les écoles mixtes n'étaient plus que 7 au lieu de IO.(3) Inversement, assistait-on à l'abandon du catholicisme au profit du protestantisme ? Il ne semble pas. Mais ces quelques indications sont loin d'être suffisantes, et ne peuvent que servir à émettre l'hypothèse d'un renforcement progressif du catholicisme.

Quels qu'en soient les résultats, l'Eglise faisait donc face aux efforts renaissants des protestants avec vivacité et fermeté, et l'on peut apercevoir là un signe de vitalité.

---

(1) Circulaire déjà citée du 22 avr. I837, A.A., M; et C.
(2) 2 à St Nizier(I2 janv.I839), 3 à la Guillotière(I9 et 29 avr.I839) A.D.R., V-77.
(3)"Rapport au Roi sur la situation de l'Instruction primaire" Rapport de I837, tableau N°4, p.43. Rapport pour I840, tableau N°5, p.72, A.D.R., T-225.

Mais nulle tolérance,[1] nul respect des convictions d'autrui ne se faisaient jour à travers des réfutations qui n'étaient souvent que polémiques. "Sans doute, ces nouvelles attaques des protestants n'ont aujourd'hui d'autres portées que de détacher les peuples de la Religion, de les endormir dans l'indifférence, ou dans l'athéisme pratique. Car le protestantisme aujourd'hui, est-il autre chose que le tombeau de toute croyance, de toutes vérités positives ?"[2] Voilà qui était vite dit, et assez facile, et c'était pourtant ainsi que s'exprimait Mgr de Pins lui-même. Mais on pouvait cependant y discerner, et c'était un autre aspect de cette lutte entre catholiques et réformés, un attachement de l'Eglise à son ancienne situation de religion privilégiée, situation compromise par la Révolution de I789, et à nouveau atteinte par les journées de juillet I830.

Formation religieuse des fidèles et essor spirituel du diocèse: L'Immaculée Conception.

Le clergé du diocèse de Lyon, si ardent à combattre le protestantisme, ne l'était pas moins dans sa tâche enseignante, dans son souci de renforcer la conviction des fidèles. Le mandement de Carême pour I838 insistait sur la nécessité

---

(1) Notons cependant que Mme Yéméniz, bonne catholique et "zélée néophyte" n'hésitait pas à recevoir des protestants. C. Latreille, op. cit.
(2) Circulaire citée, du 22 AVRIL I837.

pour les catholiques de bien connaître leur religion. Dans ce but il leur était recommandé de parfaire toute leur vie, leur formation religieuse, d'assister, même adultes, au catéchisme.(1) Le mandement de l'année suivante mettait l'accent sur un aspect complémentaire de l'éducation religieuse : la méditation des vérités éternelles ; et il était recommandé aux curés d'introduire dans leur paroisse "la salutaire pratique" de la méditation quotidienne.(2)

L'introduction du mot "IMMACULATA" dans la préface de la fête de la conception de la Ste Vierge était une preuve supplémentaire de la vitalité spirituelle du diocèse. En effet "l'une des gloires de l'Eglise de Lyon" avait été, dans le passé, "d'avoir prévenu l'Eglise universelle dans l'établissement d'une solennité pour honorer spécialement, la Conception de la Bienheureuse Marie toujours Vierge".(3) Et voici qu'en I838, le diocèse de Lyon devançait à nouveau l'Eglise Universelle : plus de quinze ans(4) avant la proclamation du dogme de "l'Immaculée Conception" l'Eglise de Lyon "célébrait par ses chants sacrés, la prérogative singulière de Marie dans le Mystère de sa Conception Immaculée...

---

(1)et(2)Mandements pour les Carêmes de I838 et I839,A.A.,M.etC.
(3) Circulaire de l'archevêque aux prêtres du diocèse sur l'addition du mot"Immaculata" à la préface de la Fête de la Conception de la Ste Vierge, I p.suivie de la copie des actes pontificaux(28 juillet I838) A.A.? M. et C.
(4) Le dogme de l'Immaculée Conception sera proclamé par Pie IX le 8 décembre I854.

et proclamait explicitement sa croyance...sur la pureté sans tache de cette inéffable Conception".(1) Le Saint-Siège avait acquiescé à la demande qui lui avait été faite par Mgr de Pins. Le mot "IMMACULATA" était désormais inséré dans la Préface de la fête de la Conception de la Vierge.(1) Le diocèse de Lyon jouait ainsi un rôle d'avant-garde.

La translation du corps de Saint-Exupère et la Propagation de la Foi - Confréries et Missionnaires.

Un autre évènement marquant de la vie du diocèse fut à la fin de la même année la translation du corps de Saint Exupère.(2) Le reliquaire renfermant les restes de ce saint martyr avait été envoyé par Sa Sainteté à l'association de la Propagation de la Foi. Ce fut l'occasion d'une grande affluence de fidèles à la cathédrale où le corps avait été exposé, après une procession sur le déroulement dé laquelle nous reviendrons.(3) "En tout cas, ce mouvement immense à l'occasion de St Exupère, donn(ait) la preuve éclatante et sans réplique, de la vivacité de la foi à Lyon, et du prix qu'on y attach(ait) à tout ce qui (venait) du St Siège".(4) Telle était la conclusion encourageante qu'en tirait Mgr de Pins

---

(1) voir note 3, page 88.
(2) A.D.R., V-I4.
(3) cf. plus bas, page 171.
(4) Lettre de Mgr de Pins au Secrétaire d'Etat de sa Sainteté, 7 décembre I838, A.A., R.C.A.

Mais cette cérémonie prouvait en même temps l'activité et l'influence de l'Association de la Propagation de la Foi. Car ce fut sur son initiative et selon ses plans qu'elle fut organisée.(1) Cette association avait été "fondée et organisée...par un prêtre du plus grand mérite", le vicaire général Cholleton.(2) Elle était assurée de l'appui sans réserve de l'Archevêché : le mandement de carême pour I837 était un appel en sa faveur : "La propagation de la foi doit être l'objet de vos désirs, de votre zèle et de vos efforts. Pour remplir un ministère si noble, si glorieux, ne croyez pas qu'il vous soit nécessaire de faire de grands sacrifices, de traverser les mers, de vous transporter aux extrémités de la terre, d'aller vivre au milieu des nations infidèles ; non, N.T.C.F., sans quitter votre patrie, sans sortir du sein de votre famille, sans vous déranger de vos occupations journalières vous pouvez devenir apôtre de Jésus-Christ, ministre de l'Evangile. Pour cela,il suffit de vous agréer à l'oeuvre de la Propagation de la Foi, oeuvre admirable, qui a pris naissance dans notre diocèse, qui s'y maintient et y prospère. En vous associant à une oeuvre si agréable à Dieu, si utile à l'Eglise, vous vous associez aux travaux et aux mérites de ces zèlés et courageux missionnaires qui, pour

---

(1) Rapport du commissaire spécial au préfet, 3 décem. I838 A.D.R., V-I4.

(2) Lettre de Mgr de Pins au Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté 3I oct.I838, A.A., R.C.A.

porter la lumière de l'Evangile aux nations qui n'ont pas le bonheur de connaître Jésus-Christ, quittent tout, affrontent les plus grands dangers, et s'exposent à toutes sortes de privations".(1)

Cette oeuvre, pour importante qu'elle ait été,n'était pas la seule : à Neuville florissait la confrérie du St Sacrement,(2) en I836 était rétablie dans le diocèse "la pieuse association" du tiers ordre de St François.(3) Des missionnaires, enfin, quittaient fréquemment le diocèse à destination de l'Amérique, de l'Asie ou de l'Océanie.(4)

Certains,toutefois, envisageaient déjà un autre genre de mission, et mettaient l'accent sur la nécessité d'assurer la présence de l'Eglise au sein de la classe ouvrière autrement que par des oeuvres de charité. Ainsi l'abbé Jacques conjurait-il le clergé d'être "tout à tous"(5) et Ozanam lançait-il l'idée que l'Eglise se devait de "passer aux barbares", c'est-à-dire, passer au peuple de la même façon qu'elle était passée aux barbares après la mort de Théodore.(6)

---

(1) Mandement de Carême de I837, A.A., M. et C.
(2) Registre des comptes rendus de séances de la confrérie du St Sacrement à Neuville, A.D.R., V-235.
(3) Délibération du conseil archiépiscopal du I6 mai I836, A.A., D.C.A.
(4) cf. correspondance de Mgr de Pins(A.A., R.C.A.) et bilan de son administration (juillet I839) (A.A., M.etC.)
(5) Conclusion de son ouvrage :"L'Eglise considérée dans ses rapports avec la liberté, l'ordre public et les progrès de la civilisation..." Lyon-Périsse, in 8, I836.
(6) Duroselle : op. cit. p. I72.

Le diocèse de Lyon était donc singulièrement vivant lorsqu'il s'agissait de défense de l'orthodoxie contre les hérésies, de propagation de la foi, d'essor spirituel. Malgré l'insuffisance et les lacunes de la formation du clergé, l'Eglise de Lyon vivait intensément, s'enrichissait spirituellement, au milieu d'une société, qui, nous l'avons vu, lui était devenue en grande partie indifférente, ou hostile.(1)

Ce souci de présence de l'Eglise au monde du XIX° siècle se manifestait également sur le plan de la pensée, de l'adaptation à l'évolution des milieux intellectuels, alors en pleine effervescence. Mais, tandis que l'essor spirituel était d'abord l'oeuvre de la hièrarchie, l'essor intellectuel fut bien plus celle des simples prêtres et des laïcs.

---

(1) Une question serait évidemment essentielle, et devrait avoir sa place ici : la pratique religieuse. Aucun élément ne nous permet hélas ! de la déterminer à cette époque.

C H A P I T R E D E U X I E M E

VERS LA RECONCILIATION DE LA SCIENCE ET DE LA FOI ?

La nécessité de cette présence des intellectuels catholiques à l'évolution de la pensée contemporaine était parfaitement définie par le Père Lacordaire, dans une lettre du 2 octobre I839 : "Il faut se garder de quitter la plume. Sans doute c'est un rude métier que celui d'écrivain : mais la presse est devenue trop puissante pour y abandonner son poste. Ecrivons, non pour la gloire, mais pour l'immortalité, pour Jésus-Christ. Crucifions-nous à notre plume. Quand personne ne nous lira plus dans I00 ans, qu'importe ?...Celui qui a été de son temps, dit Schiller, a été de tous les temps. Il a fait sa besogne, il a eu sa part dans la création de choses qui sont éternelles... Je vous engage fort à travailler, et si j'étais le directeur de votre conscience, je vous en imposerais l'obligation".(1)

Cette injonction de Lacordaire à Ozanam, qui répondait véritablement à une nécessité, était assez souvent comprise, et relativement nombreux étaient alors les catholiques qui se plaçaient au premier rang des penseurs ou écri-

---

(1) Citée par Méjecaze :"Fr. Ozanam et l'Eglise catholique" Lyon-Vitte I932, in 8, 382 p., p.62.

vains lyonnais. Si quelques uns demeuraient attachés à l'Ancien Régime, d'autres étaient à l'avant-garde du mouvement littéraire, participaient dans un esprit chrétien aux recherches scientifiques alors à l'ordre du jour, ou tenaient une place honorable dans les milieux universitaires.

Les partisans de la pensée traditionnelle.

Parmi les intellectuels encore attachés à l'Ancien Régime, à la société antérieure aux "droits de l'homme", il faut signaler l'abbé Bez. Son ouvrage sur "les oeuvres de charité de la ville de Lyon"(1) avait, entre autres buts, celui de montrer que la Révolution et les principes de I789 étaient les premiers responsables des maux dont souffrait alors la société. Les Philosophes et "les malheureuse doctrines auxquelles la France avait été livrée "étaient à l'origine de la démoralisation, et les philantropes, malgré leur générosité, ne pouvaient qu'aggraver cette situation déplorable.

Le point de vue de l'abbé Bez n'avait, certes, rien d'original, et c'était, plus ou moins, celui de tous les milieux légitimistes. On a vu d'ailleurs que cet abbé était l'un des collaborateurs du "Réparateur". Des thèses semblables étaient plus fréquemment encore exposées dans "La Gazette du Lyonnais", le plus traditionnaliste des journaux légitimistes.

---

(1) op. cit.

Retenons donc que pour une part numériquement importante, les catholiques se tournaient très volontiers vers les idées du passé. Mais du fait de leur origine sociale, cela n'était nullement surprenant.

Cependant, il y avait aussi ceux qui étaient résolument de "leur temps", dont l'oeuvre et la pensée s'inséraient dans le mouvement intellectuel du siècle. C'est parmi eux que se trouvait le plus de diversité, c'est sur eux que nous nous arrêterons le plus longuement, car notre propos vise surtout à étudier les réponses positives de l'Eglise aux problèmes que lui posait la société de la Monarchie de Juillet.

Participation des catholiques au mouvement littéraire lyonnais

C'est ainsi que l'un des salons littéraires les plus importants de l'époque était celui que tenait Mme Yéméniz, catholique convaincue, et zèlée néophyte. Là, il était possible d'échapper aux soucis quotidiens, aux "préoccupations toutes pratiques"(1) des Lyonnais. Ce salon, grâce à la décentralisation littéraire qu'il tentait de provoquer, contribuait à faire de Lyon la seconde ville de France.(2)

Car Lyon entendait alors s'affirmer, contre Paris, centre littéraire et artistique. Léon Boitel lançait alors "Lyon vu de Fourvières", publication "destinée à combattre

---

(1) Ozanam, Lettre à Lacordaire, 26 août I839. Déjà citée.
(2) C. Latreille : "Un salon littéraire à Lyon..." op. cit.

la centralisation artistique et littéraire".(1) Et les catholiques participaient à ce mouvement, aux côtés de libres-penseurs. "F.Z.Collombet y collabora avec les écrivains du parti catholique, Léon Boitel y amena les Lyonnais libéraux".(1)

Les catholiques lyonnais n'étaient pas davantage étrangers au mouvement poétique contemporain. Ils furent en particulier accueillant au romantisme : à Victor Hugo, tout d'abord, auquel ils étaient reconnaissants d'avoir "substitué aux couleurs usées et fausses de la mythologie païenne les couleurs neuves et vraies de la religion chrétienne".(2) Sans doute devaient-ils s'en détacher plus tard, lorsqu'il évoluera vers le "républicanisme anticlérical". Mais en I833 ils disaient encore : "chrétienne était l'inspiration de V. Hugo, chrétienne elle est restée".(3)

Cependant leur admiration allait essentiellement à Lamartine. "Avec lui surtout les catholiques lyonnais ont prié".(4) Lui aussi s'éloigna peu à peu des dogmes, mais à son sujet les catholiques se divisèrent :"certains pouvaient ne pas l'abandonner complètement: les catholiques libéraux pardonnèrent au poète d'avoir conduit le christianisme beau-

---

(1) Roustan et Latreille :"Lyon contre Paris après I830" In "Revue d'histoire de Lyon" T-3, I904, p.25.
(2) Roustan :"Lamartine et les catholiques lyonnais". Paris-Champion, I906, in 8, II4 pages, p. I0.
(3) Cours littéraire de Collombet, cité par Roustan, p. I0.
(4) Roustan, op. cit. p. I5.

coup plus loin que les dogmes lui permettaient de s'aventurer ; les intransigeants seuls le renièrent, et encore, ce ne fut ni sans regret, ni sans tristesse".(1)

Certes, les catholiques lyonnais "jugeaient la littérature du haut des idées religieuses et monarchiques".(2) Cependant ils ne demeuraient pas exclusivement attachés au classicisme, ne refusaient pas d'aimer et de comprendre la poésie nouvelle, savaient, avec leur siècle, être romantiques, dans la mesure au moins où ce romantisme s'avérait d'inspiration chrétienne.

Ainsi les catholiques lyonnais participaient-ils au mouvement littéraire de l'époque. Ils tenaient même un rang fort honorable parmi les écrivains locaux : en I835 ou I837, par exemple, un dixième des publications parues en un mois étaient d'inspiration ou à sujet religieux.(3) La proportion était beaucoup plus forte encore si l'on ne considérait que "les principaux ouvrages, imprimés à Lyon ou composés par des Lyonnais". Ainsi, l'annuaire administratif du département du Rhône en comptait 69 pour les années I836 et I837. Sur ce nombre plus du tiers, 26, traitaient de problèmes religieux.(4) Parmi eux figuraient un certain nombre

---

(1) Roustan : op. cit. p. I5.
(2) " " p. IO.
(3) Registre de dépôt légal des publications. A.D.R., T-32I.
(4) Annuaire administratif du département du Rhône, I838, qui donne une "liste des principaux ouvrages imprimés à Lyon ou composés par des Lyonnais, pendant les années I836-I837".

d'ouvrages de piété, tels le "Psautier de la Ste Vierge", "Le Manuel du chrétien contemplant les douleurs de la Vierge", "Jésus-Christ parlant du haut de la croix au coeur du pécheur" ...Nombreux étaient aussi les ouvrages consacrés à St Jérôme : "Vie du bienheureux Jérôme", ou traduction de ses oeuvres. Enfin l'ouvrage le plus souvent réédité était "L'Imitation de Jésus-Christ".

L'Histoire de l'Eglise et les progrès de la science

Mais beaucoup plus notable était la publication d'ouvrages sur l'histoire de l'Eglise ou sur les questions que posaient à la foi les progrès de la science. Par là les catholiques lyonnais participaient à l'action d'un Montalembert.

Jean-Baptiste de Nolhac, auteur d'une étude sur le livre d'Isaïe, achevait en I836 une "Etude sur le texte des Psaumes".(1) Cet ouvrage était mentionné avec un avis très élogieux par l'officiel "annuaire administratif". Quant à son auteur, "Le Courrier de Lyon", pourtant rien moins que clérical, le qualifiait "d'autorité très respectée...d'écrivain vénérable dont la parole a quelque chose de la candeur de ces livres saints dans lesquels il a nourri sa vie studieuse".(2) Cette étude présentait une traduction nouvelle

---

(1) 4 vol., in 8, Lyon-Périsse I836.
(2) Le courrier de Lyon du Iº janvier I839.

du texte des Psaumes, accompagnée de commentaires religieux et historiques. L'objet du livre était d'ailleurs parfaitement indiqué par son sous-titre : "Le livre des Psaumes expliqué à l'aide des notions acquises sur les usages, les croyances, les moeurs,les connaissances, l'histoire des anciens peuples". Car, commentait de Nolhac, ces psaumes chantés par l'Eglise et objets de nombreux commentaires étaient parfaitement connus, mais "il faut convenir qu'il reste à les étudier et à les expliquer à l'aide des notions acquises...sur l'histoire des Hébreux eux-mêmes, et des nations contemporaines... En ne me tenant pas pour satisfait des traductions qui sont sous ma main, j'ai cru me rapprocher davantage du modèle, et je me suis reporté, autant qu'il m'a été possible, au temps où, pour la première fois, les beaux chants retentir dans le temple du Seigneur..." Et il concluait en souhaitant que ses lecteurs "y trouvent ce que j'ai désiré leur offrir : une grave occupation de l'esprit, et un puissant encouragement à la véritable piété".(1)

La publication de cet ouvrage montrait ainsi que les travaux sur les questions religieuses tenaient compte du souci qui se manifestait alors de mieux connaître l'histoire, et répondait en même temps au goût du jour pour tout ce qui venait de l'Orient.

---

(1) Chapitre 8. Exposition des vues de l'auteur.

Le même désir d'approfondir l'histoire de l'Eglise se retrouvait sans doute dans un livre intitulé "Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois et sur le caractère de leur doctrine",(1) mais qu'il nous a malheureusement été impossible de retrouver, et dont nous ignorons le nom de l'auteur. C'était en tout cas l'objet d'un ouvrage de l'abbé Jacques, candidat à la chaire d'histoire écclésiastique : "L'Eglise considérée dans ses rapports avec la liberté, l'ordre public et les progrès de la civilisation, particulièrement au Moyen-Age ; ouvrage dans lequel on montre la tendance essentiellement bienfaisante du christianisme catholique".(2)

Sans doute cet essai se proposait-il de réfuter un certain nombre d'objections trop souvent faites alors à la religion. Mais la nomenclature de ses différents chapitres montrait bien qu'il s'agissait d'abord d'une oeuvre historique. Ils s'intitulaient en effet :

"Chapitre I : Principe de sociabilité dans l'Evangile.
Chapitre 2 : L'Eglise pendant les trois premiers siècles.
Chapitre 3 : L'Eglise sous les empereurs chrétiens.
Chapitre 4 : L'Eglise à la chute de l'Empire;
Chapitre 5 : L'Eglise et l'esclavage.

---

(1) in 8, Paris-Périsse I836.

(2) in 8, Lyon-Périsse I836.

Chapitre 6 : L'Eglise sous le régime féodal.

Chapitre 7 : La discipline de l'Eglise.

Chapitre 8 : De la prétendue tendance de l'Eglise à la théocratie et au despotisme.

Chapitre 9 : Influence de l'Eglise sur le développement des facultés humaines".

Les catholiques entendaient donc participer autant que possible à l'oeuvre de recherche scientifique et historique alors entreprise, et ceci pour la plus grande gloire de leur religion. Mais il leur fallait plus impérieusement encore, répondre aux philosophes et aux historiens qui, à partir de récentes découvertes remettaient en cause la Révélation.

C'était cela que prétendait réfuter un ouvrage de Rossignol : "De la religion d'après des documents antérieurs à Moïse".(1) L'auteur indiquait lui-même que sans être prêtre il était catholique,(2) et que son but était de montrer, par l'étude des textes sacrés que les récentes découvertes ne permettaient pas de remettre en cause ou de douter de la Révélation et du caractère sacré du christianisme. Il entendait

---

(1) Lyon-Pélagaud, in 8, I836, 243 p.

(2) Préface.

prouver la perpétuité et l'unité entre la religion antérieure à Moïse et celle de Jésus-Christ jusqu'au XIX° siècle, et répondre par là à ceux qui prétendaient créer de toutes pièces des religions nouvelles sur ce qu'ils croyaient être les débris du christianisme.(1)

Certes, l'ouvrage était sommaire et l'étude des textes sacrés rapide, mais l'intérêt de l'oeuvre résidait en ce qu'elle se faisait l'écho d'une inquiétude, qu'elle essayait de faire face aux questions dominantes de l'époque. Ce souci, et celui de voir les catholiques faire oeuvre scientifique était confirmé par "Le Réparateur" qui souhaitait que "tombe enfin l'absurde préjugé qui ose quelquefois encore, au mépris de l'histoire, de l'évidence et de la raison, placer les ténèbres au sein des lumières, je veux dire au sein du catholicisme".(2) Dans un esprit analogue des cercles se réuniqsaient également dans la ville : Ozanam, étudiant, fut admis à l'un d'eux, dont "le but était d'étudier scientifiquement les bases de la religion chrétienne".(3)

Ainsi, par des moyens divers, les catholiques s'efforçaient-ils d'être présents aux préoccupations intellectuelles de l'époque. Le rétablissement des facultés de théologie et des lettres, à Lyon, devait donc répondre à leur attente, et susciter de leur part le plus grand intérêt.

---

(1) Préface
(2) Le Réparateur du 3 février I839.
(3) Mejécaze : op. cit. p. 4I.

Rétablissement de la faculté de théologie

La première faculté rétablie à Lyon fut celle de théologie, dont le doyen et seul professeur, en I836, était l'abbé Pagès.(1) Mais son essor fut rapide : deux nouveaux professeurs étaient nommés en I838, les abbés Vincent et Pavy,(2) deux encore en I839, les abbés Barricault et Plantier.(3) Ces maîtres étaient pour la plupart ceux-là même qu'avait proposés Mgr de Pins.(4)

D'ailleurs la réouverture de la faculté de théologie s'était faite sous le signe du plein accord entre l'Archevêque et le recteur. Le 8 mai I835, Mgr de Pins écrivait au Recteur Soulacroix : "Mon intention formelle est de concourir, en ce qui me concerne,à ce que les chaires vacantes dans la faculté de théologie soient remplies le plus tôt possible. En conséquence, je ferai en temps utile, les présentations nécessaires pour lesquelles j'ai la consolation d'avoir des sujets qui réunissent toutes les conditions propres à fixer mon choix. Vous pouvez donc, M. le Recteur, provoquer en toute assurance le rétablissement de la faculté de théologie".(5) Il lui écrivait à nouveau dans le même sens un an plus tard,

---

(1) Annuaire administratif I836, p. 232.
(2) " " I838, p. II7.
(3) " " I839, p. II8.
(4) Diverses lettres de Mgr de Pins au recteur. A.A., R.C.A.
(5) Lettre de Mgr de Pins au recteur, 8 mai I835, A.A., R.C.A.

en l'assurant que les élèves seraient nombreux aux cours de la faculté de théologie, car il en avait choisi les professeurs avec soin.(1)

Cependant des difficultés surgirent, entre l'administration du diocèse et le ministère de l'Instruction Publique, à propos de cette faculté. Mgr de Pins les exposaient, le 8 octobre I838, dans une lettre au ministre : "Les besoins de l'Eglise de France ont été bien compris par le Roi; Sa Majesté vient de nous en donner la preuve,soit en créant la chaire de droit canon, soit en demandant aux évêques des sujets capables de remplir les chaires de théologie déjà existantes". Cependant des difficultés demeurent :

"... I° une grande lacune, et permettez-moi de vous le dire, un vice radical de l'organisation universitaire des Facultés de théologie. Ses règlements ne laissent aux évêques aucune inspection légale sur l'enseignement, ni aucun moyen d'élimination contre un professeur qui se laisserait entraîner dans des systèmes erronés ou même dans l'hérésie...

... 2° on veut imposer aux évêques l'obligation de n'appeler aux places de vicaires généraux, de chanoines et de curés que des écclésiastiques gradués, sans avoir statué en même temps que les Evêques présideraient, par eux-mêmes, ou par leurs vicaires généraux à l'examen préliminaire des candidats".

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au Recteur. 2 juin I838. A.A., R.C.A.

A l'appui de sa thèse Mgr de Pins faisait valoir que toute l'Eglice catholique et de nombreux écrivains reconnaissaient que seuls les Evêques avaient qualité pour juger de la théologie dans leur diocèse ; suivaient de longues citations en ce sens, et l'archevêque poursuivait :

"La conséquence pratique qui en résulte naturellement, et qui nous paraît urgente, c'est de présenter à Sa Majesté le règlement suivant :

Article I° : Les professeurs de la faculté de théologie, avant de commencer l'année scolaire, donneront connaissance à l'ordinaire des objets de leur enseignement, et des auteurs qu'auront à suivre les élèves pour préparer les matières.

Article 2° : Les professeurs, en cas de prévarication dans l'exercice de leur fonction, seront sujets à une destitution et aux peines canoniques, ainsi que tout autre titulaire.

Article 3° : L'Archevêque du diocèse où se trouve la faculté présidera par lui-même, ou par l'un de ses vicaires-généraux, à tous les examens des gradués"(1)

Il semble bien que la réponse du ministre ait été une fin de non recevoir. Il ne nous a pas été possible de la retrouver, mais on peut en juger par le caractère même de l'accusé de réception de Mgr de Pins à cette réponse :

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au Ministre. 8 oct. I838. A.A.,R.C.A.

"J'ai reçu la réponse officielle de Votre Excellence, en date du I4 de ce mois à la lettre que j'avais eu l'honneur de lui écrire le 8 octobre dernier. Je prie Votre Excellence d'agréer mes remerciements de cet envoi".(1) Il y a tout lieu de croire que la lettre aurait été moins brève et moins sèche si le ministre avait répondu favorablement, ou qu'il y aurait au moins été fait allusion aux assurances qu'elle pouvait contenir.

Il y eut donc conflit entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction ministérielle, au sujet de la faculté de théologie. Cela s'expliquait d'ailleurs parfaitement en raison du caractère même de l'enseignement qui y était donné, et de l'indépendance de fait de l'Université à l'égard de l'Eglise.

Cependant le fonctionnement même de la faculté n'en fut pas troublé, et les professeurs continuèrent leur enseignement. Celui-ci devait d'ailleurs être parfaitement accueillant aux idées du monde, si l'on en juge par le commentaire que donnait F.Z.Collombet, dans La Revue du Lyonnais, du discours d'ouverture prononcé, en I839, par l'abbé Vincent :

"La pensée que M. l'abbé Vincent a mise en lumière dans ce discours de rentrée, c'est que la religion n'est point l'ennemie de la science, qu'elle se fait gloire de marcher

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au Ministre, 28 nov. I838; A.A., R.C.A.

avec elle et par elle, et que, pour briller d'un grand éclat, il faudrait qu'elles se donnassent la main comme des soeurs bienaimées.

...Ainsi le sujet que traitait l'abbé Vincent était dans le juste et le vrai. Il faut donc féliciter les hommes qui comprennent ce qu'il y a de noble et d'élevé dans l'alliance de la religion et du savoir, et qui y poussent de la voix et du geste. C'est, en effet, par la doctrine, que le clergé prendra de l'ascendant sur un siècle avide de science. La science deviendra en ses mains une arme sûre et puissante, tandis qu'elle est si dangereuse souvent dans des mains hostiles ou indifférentes".(1)

Ainsi voyait-on s'esquisser, à travers l'enseignement de la faculté de théologie, une réconciliation de la science et de la foi, identique à celle que des laïcs avaient eux-mêmes entreprise.

La Faculté des Lettres. Professeurs catholiques et professeurs athées. Les débuts de la querelle universitaire. Vers l'approfondissement des rapports entre la philosophie et la foi.

La faculté des Lettres, qui rouvrit ses portes en I838, devait être un lieu de confrontation entre la religion et la pensée contemporaine, un lieu de contact entre intellectuels catholiques et rationalistes. Sans doute des conflits

---

(1)Voir page I08.

étaient-ils d'autant plus aisés à prévoir que plusieurs des sujets abordés, -l'histoire et la philosophie surtout-, étaient l'objet de davantage de controverses. Là encore les responsablilités de catholiques étaient grandes. Comment allaient-ils accueillir une Université qui, pour la première fois, ou presque, n'était plus sous la tutelle de l'épiscopat français?

Cette faculté des lettres possédait, en I839, les chaires suivantes :

littérature française,	dont le titulaire était		Reynaud
littérature ancienne,	"	"	Demons
littérature étrangère,	"	"	E. Quinet
histoire,	"	"	François
philosophie,	"	"	Bouillier
droit commercial enfin,	"	"	Ozanam.(1)

Parmi ces professeurs, deux au moins étaient catholiques, Ozanam et Reynaud, par ailleurs doyen. Trois, Quinet, François et Bouillier ne l'étaient pas. Quant à Demons, professeur de littérature ancienne, il était avant tout qualifié de "classique".(2)

L'attitude des deux catholiques était celle de professeurs chrétiens. A Reynaud "homme de foi et de convic-

---

(1) "Revue du Lyonnais", article anonyme "sur les cours de MM. Reynaud, François, Demons, Bouillier et Ozanam"I840, p. 63-67.
(2) idem p. 63 et 64.
(note I de la page I07)F.Z.Collombet :"Sur le discours prononcé le 4 nov. à l'ouverture générale des cours de la faculté de théologie de Lyon, par M. l'abbé Vincent".
In Revue du Lyonnais I840, p. 56 et 57.

tion", certains purent faire "le reproche de mêler la religion à ses doctrines littéraires. Ce reproche, vraiement pitoyable, constatait un fait : l'influence des opinions religieuses sur l'art". Cependant le même commentateur indiquait que "le sujet de ses dernières leçons avait été l'excellence du christianisme qui réunit en son sein ce qu'il y a de plus opposé".(1)

Quant à Ozanam, nous savons de la place que tenaient ses convictions religieuses dans son enseignement, ce que lui-même disait quelques années plus tard de ses cours à la Sorbonne : "Nous avons hautement professé notre foi, réfuté les systèmes contraires, cherchant à faire notre métier de professeur chrétien et à servir Dieu en servant les bonnes études".(2) C'était certainement dans le même esprit qu'il enseignait à Lyon. Il concluait d'ailleurs la leçon d'ouverture de son cours de droit commercial, en affirmant : "le droit est la plus importante manifestation de l'activité humaine. C'est aussi l'expression imparfaite, mais toujours perfectible de la volonté divine, embrassant dans l'unité de ses vues générales la multiplicité infinie des faits individuels. Et la jurisprudence de tous les siècles, dans ses plus admirables définitions ne fera que répéter cette sublime pensée de Démosthène :

---

(1) "Sur les cours de MM..." article cité, p. 63 et 64.
(2) Lettre citée par Méjecaze, op. cit. p.87.

La loi est une conception de Dieu, entrevue par les sages, réalisée ici bas par l'assentiment commun de la société".(1)

Cependant à la Sorbonne, et cela aussi devait être valable pour l'époque où il était à Lyon, il ne fut, en aucune façon, en lutte avec ses collègues athées, car, écrivait-il, "Je crois qu'il importait beaucoup au bien de la jeunesse que nos leçons ne soient pas regardées par nos collègues comme des provocations qui solliciteraient une réponse, et, que, si plusieurs sont étrangers à la foi, on ne s'en fasse pas des ennemis".(2)

Ainsi les professeurs catholiques, tout en n'hésitant pas à proclamer leur foi, vivaient en bons rapports avec leurs collègues incroyants. Ceux-ci de leur côté n'entendaient pas davantage taire leurs propres convictions. Mais c'était alors l'occasion d'un vif émoi dans toute une fraction des milieux catholiques.

C'est ce qu'on a pu appeler "la querelle universitaire à Lyon".(3) Celle-ci commença dès l'ouverture de la faculté dès lettres, le 26 novembre I838. Le recteur Soulacroix déclara en effet dans son discours inaugural :

---

(1) Discours cité, p. I47.
(2) Lettre citée par Méjecaze, op. cit. p. 87.
(3) Roustan et Latreille :"La querelle universitaire à Lyon (I838-I843)" In Revue d'histoire de Lyon, Tome 4, I905.

"Il faut qu'une voix du monde et non du cloître attire cette jeunesse sous le portique pour y passer des loisirs qui ne laisseront de regrets ni à la religion, ni à la morale... Elle doit lui présenter des exemples de toutes les vertus non dans les béatitudes célestes, mais dans les grands hommes qu'elle admire, qu'elle peut et doit espérer imiter un jour".(1)

L'émotion fut aussitôt très vive, et le recteur, pourtant catholique, fut taxé d'impiété et accusé d'athéisme. Il n'avait certainement pas songé lui-même qu'il risquait de susciter tant de remous parmi les catholiques. C'était là, la première phase d'une "querelle" qui devait durer jusqu'en I843, considérablement aggravée par le contenu même de certains cours. C'est ce qui devait amener Mgr de Pins à écrire au Recteur en I839 : "On m'assure que M. Quinet, et surtout M. Bouillier et M. François, professeurs à la faculté des lettres, se montrent hostiles à la Religion, à ses ministres. Les funestes conséquences de cette conduite, dans des leçons publiques, m'affligent au plus haut point. J'aime à espérer, M. le Recteur, que des observations paternelles de votre part ramèneront ces MM. à des vues plus saines et plus conformes à la vérité, et qu'à votre voix ils se renfermeront dans la

---

(1)cité par Roustan et Latreille.

spécialité de leur enseignement, sans attaquer le précieux dépôt de la foi qui m'a été confié pour le conserver intact parmi les fidèles du diocèse. Je compte, M. le Recteur, sur les principes qui vous dirigent, et suis sûr de votre zèle à arrêter le mal dans sa source".(1)

Léon Boitel, cependant se plaignait "des excès de ce faux zèle et de cette ardeur assez inutile",(2) et décidait de faire de sa revue le terrain neutre où s'exprimeraient les deux parties. C'est par conséquent grâce à "La Revue du Lyonnais" que nous pouvons suivre cette "querelle".

On trouvait dans la revue des diatribes enflamées contre l'Université et les hommes de science : "Des hommes du monde, des écrivains distraits ou passionnés se trouvent seuls en possession de la science et la font à leur profit. Ainsi M. Guizot, M. Michelet et "tutti quanti" deviennent nos maîtres en religion, comme ils le sont en histoire, et c'est par leur plume qu'ilfaut jurer ! Tout ce qui se fait de plus bas nous arrive par les tristes officines de l'Université, ou de quelques écrivains, sans gravité ni conscience".(3)

Mais quelques pages plus loin,(4) Quinet, l'un de ces professeurs que d'aucuns vouaient aux hégémonies, était

---

(1) Lettre de l'Archevêque au Recteur, 20/I2/I839. A.A.,R.C.A.
(2) cité par Roustan et Latreille.
(3) Revue du Lyonnais, I839. p. 255.
(4) " " " p. 440-472.

ainsi qualifié de : "Puits de science et d'érudition, génie vaste et profond, coup d'oeil large et pénétrant qui embrasse tous les temps et tous les lieux avec tous leurs rapports, et, ce qui est le complément, sinon la condition indispensable du génie, une âme droite et candide..." Et le même auteur concluait : "La ville de Lyon a droit de se glorifier dans sa faculté des lettres. Elle possédait M. Reyanud et M. François, elle possède M. Quinet : trois supériorités que pourrait envier la capitale. Elle peut se flatter que sa chaire de littérature étrangère n'a pas de rivale en France".(1)

La même année un catholique, Bordès de Parfondy, définissait ainsi, dans La Revue, le but de l'histoire : "Ecrite jusqu'ici sans autre but que celui de vains renseignements, de froides chroniques, il faut qu'enfin l'histoire devienne la science de l'humanité, par conséquent celle de Dieu". Pour y parvenir il faut s'écarter de ces deux écoles, imparfaites parce qu'étrangères au christianisme, que sont "l'histoire-fatalité" et "l'histoire-progrès infini", et suivre la voie tracée par "la philosophie catholique, groupée autour de son dogme immuable, marchant d'un pas ferme et droit dans l'avenir, ayant à sa tête les Pères de l'Eglise, Bossuet, de Maistre, Bonald, Chateaubriand..., penseurs profonds qui

---

(1) Hué J.F. : "Aperçu sur le cours de M. Quinet". Revue du Lyonnais, I839, p. 472.

émeuvent et rendent meilleurs, tandis que les autres étonnent et éblouissent l'esprit sans aller au coeur".(1)

Toutefois la thèse de M. François, titulaire de la chaire d'histoire, n'était pas parfaitement conforme à celle qu'on lui traçait ainsi. Ce professeur déclarait en effet dans son discours d'ouverture : "Bossuet voulut asseoir le catholicisme sur l'histoire...Bossuet, intelligence large et synthétique, grand théologien, grand orateur, grand historien, essaya d'enchaîner au pied de la Croix la terre que se partagent tant de croyances opposées, mais, séduit par le prestige de cette majestueuse unité, il oublia que la civilisation Européenne eut toujours des rivales, qui l'ont parfois éclipsée, et vit trop le monde dans l'Eglise".(2)

Rien d'étonnant, par conséquent à ce que Bordès de Parfondy terminât son commentaire sur le cours d'histoire de M. François en adressant au professeur ce solennel avertissement : "deux routes lui sont tracées, l'une qui conduit aux dignités, où il ne faut être que l'écho d'un homme, enseigner le sophisme. L'autre, qui mène à une gloire immortelle, où il faut être l'écho de Dieu, et enseigner la vérité".

---

(1) Bordès de Parfondy :"Commentaire sur le cours d'histoire de M. François". In Revue du Lyonnais, I839, p. 397-399.
(2) A. François :"Discours d'ouverture de son cours d'histoire" In Revue du Lyonnais, I839, p.489.

La chaire de philosophie fut, elle, rétablie en I839. Le titulaire en était Francisque Bouillier, à la fois ancien élève de l'abbé Noirot, et disciple et ami de Victor Cousin. Le poste avait d'abord été proposé à l'abbé Noirot,(1) professeur de philosophie au collège de Lyon, et dont le souci "était d'éveiller (chez ses élèves) l'esprit de réflexion et de libre examen,de les habituer à juger par eux-mêmes, à ne se rendre qu'à l'évidence".(2) "Cet abbé était libéral et d'une égale tolérance pour les idées et pour les hommes. Il n'y avait pas en lui de conflit entre la raison et la foi... Il ne porta pas le costume écclésiastique tant qu'il fit partie de l'Université".(3) Il aurait donc très bien pu remplir la fonction de professeur de philosophie à la faculté des lettres, d'autant plus que son renom était grand dans les milieux intellectuels de Lyon. Il estimait d'ailleurs lui-même préférable que ce soit un catholique qui occupât la chaire de philosophie.

Il refusa cependant l'honneur et la charge qui lui étaient offerts, estimant qu'"un jeune homme laïc conviendrait mieux qu'un écclésiastique".(4) Ce laïc auquel pensait l'abbé Noirot ne pouvait être qu'Ozanam, sur lequel il attirait en

---

(1) Latreille C."Fr. Bouillier", Paris I907, in I6, p. 20-45.
(2) Souvenir d'un ancien élève, cité par Chabot et Charléty : "Histoire de l'enseignement secondaire dans le département du Rhône", Lyon I90I, 238 p., p. I03.
(3) Chabot et Charléty, op. cit. p. I04.
(4) Lettre du 3 nov. I838 de Noirot à Victor Cousin, cité par Latreille, p. 37.

même temps l'attention de V. Cousin. Ce jeune docteur de l'Université, ancien élève de l'abbé, aurait en effet offert toutes garanties sous le rapport de l'orthodoxie. Mais le choix de Victor Cousin se porta finalement sur son propre disciple, Francisque Bouillier.(1)

Dès le discours d'ouverture des "récriminations" s'élevèrent,(2) car Bouillier y avait rendu hommage à "la raison humaine, qui juge en dernier ressort de ce qui est la vérité et de ce qui est l'erreur".(3) Collombet estima aussitôt que "c'était attaquer directement la révélation, car si loin que l'on pousse les droits de la raison humaine, toujours est-il qu'elle vient expirer ici, devant un fait, un fait solennel et imposant".(4) Cependant, poursuivait-il, si "les catholiques pouvaient être mécontents de M. Bouillier qui s'était jeté dans un excès tout aussi injuste, tout aussi blâmable que celui de ces esprits craintifs ou absolus pour lesquels la révélation est tout...toutefois ne devaient-ils pas s'affliger de cet hommage à la raison, car le chrétien ne la redoute point... La révélation est tout en un certain sens ; mais encore, c'est par la raison qu'on arrive à elle".(4)

---

(1) A Ozanam, qui jouissait également de l'estime de V.Cousin, fut dévolue la chaire de droit commercial.
(2) F.Z. Collombet :"Note sur le retour au christianisme par la philosophie, par M.P.C.Gourju". In Revue dù Lyonnais I840, p. 57
(3) Cité par Collombet.
(4) Collombet, même article, p. 58.

Mais l'enseignement de Bouillier ne devait pas seulement effrayer certains catholiques, il devait aussi être l'occasion d'approfondir les rapports de la philosophie et de la foi. Le premier essai fait en ce sens fut un opuscule sur "Le retour au christianisme par la philosophie". L'auteur, P.C. Gourju, était professeur de philosophie au collège de Roanne. Son ouvrage était ainsi commenté et présenté par Collombet : "Ce que le discours (inaugural) de M. Bouillier peut offrir d'assertions tout au moins hasardées, ou de petites erreurs, un jeune professeur, qui fut son condisciple, et comme lui l'élève de M. l'abbé Noirot, a essayé dans un écrit de quelques pages, de le combattre pas à pas. L'opuscule de M. Gourju n'est pas seulement une bonne réponse, c'est la preuve d'un esprit philosophique et distingué".(1)

Peu de temps après, le même Gourju pouvait écrire : "Un beau mouvement religieux se manifeste dans l'école de Lyon et osera bientôt se produire", et il souhaitait "qu'un homme de talent sache établir l'alliance rigoureuse de la philosophie et du christianisme".(2) C'était là le désir de tous les anciens élèves catholiques de l'abbé Noirot, car "le trait commun des jeunes philosophes de Lyon" que celui-ci avait formé, était le souci de "subordonner la philosophie à la religion".(3)

---

(1) Collombet, même article, p. 59.
(2) Lettre de Gourju, I84I, citée par Latreille "F. Bouillier" p. 43.
(3) idem.

Tout comme le développement de goûts littéraires nouveaux, ou les progrès de la science, la réouverture de la faculté des Lettres de Lyon mettait donc les catholiques en présence d'une situation différente de celle qu'ils avaient connue jusqu'alors. L'enseignement de professeurs étrangers, voire hostiles à la religion, fut sans doute cause d'incidents et de querelles excessives, mais combien prévisibles, puisque l'Eglise ne s'était pas encore habituée à l'existence d'une Université qui ne fût pas sa chose.

Mais, plus que la nostalgie de certains pour l'ancienne situation privilégiée de l'Eglise, était notable l'effort persévérant de quelques intellectuels catholiques, universitaires pour la plupart, soucieux de vivre en bonne intelligence avec leurs collègues incroyants, et vivement préoccupés de travailler à la réconciliation de la science moderne et de la foi, d'orienter l'Eglise vers un renouveau intellectuel dont ils étaient les promoteurs.

CHAPITRE TROISIEME

UNE SITUATION SCOLAIRE NOUVELLE

L'évolution des idées, les progrès de la pensée et de la science, l'enseignement de certains professeurs de la faculté des Lettres avaient placé l'Eglise devant des difficultés nouvelles. Beaucoup plus graves risquaient d'être, pour elle, les répercussions de semblables transformations sur l'orientation de l'enseignement secondaire et primaire. En effet, tandis que les cours de la faculté s'adressaient à des adultes, ceux des collèges et écoles étaient destinés à des enfants que leur âge rendait plus aisément influençables. Les problèmes de l'enseignement devaient donc retenir toute l'attention des milieux catholiques.

L'enseignement secondaire. La manécanterie de St Jean. Les institutions privées. Les collèges royaux.

L'ordonnance de Martignac de I828 continuait à régir l'enseignement secondaire. Destinée à rallier les anticléricaux à la Restauration, elle avait pu demeurer en vigueur après I830. Essentiellement, elle stipulait la limitation du nombre des élèves des petits séminaires et l'interdiction d'enseigner faite aux membres des congrégations non autorisées, les Jésuites en premier lieu. La situation de l'enseignement secondaire demeurait donc ce qu'elle était à la fin du règne de Charles X.

Depuis I828 le diocèse de Lyon avait droit à 600 petits-séminaristes. Or les trois petits séminaires installés à l'Argentière, Verrières et Saint Jotard n'en comptaient que 540. Restaient donc 60 places que Mgr de Pins voulait voir attribuer à la "Manécanterie" ou "école cathédrale" de StJean. Mais il fallait pour cela qu'elle fut érigée en petit-séminaire. L'administrateur du diocèse s'y efforça donc à partir de I836.(1)

La raison invoquée par l'archevêché était la nécessité d'avoir, à proximité de la cathédrale, des enfants de choeur spécialement consacrés au service du culte de l'Eglise St Jean. Le recteur, consulté par le ministre de l'Instruction Publique se montra favorable, car il estimait fondée la raison avancée par Mgr de Pins et "désirait autant que Mgr l'Archevêque, que des mesures légales viennent régulariser les établissements reconnus nécessaires, et mettent un terme aux difficultés que l'Université est peu jalouse d'élever, toutes les fois que ses attributions ne sont pas méconnues". Le préfet, par contre, se montra réticent, pensant "qu'il y a opportunité à ajourner jusqu'à la loi sur l'instruction

---

(1) Deux auteurs sont étudié cette affaire de façon concordante :-C. Latreille :"L'application des ordonnances de I828 dans le diocèse de Lyon". In Revue d'histoire de Lyon, I9I2, 25 p. -Abbé Forest :"L'Ecole Cathédrale de Lyon", Lyon, I885, in 8, 386 p. Voir p. 320 à 323.
Les documents qui ont servi à ces deux auteurs se trouvent aux A.D.R., T-I802.

publique toute décision de savoir si la Manécanterie de St Jean peut être érigée en petit-séminaire, et que l'on devrait se borner pour le moment à utiliser cet établissement comme école cléricale, en dehors du régime universitaire... afin de conserver à Mgr l'Archevêque le moyen de pouvoir sans difficulté aux besoins du service du culte de sa métropole". Ce fut finalement la thèse du préfet qui prévalut. Mgr de Pins eut beau intervenir directement auprès du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, et dépêcher à Paris l'abbé Lyonnet,(1) rien n'y fit. La manécanterie de St Jean ne devait être érigée en petit-séminaire que trente ans plus tard.

Nous ne reviendrons pas sur l'enseignement qui était donné dans les petits-séminaires du diocèse. Le niveau des autres institutions privées était sensiblement le même.(2) On s'y souciait assez peu de pédagogie, on s'en méfiait même parfois. Ainsi le "discours prononcé à la distribution des prix de l'Institution d'Oullins" par l'abbé Dauphin,(3) ne contenait que cette seule idée longuement développée : on discute beaucoup trop actuellement de méthodes d'enseignement ou de méthodes pédagogiques, car la seule chose qui importe est l'esprit dans lequel est donné l'enseignement. Or

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, 3I mars I836. A.A., R.C.A.
(2) Cf. le dossier "Inspection des institutions et pensions de Lyon et banlieue"(I836, I837, I838) A.D.R., T-XIX.
(3) Le I7 août I839. Publié in Revue du Lyonnais, I840.

cet esprit doit tout simplement être celui de l'Evangile. Ces propos confirmaient d'opinion de Chabot et Charléty sur ces établissements : ils n'étaient "incontestables" que du point de vue religieux et politique.(1)

Restaient les collèges royaux, dont il ne semble pas que l'Eglise se soit beaucoup préoccupé. Un seul professeur était suspect aux catholiques, le professeur d'histoire Monin, qui osait enseigner : "Henri IV s'est fait catholique par hypocrisie et sans conviction, reconnaissant qu'il lui serait impossible de faire autrement".(2) Mais pour l'essentiel il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Les professeurs de philosophie "enseign(ai)ent ouvertement le catholicisme et rempliss(ai)ent leurs devoirs".(3) Enfin l'abbé Noirot et les aumôniers du collège royal de Lyon étaient bien notés par les inspecteurs.(4) Le premier était qualifié d'"écclésiastique fort estimable et professeur très distingué, (qui) obtient de grands succès dans son enseignement et par son mérite, et par son influence sur ses nombreux élèves".(4) Quant à "l'aumônier titulaire(l'abbé Michel), il rempli(ssai)t ses fonctions avec beaucoup de zèle, de prudence et d'esprit de charité. Il (était) bien secondé par M. l'abbé Bruyère..."(5)

---

(1) Chabot et Charléty :"Histoire de l'enseignement secondaire dans le département du Rhône", op. cit. p. II5.
(2) Cité par Latreille, in "F. Bouillier", op. cit. p. 45.
(3) Lettre de Gourju, citée par Latreille, " " p. 44.
(4) Rapport sur le personnel du collège royal, I837. A.D.R., T-XIII. Les appréciations étaient tout à fait semblables en I838.
(5) Les appréciations étaient également élogieuses pour l'abbé Tardieu, aumônier et régent au col. de Villefranche (I838) A.D.R., T-I82

Ainsi l'enseignement donné dans les collèges royaux n'étant pas suspect, et les aumôniers ou professeurs ecclésiastiques bien notés, il n'y avait là nul motif d'inquiétude pour l'Eglise, d'autant moins semble-t-il que les élèves de ces établissements devaient être pour la plupart des fils de cette bourgeoisie étrangère au catholicisme.

On comprend dans ces conditions que Mgr de Pins n'ait jamais cru devoir être présent, ni même représenté aux distributions de prix du collège royal de Lyon. Et pourtant, estimait F.Z. Collombet en lui reprochant le peu d'intérêt qu'il semblait porter au collège, sa présence aurait pu être utile.(1)

A l'égard de l'enseignement secondaire l'Eglise semblait donc faire preuve d'une assez grande indifférence. Sans doute parce que sa position n'y était pas remise en question et que n'y apparaissait pour elle nul péril nouveau. Elle pouvait donc se contenter de rechercher quelques avantages de second ordre, tel l'érection de la Manécanterie de St Jean en petit séminaire, et, en raison même de cette situation rassurante, se dispenser de toute inovation.

---

(1) Collombet : "Quinze ans de l'Eglise de Lyon". Article cité, p. 501.

La loi du 28 juin I833 sur l'Instruction Primaire.
L'Instruction Morale et Religieuse.

L'enseignement primaire, au contraire, profondément réorganisé, posait des problèmes tout différents. La loi Guizot, du 28 juin I833, reconnaissait, pour la première fois, comme un devoir de l'Etat la diffusion de l'instruction primaire. Chaque commune devait entretenir une école élémentaire. Celle-ci était sous le contrôle d'un "comité local" de surveillance composé du maire, du curé et de notables. A l'échelon supérieur étaient créés des "comités d'arrondissement", de composition analogue, qui nommaient, réprimandaient, suspendaient ou révoquaient les Instituteurs. Ceux-ci pouvaient être laïcs ou ecclésiastiques. Enfin l'instruction morale et religieuse était obligatoire.(1)

Cette loi devait normalement obliger l'Eglise à faire face à des situations nouvelles. Elle prêta donc une attention beaucoup plus soutenue aux écoles primaires qu'aux établissements secondaires.

Dès I837, sur les 254 communes que comptait le département du Rhône, 227 avaient une école communale. Ce chiffre atteignit 244 en I840.(2) Cette augmentation du nom-

---

(1) Charléty :"La Monarchie de Juillet", Paris-Hachette I920, in 4°, 408 p., p. 92.
(2) Rapports au roi sur la situation de l'instruction primaire (I837 et I840) I837, tableau I p. 35; tableau 2 p. 59 (I840) A.D.R., T-225.

bre des écoles devait, de façon inattendue, avoir une conséquence qui parut immédiatement fort regrettable au clergé : dans beaucoup de campagnes les instituteurs admirent ensemble en classe, filles et garçons. La réaction ne se fit pas attendre. Sur le conseil, et à la demande du Recteur, Mgr de Pins adressa une lettre au ministre, dans laquelle il lui faisait part de cet état de chose "immoral", et la priait d'interdire cela avant que l'habitude n'en soit prise. L'archevêque obtint probablement satisfaction, car la question ne fut plus soulevée par la suite.(1)

Mais surtout, comme le notait le préfet, "le clergé du diocèse n'(était) nullement favorable à l'instruction primaire, et surtout à cette instruction donnée par d'autres moyens que les établissements religieux".(2) Et cela se comprenait parfaitement de la part des desservants, ruraux surtout, qui risquaient de perdre leur ascendant sur leurs paroissiens au fur et à mesure que l'instruction se développerait.

Cependant le clergé se trouvant devant une situation à laquelle il ne pouvait rien changer, devait s'efforcer d'en tirer le meilleur profit. C'est pourquoi le caractère obligatoire de l'Instruction Morale et Religieuse ,

---

(1) Lettre de l'archevêque au ministre de l'Instruction Publique, 4 nov. I835, et lettre du vicaire général Cattet au Recteur, 8 nov. I835. A.A., R.C.A.
(2) Lettre du préfet au Ministre de l'Instruction Publique, 8 mai I838. A.D.R., V-276.

malgré la restriction qui l'accompagnait, -"Le voeu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse"-[1] ne pouvait que lui donner satisfaction.

Toutefois, l'Etat, du fait même que c'était lui qui rendait cet enseignement obligatoire dans ses propres écoles, fut amené à leur proposer un "livre d'instruction morale et religieuse", qui, pour être "autorisé par le conseil royal d'instruction publique", n'en était pas pour autant conforme en tous points à la doctrine catholique. Aussi le conseil archiépiscopal de Lyon décida-t-il, dans sa réunion du II février I835, d'avertir les curés du danger que présentait ce manuel.[2] Il le fit sous la forme d'une circulaire de l'Archevêque[3] qui s'élevait d'abord contre le principe même d'un tel manuel : "Le titre seul de cet ouvrage n'est-il pas un attentat contre l'unité et l'autorité de l'Eglise ? Hors les temps désolants du schisme et de la persécution, a-t-on jamais vu, dans un royaume catholique, les éléments de la Religion présentés à l'enfance chrétienne au nom de l'autorité séculière ? Sous le sceau d'une approbation qui n'est pas celle de l'Eglise ? Est-ce aux laïcs,

---

(1) Art. 3 de la loi du 28 juin I833, cité par Charléty, op. cit. p. 92.
(2) A.A., D.C.A.
(3) "Nocivité du livre d'instruction morale et religieuse à l'usage des écoles élémentaires, autorisé par le conseil royal d'instruction publique (Paris I833)". Circulaire de 4 p., du I7 Février I835. A.A., M; et C.

est-ce aux savants du siècle, que l'Esprit Saint a adressé les paroles mémorables ? "Paissez le troupeau de Dieu confié à vos soins"...Aussi ce n'est plus aux pasteurs établis par Jésus-Christ qu'il appartient exclusivement de règler la forme, de fixer l'étendue de l'instruction catholique nécessaire aux enfants de l'Eglise et aux instituteurs chargés de les enseigner. A côté de la chaire épiscopale, à qui on veut bien encore laisser l'enseignement donné dans le lieu saint, il s'élèvera une chaire de philosophie toute humaine, d'où se répandra dans les écoles de la France entière un profane mélange de vérités révélées et systèmes erronés..." On trouve d'ailleurs dans ce livre, poursuivait la circulaire, des écarts de doctrine : en particulier sur "le sens du sabbat" et "le don de prophétie". Mais surtout , les ommissions y sont nombreuses. Sont ainsi laissés dans l'ombre : "la peine éternelle due au péché", "le gouvernement écclésiastique", "l'infaillibilité de l'Eglise", "la damnation des personnes qui meurent involontairement hors de son sein", "le droit et l'exercice de l'excommunication", et "la nécessité du baptême". C'est donc la preuve du "danger de voir des doctrines humaines s'introduire peu à peu dans les institutions chrétiennes à la place de la doctrine de Dieu". La circulaire donnait pour finir trois recommandations aux curés. Ils devaient,
I° empêcher l'utilisation de ce manuel dans les écoles,
2° avertir les parents que le seul cathéchisme est celui

envoyé par l'évêque,
3° en avertir les instituteurs et institutrices.

Toutefois cette mise à l'index fut pratiquement le seul incident qui opposa l'Eglise au gouvernement en matière d'instruction primaire. A part ce conflit, l'obligation de l'instruction religieuse fut appliquée au mieux des intérêts de la religion. D'ailleurs les curés étaient membres de droit des comités locaux et d'arrondissement qui devaient en préciser les modalités.

Ainsi le comité d'arrondissement de Lyon décida que les classes devaient "commencer et finir par les prières indiquées par le comité local...et le maître (avoir) soin de charger alternativement les élèves de dire les prières à haute voix".(1) L'instituteur devait, d'autre part, "s'appliquer sans cesse et de tout son pouvoir à propager et à affermir... la foi en la Providence, la sainteté du devoir, l'amour de la patrie, la soumission à l'autorité paternelle, le respect dû aux lois, au prince, aux droits de tous, à la charité fraternelle".(2) Il avait également l'obligation de faire apprendre l'histoire sainte et le cathéchisme ; c'était lui qui devait, les dimanches et jours de fêtes, conduire les enfants

---

(1) Règlement pour les écoles primaires de l'arrondissement de Lyon. Registre Mss. des délibérations du comité d'arrondissement (I5 mai I834) page 23. A.D.R., T-I9I; article 20 du règlement.
(2) article 46, 3°, du même règlement.

à la messe et donner lui-même l'exemple ; lui encore qui, les samedis et veilles de fêtes, faisait lire l'évangile du lendemain(1) ; lui enfin qui devait mener les élèves au cathéchisme, et à la confession, une fois par semaine était-il précisé.(2)

De tels règlements ne pouvaient d'ailleurs qu'être bien compris et parfaitement appliqués par les inspecteurs et les instituteurs, car du ministre de l'Instruction Publique et du Recteur leur parvenaient des instructions dans ce sens. "Je vous recommande spécialement d'entretenir avec les curés les meilleures relations, écrivait le ministre aux inspecteurs primaires.(3) Appliquez-vous à leur bien persuader que ce n'est point par pure convenance et pour étaler un vain respect que la loi du 28 juin a inscrit l'instruction morale et religieuse en tête des objets de l'instruction primaire ; c'est sérieusement et sincèrement que nous poursuivons le but indiqué par ces paroles, et que nous travaillerons, dans les limites de notre pouvoir, à rétablir dans l'âme des enfants l'autorité de la religion. Croyez bien qu'en donnant à ses ministres cette confiance, et en les confirmant par toutes les habitudes de votre conduite et de votre langage, vous vous assurerez presque partout, pour les progrès de l'éducation populaire, le plus utile appui".

---

(1) article 48 du même règlement.
(2) article 51 " "
(3) Circulaire du Ministre de l'Instruction Publique aux inspecteurs primaires, 13 Août 1835. 12 p. A.D.R., T-5[1].

C'était dans le même esprit que le recteur s'adressait aux instituteurs[1]: "Je vous recommande de donner tous vos soins à l'instruction morale et religieuse, et de joindre à vos enseignements, l'autorité de l'exemple. C'est un devoir pour les dépositaires de l'éducation nationale de donner à cette haute partie l'appui et le développement qui assure son efficacité. Vous suivrez à cet égard, les prescriptions du règlement de l'école, qui, arrêtées sur l'avis des comités dont M. le Curé est membre de droit, ne seront sans doute autre chose que ses inspirations et ses conseils.C'est ainsi que les préventions contre l'instruction religieuse se dissiperont de jour en jour, et que, grâce à des institutions fortes et vraies, et sous un gouvernement sincère, l'instruction religieuse aura pour effet de faire pénétrer, dans toutes les classes de la population et jusqu'au fond des âmes, ces instincts d'ordre, ces goûts honnêtes, ces habitudes de conduite morale, et ce sentiment pieux de tous les devoirs qui sont la gage le plus sûr de la tranquillité sociale comme du bonheur individuel".

En cela le recteur ne pouvait qu'avoir l'accord de Mgr de Pins, qui avait eu l'occasion de lui écrire[2] : "Je ne puis qu'applaudir à vos excellentes vues de fonder

---

(1) Circu. du recteur aux instituteurs, 30 nov. I835, para. relatif à l'instruction religieuse. A.D.R., T-1.
(2) Lettre de Mgr de Pins au Recteur, 2I fév. I833, citée par Latreille C. "L'application des ordonnances de I828...", op. cit. p. 23.

sur l'instruction religieuse, l'amélioration de l'instruction...C'est l'unique moyen de lui procurer cette heureuse impulsion qui produit des fruits solides pour les vraies lumières et le bonheur réel de la société".

Malgré une certaine réticence du clergé à l'idée même d'instruction primaire, autorités diocésaines et autorités universitaires se trouvaient donc également désireuses du succès de l'instruction religieuse, parce qu'elles y voyaient, les premières, l'intérêt de la religion, les secondes l'un des plus sûrs garants de l'ordre et de la paix sociale. Telles étaient donc les premières conséquences de la loi du 28 juin I833 : l'hostilité primitive du clergé s'estompait peu à peu du fait du caractère obligatoire de l'instruction religieuse.

Rôle et place des congrégations enseignantes dans l'instruction élémentaire.

Une autre disposition de cette même loi permettait d'ailleurs à l'Eglise de compenser largement les dangers que pouvait présenter à ses yeux l'extension de l'instruction primaire : les instituteurs étaient, en effet, laïcs ou ecclésiastiques, et leur choix laissé à la commune.

Le gouvernement avait bien pris soin, pour éviter que les congrégations l'emportent généralement "d'organiser à grands frais...d'autres moyens de recrutement pour les écoles

primaires...les établissements d'écoles normales".(1) Souvent cependant "les élèves de ces écoles n'étaient pas vus avec la même faveur que les instituteurs appartenant à des congrégations religieuses...et très souvent le clergé contribuait à entretenir la défiance qu'inspiraient les maîtres formés par les écoles normales".(1)

Certes, Mgr de Pins fit volontiers "une visite d'intérêt" à l'école normale de Villefranche. Il n'eut d'ailleurs qu'à se féliciter de "la tenue des élèves et de la conduite pleine de convenance de M. le Principal". Persuadé que "cette maison était en d'excellentes mains", il fut "heureux d'avoir à communiquer une impression si favorable "au ministre de l'Instruction publique.(2)

Cependant l'effort du clergé tendait surtout, pour pallier aux éventuels dangers qu'aurait présenté l'accroissement du nombre des instituteurs, à ce que la plupart des nouvelles recrues appartiennent à des congrégations. Il y parvint parfaitement. En effet, en trois ans (I837-I840), tandis que le nombre des instituteurs laïcs n'augmentait à peu près pas -de 237 à 240-, celui des ecclésiastiques passait de 8I à II6. La proportion était plus forte encore chez

---

(1) Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au préfet du Rhône, I7 avril I838. A.D.R., V-276.
(2) Lettre de Mgr de Pins au Ministre de l'Instruction Publique, 9 mai I838. A.A., R.C.A.

les institutrices : le nombre des religieuses sautait de II5 à 374, alors que celui des laïques demeurait à peu près stationnaire -de 56 à 60. Ainsi, alors que le total des instituteurs et institutrices passait, dans le seul département du Rhône, de 530 à 790, 7 d'entre eux seulement avaient été formés par les écoles normales.(1)

Ces résultats étaient en partie acquis grâce à la création de nouvelles congrégations enseignantes. Ce fut d'abord celle des "petits frères de Marie", ou "Maristes". Leurs premiers établissements dataient de I835, l'un à Lyon, les deux autres dans le département de la Loire.(2) Dans le département de la Loire également était établi leur siège principal, à "Notre-Dame de l'Hermitage, sous St Chamond".(3) Sur l'intervention de Mgr de Pins la société fut approuvée en mars I836 par le Saint Siège.(4)

La principale caractéristique de cette nouvelle congrégation était qu'elle acceptait de n'installer qu'un seul instituteur dans une école, tandis que les Frères de la doctrine chrétienne devaient toujours être trois ensemble.

---

(1) Chiffres donnés par les "Rapports au Roi" déjà cité. Tableau I5, p. 72 pour I837. Tableau I5, p. I35 pour I840.
(2) Tableau N° 9 annexe à la Lettre d'adieu de Mgr de Pins (I juil. I839) "établissements de la société des petits frères de Marie". A.A., M. et C.
(3) Lettre du Ministre de l'Instr. Pub. au préfet, I7 avr. I838 A.D.R., V-276.
(4) Lettre de Mgr de Pins à Rome pour renouveller la demande d'approbation, 4 mars I836. Idem pour remercier de l'approbation, 25 mars I836. A.A., R.C.A.

Ainsi les maristes pouvaient-ils répondre aux besoins des petites communes, trop pauvres pour entretenir trois frères. C'était d'ailleurs l'argument majeur invoqué par Mgr de Pins pour obtenir leur reconnaissance légale. Le ministre de l'INstruction Publique s'y montra d'abord assez peu favorable, tandis que le préfet du Rhône l'était beaucoup plus.

Certes, écrivait à ce sujet le ministre au préfet, le I7 avril I838[1] : "Les instituteurs appartenant à cette association ont déjà formé un assez grand nombre d'écoles dans le département que vous administrez, et j'ai reçu de bons renseignements sur les établissements qu'ils dirigent. Je n'ignore pas qu'ils peuvent rendre d'utiles services dans les communes rurales où les familles désirent que l'instruction des enfants soit confiée à des membres de congrégations religieuses et qui n'ont pas assez de ressources pour appeler les frères des écoles chrétiennes. Mais à côté de cet avantage, qui est réel, puisque les frères de Marie pourraient, d'après leurs statuts, être placés isolément dans les campagnes, il pourrait y avoir des inconvénients".

Ces inconvénients, le ministre les développait ensuite. Il y avait d'abord la concurrence que les Maristes risquaient de faire aux frères des écoles chrétiennes.

---

(1) Lettre du Ministre de l'Instruction Publique au préfet, I7 avril I838. A.D.R., V-276.

"Nombre de communes qui ne supportent qu'avec peine la dépense nécessaire pour une école de trois frères, ne s'empresseront-elles pas d'y renoncer et d'appeler l'institut qui leur semblera présenter à beaucoup moins de frais, les mêmes avantages de méthode et de moralité ?" Cela serait d'autant plus regrettable que les frères de la doctrine chrétienne "offrent ...sous le rapport de l'instruction et de la morale, des garanties suffisantes...et sont arrivés au point de ne jamais compromettre...la réputation de leur ordre en plaçant dans les écoles des frères qu'ils n'auraient pas éprouvés suffisamment". Le nouvel ordre offrira-t-il les mêmes garanties ?

La seconde considération du ministre avait un aspect plus politique : la reconnaissance de telles associations ne risquait-elle pas de faire renaître les dangers d'envahissement que présentaient les congrégations avant I830 ? Enfin "les frères ne seraient-ils pas destinés à lutter dans les communes contre les élèves des écoles normales ; les premiers ne seraient-ils pas soutenus par les membres du clergé, et ne pourrait-il pas résulter de cet état de chose des divisions qu'il faut s'efforcer de prévenir ?"

A ces inquiétudes le préfet répondit[1] en reconnaissant d'abord que "les frères instituteurs (maristes) étaient comparativement beaucoup plus faibles que les ins-

---

(1) Réponse du préfet à la lettre du ministre, 8 mai I838; A.D.R., V-276.

tituteurs qui sortent des écoles normales, et même que les frères des écoles chrétiennes", mais notait à ce sujet que l'institution n'en était qu'à ses débuts. Il ne pensait pas, quant à lui, qu'il y ait lieu de craindre leur concurrence, tant vis à vis des instituteurs des écoles normales, que vis à vis des frères de la doctrine chrétienne : "L'instruction que recoivent (les premiers) est si étendue, suppose un champ si vaste d'application, que lorsque ces jeunes gens sont confinés dans un théâtre aussi exigu que nos petites communes, l'ennui et l'isolement les gagnent et paralysent leur zèle. Ils sont presque tous des savants, et trop en dessus de la portée des écoles rurales". Il n'y a donc pas de concurrence à craindre à cet égard. Et pour éviter que celle-ci se produise vis à vis des frères des écoles chrétiennes, il suffirait de prévoir que les maristes ne pourraient en aucun cas s'installer dans les communes de plus de I 200 habitants.

Enfin le préfet reconnaissait les dangers d'ordre politique que lui indiquait le ministre, mais concluait néanmoins : "Il faut choisir entre deux maux...les petites communes gagneront inévitablement à l'introduction des frères maristes, d'avoir des instituteurs qu'elles n'auraient pas eu sans cela. Cette considération d'instruction et de moralisation me paraît devoir l'emporter sur des inconvénients, grands sans doute, mais que les circonstances que j'ai indiquées atténuent beaucoup".

Les arguments pour et contre la reconnaissance légale des Frères de Marie étaient échangés. Les mêmes furent repris au conseil général du Rhône, appelé à se prononcer sur la question, lors de sa session de I838. Une majorité s'y trouva pour estimer que "l'autorisation sollicitée par la congrégation enseignante des petits frères (devait) lui être refusée".(1) Cependant le préfet, tout en transmettant cet avis négatif "persistait" dans ses premières conclusions.(2) De son côté, le conseil général de la Loire, également consulté, émettait un avis favorable.(3) Malgré cela, Mgr de Pins eut beau intervenir à nouveau auprès du ministre,(4) et solliciter l'appui d'un député de la Loire,(3) il n'obtint pas satisfaction avant son départ du diocèse. A cette date cependant la société comptait déjà 22 établissements dans la Loire, 7 dans le Rhône, et I4 dans le reste de la France.(5)

Une autre association enseignante fut alors créée, celle des frères de Saint Viateur. Mgr de Pins la décrivait en ces termes : "Le bon curé de Vourles près de Lyon, le père Querbe, a fondé sous le titre de "cathéchistes de StViateur" une congrégation de frères destinés à servir les prêtres à l'autel, et à instruire les jeunes gens pauvres dans la Reli-

---

(1) Registre imprimé des délibérations du conseil général, 27 août I838, p. 4I, A.D.R., N.
(2) Lettre du préfet au ministre, 23 oct. I838. A.D.R., V-276
(3) Indiqué dans une lettre de l'archevêque à un député de la Loire, I sept. I838. A.A., R.C.A.
(4) Lettre de Mgr de Pins au ministre de L'Instr. Pub., 3 sept. I838. A.A., R.C.A.
(5) Tableau N° 9, annexe, déjà cité. I° juillet I839.

gion Catholique et dans les connaissances utiles comme la lecture, écriture, calcul... Cette institution si avantageuse pour les campagnes a prospéré ; je l'ai approuvée le 3 novembre I838 ; elle est répandue dans plusieurs diocèses de France, et s'étend tous les jours".(1) La congrégation devait, en effet, compter I6 établissements en I839,(2) et obtenir l'approbation de ses statuts par le Saint-Siège la même année, grâce aux interventions de Mgr de Pins.(3) Les clercs de St Viateur ne devaient cependant pas atteindre la même importance que les Maristes, et aucune démarche ne fut entreprise pour obtenir leur reconnaissance légale.

C'est que l'instruction primaire des garçons était essentiellement assurée par les frères de la doctrine chrétienne, et celle des filles par les soeurs de St Charles, ou, plus accessoirement, celles de St Joseph. Ces religieux et ces religieuses avaient d'ailleurs leur "cours normal".(4) Ces congrégations rendaient, on l'a vu, d'appréciables services au gouvernement, en assurant parfois malgré lui, la plus grande partie du nombre total des instituteurs. Elles pouvaient donc prétendre recevoir des subventions proportionnées aux services qu'elles rendaient.

---

(1) Lettre de Mgr de Pins à Rome, pour demander l'approbation des statuts des clers de St Viateur, 5 mars I838. A.A.,R.C.A.
(2) Tab. nº 8, annexe à la lettre d'adieu, du I juil. I839. A.A., M. et C.
(3) Lettre cit. 5 mars I838, A.A., R.C.A. Voir aussi Lestra A. "Le Père Querbe et les clercs de St Viateur" Lyon-Vitte I942, in I6, 205 pages.
(4) Voir page suivante.

D'une façon générale, des crédits leur étaient accordés, tant par le gouvernement que par le conseil général du Rhône, ou le conseil municipal de Lyon. Ainsi le budget de la ville de Lyon pour I837 prévoyait une somme de 5I 595 F. et celui de I839 de 63 600 F. destinée aux écoles tenues par les frères (au nombre de 45) et par les soeurs (au nombre de 35).(1) De même les soeurs de St Charles, dont la maison-mère était à Lyon, recevaient sur les fonds de l'Etat une subvention annuelle de 8 000 F.(2)

Enfin le cours normal des soeurs enseignantes se vit allouer, en I839, une subvention de I 500 F. par le conseil général, la même somme exactement que l'Ecole Normale d'Institutrice. Par contre, tandis que les frères ne recevaient que I 000 F. pour leur cours normal, l'Ecole Normale d'Instituteurs en touchait 6 000.(3) Il faut sans doute y voir la confirmation que, si l'on pensait encore que les filles pouvaient continuer à "être élevées sur les genoux de l'Eglise", on estimait au contraire que pour l'instruction des garçons, les laïcs devaient l'emporter sur les congréganistes.

---

(1) Annuaire administratif du départe. du Rhône. Budget de la ville de Lyon, I837, P. II4, I839, p. 69.
(2) A.D.R., V-258.
(3) Délibération du 29 août I839. Registre imprimé des délibérations du conseil général du Rhône, p. I44. A.D.R., N.
(Note 4 de la page I38) Registre imprimé des délibérations du Conseil Général, I839, p. I44 : délibération consacrée à l'octroi de subventions au cours normal des soeurs de St Charles. A.D.R., N.

L'octroi de ces subventions était toujours l'occasion de délibérations des assemblées, ou d'échange de correspondance entre le recteur et le préfet ou le ministre compétent, qui, les uns comme les autres étaient appelés à se prononcer sur l'opportunité des demandes. Délibérations et lettres sont donc pour nous, une précieuse source de renseignements sur l'opinion que se faisaient les milieux officiels de l'enseignement et de l'oeuvre des congrégations enseignantes. Retenons les avis les plus significatifs.

Au sujet des frères : "Leur cours normal est d'autant plus utile, estimait le recteur, qu'il est plus indispensable que jamais que les frères joignent les théories de l'enseignement à la tenue pratique des écoles".(1) Quant à l'école que les mêmes frères tenaient dans la paroisse de St Bonaventure, elle était "dirigée de la manière la plus satisfaisante" estimait le "comité d'arrondissement"de Lyon, et il reconnaissait en même temps "les services que rendent à la population des écoles les frères de la doctrine chrétienne, qui justifient par leur sage direction et par leurs soins les progrès si remarquables de leurs élèves".(2) A ce concert de louanges se joignait même "Le Courrier de Lyon".(3)

---

(1) Lettre du recteur au préfet, approuvant un secours de I 000 F, I5 juin I839. A.D.R., T-I6I.
(2) Registre manus. des délibérations du comité d'arrondis. de Lyon, I2 mars I835. A.D.R., T-I9[illegible].
(3) Le Courrier de Lyon, n° du I septembre I839.

Les termes étaient plus élogieux encore, lorsqu'il s'agissait des soeurs de St Charles : "Le comité (d'arrondissement) reconnai(ssai)t avec M. le Recteur, que cette congrégation rend de véritables services par la bonne direction morale qu'elle donne à l'instruction des filles ; que l'enseignement des soeurs de St Charles est basé sur les principes les plus propres à améliorer les moeurs de la classe populaire et à exercer ainsi une salutaire influence sur la morale publique en élevant pour la société de bonnes mères de famille".(1) Le recteur était également formel : "Ce que nous savons bien, ce que les inspecteurs ont constaté, ce que nous nous plaisons à redire pour rendre hommage à la vérité, c'est que les soeurs de St Charles jouissent partout de la plus juste considération, qu'elles se montrent partout des institutrices zèlées et habiles, que leurs classes sont parfaitement tenues et que les progrès de leurs (élèves) laissent fort peu de chose à désirer".(2) Le préfet, appelé à donner son avis au ministre se contenta de reprendre mot pour mot les termes du recteur.(3)

Cependant, la place même que tenaient ces religieuses dans l'instruction primaire, comme les subventions qui leur étaient accordées, amena le gouvernement, par décret du

---

(1) Registre manuscrit des délibérations du comité d'arrondissement de Lyon, I2 mars I835. A.D.R., T-I9[1].
(2) Lettre du Recteur au préfet appuyant une demande de subvention, 26 décembre I840. A.D.R., V-258.
(3) Lettre du préfet au ministre sur le même sujet, 29 décembre I840. A.D.R., V-258.

23 juin I836, à les soumettre à un contrôle universitaire, alors qu'elles étaient jusque là sous la seule juridiction épiscopale, et à exiger d'elles un diplôme d'enseignement. Mgr de Pins ne le comprit pas ainsi, et, dès le 20 septembre, protesta auprès du ministre de l'instruction publique contre ce décret qui soumettait les soeurs enseignantes à des "conditions qui répugnent à leur sexe et à leur qualité de religieuses".(1)

Il fut plus net encore lorsqu'il s'adressa au recteur : "Je regarde comme un véritable envahissement l'introduction dans nos communautés religieuses d'inspecteurs ou d'inspectrices laïcs. Le spectacle de personnes consacrées à Dieu par les voeux de la Religion, placées dans une tribune devant MM. de l'Académie, pour subir un examen scientifique sur l'instruction morale et religieuse,le calcul, le dessin linéaire, etc...serait une violation manifeste de la bienséance propre à ce Saint État.

Je m'étonne M. le Recteur, que vous borniez au nom simple d'intérêt, la sollicitude qui m'unit aux communautés religieuses. Vous ne pouvez ignorer et les liens sacrés, et les devoirs de conscience qui m'attachent à elles ; car je suis d'après les saints canons leur unique supérieur, et elles reçoivent de moi seul la mission d'enseignement dans le diocèse

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au ministre, 20 septembre I836. A.A., R.C.A.

M. le Recteur, je proteste de tout mon pouvoir et de toute la puissance dont m'a revêtu Jésus-Christ contre les envahissements dont sont menacées...nos communautés religieuses...".(1)

L'affaire dût cependant être règlée,(2) car le recteur signalait en I840 que les soeurs de St Charles "obéissaient à l'ordonnance royale qui a placé toutes les écoles de filles sous la juridiction de l'Université".(3)

Toutefois, ce conflit peut être considéré comme très significatif de la pensée profonde de l'Eglise vis à vis de l'instruction primaire. On l'a vu, une grande partie du clergé du diocèse n'était pas tellement favorable au développement de l'instruction populaire. Il fut cependant amené à l'accepter, dans la mesure précisément où celle-ci était répandue par les congrégations enseignantes, et faisait une large place à la formation religieuse ; dans la mesure où les écoles, tout en étant en droit communales, étaient en fait cléricales. Mais l'Etat ne pouvait obliger ses instituteurs à enseigner la morale et la religion sans leur proposer de manuel, pas plus qu'il ne pouvait favoriser l'existence d'écoles tenues par des religieux, sans leur imposer

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au recteur, 2I nov. I836.A.A.,R.C.A.
(2) Nous n'avons malheureusement retrouvé aucun document permettant de dire comment elle le fut.
(3) Lettre citée du recteur au préfet, 26 décembre I840. A.R.R., V-258.

un contrôle universitaire. C'est dans ces attitudes respectives du gouvernement et de l'Eglise qu'il faut voir la cause d'incidents, assez peu graves, mais très symptomatiques.

Dans le fond, cependant, gouvernement et Eglise ne pouvaient qu'être amenés à une étroite collaboration, malgré la divergence de leurs buts respectifs. Les pouvoirs publics considéraient en effet l'instruction primaire, surtout si elle s'accompagnait de formation religieuse, comme le meilleur moyen de "faire pénétrer, dans toutes les classes de la population...ces instincts d'ordre, ces goûts honnêtes, ces habitudes de conduite morale, et ce sentiment pieux de tous les devoirs qui sont le gage le plus sûr de la tranquillité sociale".(1) L'Eglise, de son côté, soucieuse certes de "tranquillité sociale", mais désireuse surtout de graver dans l'âme des enfants les fondements de la foi, était amenée à applaudir aux intentions officielles, et à en profiter au maximum. C'était pour elle l'occasion de conserver son influence sur les milieux populaires, ouvriers ou paysans.

---

(1) Circulaire du recteur aux instituteurs. Déjà citée. 30 novembre I835. A.D.R., T-1.

Pour des raisons semblables, elle se souciait fort peu, au contraire, de l'enseignement secondaire. Ces établissements étaient en effet fréquentés essentiellement par les enfants de la bourgeoisie anticléricale ou par ceux des catholiques légitimistes. Les premiers allaient au collège royal, les seconds au petit séminaire ou dans les autres institutions cléricales. L'Eglise, estimant avoir peu à attendre des premiers, se montrait assez indifférente à ce qui se passait dans les collèges, pensant, au contraire, que son emprise était forte sur les seconds, elle ne se souciait pas d'innover à leur intention.

C O N C L U S I O N

VERS LA RECONCILIATION DE L'EGLISE ET DE LA PENSEE MODERNE ?

Cependant, même dans l'enseignement secondaire, des catholiques, tels l'abbé Noirot ou le professeur Gourju, s'efforçaient de rajeunir l'enseignement de l'Eglise, de l'ouvrir au renouveau intellectuel du siècle. Il est notable de constater que le mouvement partait ainsi des catholiques, qui, du fait de leur fonction, étaient appelés à vivre et à travailler dans les milieux les plus indifférents à la religion. De même, étaient singulièrement à la hauteur de leur tâche difficile les religieuses et religieux enseignant dans les écoles élémentaires.

D'une façon générale, par conséquent, tous les catholiques qui se trouvaient directement en contact avec la société intellectuelle, dans les salons littéraires, parmi les écrivains lyonnais ou à la chaire de la faculté des Lettres, oeuvraient courageusement à ouvrir l'Eglise aux renouveaux de la pensée et de la science, à adapter son enseignement aux récentes découvertes, à la faire admettre dans les milieux intellectuels et universitaires. Sans doute ces catholiques agissaient-ils souvent dans l'isolement, mais ils avaient derrière eux toute l'Eglise de Lyon, ferme vis à vis de l'hérésie, spirituellement vivante, soucieuse de parfaire la formation de son clergé.

Le grand nombre des fidèles pouvaient ne pas saisir toute la portée du renouveau spirituel et surtout intellectuel auquel il assistait indifférent. Une minorité, cependant s'efforçait de maintenir intacte et authentique la présence de l'Eglise au monde intellectuel. Ainsi s'esquissait, grâce à eux, une réconciliation de la pensée moderne et de la foi, ainsi se préparait peut-être un nouvel essor intellectuel de l'Eglise, ainsi se dessinait, en tout cas, la direction dans laquelle elle devait s' engager, pour pouvoir, quelle que ~~soit~~ par ailleurs son attitude à l'égard des transformations économiques et sociales, tenir sa place dans le monde qui se formait alors.

T R O I S I E M E - P A R T I E

L'E G L I S E

E T

L E P O U V O I R P O L I T I Q U E

Après les sanglantes journées de I834, le régime s'était peu à peu stabilisé. L'Eglise en avait profité pour s'informer des problèmes économiques et sociaux, et pour esquisser une réconciliation entre son enseignement et la pensée moderne. Le moment semblait également venu pour elle de choisir entre la Restauration et le Régime de Juillet.

I N T R O D U C T I O N

LE LEGITIMISME DU CLERGE

Sans doute Mgr de Pins avait-il admis, dès la fin de l'année I830, le fait accompli : il avait accepté de célébrer les cérémonies religieuses du nouveau régime, avait incité son clergé à faire de même, avait ordonné de prier pour le roi Louis-Philippe.

"Tenons-nous rigoureusement renfermé dans le cercle de nos fonctions, qui sont purement spirituelles, avait-il même recommandé aux desservants, à l'exemple de Jésus-Christ ne vous mêlez pas de choses temporelles. Ne cherchez pas à vous immiscer dans le gouvernement de la commune, l'élection du conseil municipal, la formation de la garde nationale.

N'entrez dans aucune discussion politique. Evitez des réunions inutiles, qui ne serviraient qu'à donner de l'ombrage..."[1]

Mais cette prudence de l'administrateur apostolique, qui ne faisait d'ailleurs que suivre les directives du Saint-Siège, n'indiquait nullement qu'il eût renoncé à ses opinions légitimistes, pas plus du reste que la majeure partie du clergé diocésain.[2] Bien au contraire, il faut, si l'on veut examiner les rapports de l'Eglise de Lyon et du pouvoir politique, partir du fait que l'archevêque, comme la plupart des prêtres demeuraient fidèles à la dynastie déchue.

L'origine sociale de la plus grande partie des catholiques, et par là du clergé, comme la formation de ce dernier, expliquaient d'ailleurs dans une grande mesure l'attachement de celui-ci aux formes politiques du passé.

Tous les rapports concordaient sur ce point. En I830, un long rapport du préfet de la Loire "mettait bien en relief la persistance de l'hostilité du clergé à la Monarchie de Juillet".[3] Huit ans plus tard le préfet du Rhône signalait encore comme une exception remarquable le fait que le curé de St Jean "ne partage(ait) point les idées arriérées exclusives du prélat qui dirige(ait) le diocèse de Lyon".[4]

---

(1) Circulaire "sur la conduite que doivent tenir les ecclésiastiques", I9 fév. I83I. Cit. par Rambaud, p. 67.
(2) Sur tout cela, voir Rambaud, p. 67 à 70.
(3) Rambaud, p. 87.
(4) Lettre du préfet au ministre des cultes, 29 janv. I838. A.D.R., V-4.

De même le curé de St Vincent-de-Rheins,[1] celui de Beaujeu,[2] celui de St Bonaventure,[3] et d'autres, bref, tous les prêtres sur lesquels des renseignements étaient demandés par le ministre,[4] étaient qualifiés de "légitimistes" ou d'"hostiles au gouvernement établi", et ceci sept ou huit ans après la chute de Charles X. Même quelqu'un comme l'abbé Lyonnet, pourtant "fort tolérant en matière politique et religieuse" car il avait l'habitude "de bien vivre dans la société avec tous les partis", "avait des opinions légitimistes".[5]

Même si ces renseignements, en raison de leur caractère officiel, pouvaient être dans une certaine mesure, contestables,[6] le fait que le clergé ait été, ou soit apparu, comme légitimiste aux représentants du gouvernement, doit marquer le point de départ d'une étude des rapports de l'Eglise et du pouvoir politique. Les heurts, inévitables, entre administrations écclésiastique et civile, ne risquaient-ils pas, de ce fait, de prendre l'allure de graves conflits ? Tout essai de conciliation ou de compromis, d'être voué à l'échec ?

---

(1) Lettre du préf. au minis. des cultes, 29 jan. I838. A.D.R., V-I8.
(2) Lettre du sous-préf. au préf. déc. I837. A.D.R., V-282.
(3) Lettre du préf. au minis. 7 déc. I837. A.D.R., V-282.
(4) en vue de promotions, tout le dossier V-282, A.D.R.
(5) Lettre du préf. au minis. I8 août I835. A.D.R., V-5.
(6) Ce dont on peut douter, car le préfet aurait eu le plus grand intérêt à annoncer l'amélioration de l'état d'esprit du clergé de son département.

Ce n'est qu'après avoir envisagé ce dernier aspect, politique, de la vie de l'Eglise de Lyon dans la France de Louis-Philippe, avec tout ce que cela pouvait comporter de vexations ou de profits pour le clergé et la religion, que nous pourrons essayer de dresser le bilan de l'administration apostolique de Mgr de Pins. N'est-ce pas d'ailleurs pour des raisons avant tout politiques, que celui-ci fut amené à abandonner ses fonctions d'administrateur apostolique du diocèse, à la mort du cardinal Fesch ?

Que les conflits se prolongent ou que l'on s'oriente vers un compromis acceptable, le départ de Mgr de Pins était également inévitable.

CHAPITRE PREMIER

NOSTALGIES ATTARDEES DE LA RESTAURATION ET DE L'ANTICLERICALISME

A Lyon, I834 fut encore, quoique à un moindre degré que I830, une époque d'anticléricalisme, le gouvernement cherchant à exploiter contre le clergé les évènements sanglants d'avril, et à compromettre ensemble ouvriers mécontents de leur situation et clergé hostile au régime. Aussi est-il normal de placer au premier rang de nos recherches la poursuite des conflits entre l'Eglise et l'Etat.

Par ceux qui continuaient à manifester leur hostilité au clergé, les prétextes les plus invraisemblables furent parfois utilisés. C'est ainsi que certains prêtres se virent reprocher une conduite dépravée. Le curé de Montromand, par exemple, ~~fut accusé~~ se vit reprocher par le maire de la commune des "conversations triviales", voire "obscènes avec les jeunes gens", des "relations coupables avec les soeurs", le séjour qu'auraient fait chez lui, pendant quinze jours, "deux femmes avec lesquelles il chantait". Il aurait même été souvent "saoul", et aurait alors "tenu des propos inconvenants" devant des enfants[1]. De même à Cogny, "il apparai(ssai)t à tout le monde que le curé (avait) et continu(ait) à avoir des rapports avec une soeur".[2]

---

(1) Lettre du Maire de Montroman au préf. 2I nov. I836. A.D.R. V-I7
(2) " " de Cogny au s/préf. 29 oct. I837. A.D.R., V-I5.

Mais dans l'un et l'autre cas, l'archevêque alerté par le préfet, se montra formel. A Montromand il fit faire une enquête par deux commissaires "dignes de foi". "En résultat, les faits imputés sont absolument controuvés, et la plainte, se trouve aujourd'hui comme hier sans le moindre fondement"(1) De même à Cogny "les allégations (dont on fait grief au curé) sont le fruit d'informations absolument fausses, ou de malheureuses préventions".(2)

Le témoignage des maires, comme d'ailleurs les affirmations de Mgr de Pins, pouvaient sans doute être partiaux. Cependant, si de telles accusations avaient parues fondées, il y aurait certainement eu, à l'égard de ces prêtres, des sanctions disciplinaires. Or il n'y en eut point. Il est, enfin, intéressant de rapprocher ces accusations d'un incident du même ordre, qui se serait produit aux Brotteaux en I838 : l'enquête menée par la police ne laissait aucun doute : les faits reprochés étaient inventés de toute pièce. Le rapport de police signalait, en effet, qu'un "désordre grave" se serait produit, causé par "un capucin accusé de pédérastie". Celui-ci aurait introduit deux jeunes gens dans sa chambre, mais ceux-ci, résistant aux avances du capucin auraient poussé des cris. Les passants, alertés, se seraient attroupés et auraient voulu forcer les portes du couvent. Les capucins au-

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au préfet, 7 déc.I836.A.D.R., V-I7.
(2) " " 27 nov. I839.A.D.R., V-I9.

raient alors repoussé l'attaque à coups de fusil. On ajoutait que ce capucin aurait été vicaire à St Nizier, d'où il aurait été renvoyé en raison de sa pédérastie. Mais le rapport concluait, après enquête, que ces dires étaient sans fondement : rien de semblable ne s'était produit, et aucun capucin n'avait jamais été vicaire à St Nizier ! (1)

Il serait sans doute quelque peu exagéré de conclure de l'incident des Brotteaux, que toute accusation similaire formulée à l'égard du clergé, ait été également sans fondement. On peut cependant en retenir que certains n'hésitaient pas à lancer les accusations les plus graves contre des prêtres. Sans doute faut-il voir là le signe que l'anticléricalisme n'avait pas complètement disparu encore, dans le diocèse de Lyon.

Toutefois les conflits entre autorité écclésiastique et pouvoir civil avaient, pour la plupart d'autres fondements, et des motifs qui n'étaient pas seulement des prétextes. Suivant leurs causes ou leur caractère, ils pouvaient, en gros, être groupés sous trois rubriques. Les uns se déroulaient dans le cadre des communes, rurales surtout,

---

(1) "Fausse nouvelle d'un désordre grave au sujet d'un capucin accusé de pédérastie". Rapport de police au préfet. I8 décembre I838. A.D.R., V-I4.

et exprimaient l'hostilité latente qui règnait entre la municipalité et le desservant. D'autres avaient leur origine dans l'intransigeance de l'Archevêque-Administrateur. Les derniers, enfin, naissaient à propos des manifestations extérieures du culte.

Hostilité latente entre desservants et municipalités. Les fêtes du régime. Les frais du culte.

Un motif souvent repris de vexations et d'interventions auprès de l'archevêque et du préfet, était l'emplacement dans les églises des bancs réservés aux autorités civiles.(1) Certes, les desservants étaient souvent responsables de l'incident, déplaçaient le banc sans égard pour la personne appelée à y prendre place, et cherchaient ainsi à mécontenter les représentants officiels du régime dans leur paroisse. Toutefois, il ne manquait pas de cas où c'était au contraire les officiers municipaux qui, dans l'ignorance, ou au mépris des règlements établis,(2) exigeaient à tout prix la place la plus en rapport avec leur rang, et en prenaient prétexte de conflits avec le curé. Ainsi pouvait s'appliquer aux maires et adjoints aussi bien qu'aux desservants, cette mise en garde que le préfet adressait à ce sujet à Mgr de Pins :

---

(1) "Bancs des autorités dans les églises". A.D.R., V-I4.
(2) Article 47 de la loi organique du 8 avril I802, complétés par l'article IO du décret du I3 juillet I804, et les articles 20 et 30 du décret du 30 décembre I809. In "Lettre du préfet au maire de Sainte Foi l'Argentière", 7 mars I838. A.D.R., V-I4.

"Si par des chicanes sans dignité comme sans motif, les desservants s'entourent de défiance et d'hostilité, le mal sera sans remède...".(1)

Il faut d'ailleurs voir dans ces conflits à propos de bancs, le signe d'une rivalité entre maires et desservants, à la manifestation de laquelle ils servaient de prétexte, beaucoup plus que leur cause profonde. Cette rivalité avait une raison plus fondamentale, qui n'était que rarement exposée car elle était difficile à exploiter ouvertement, mais qui était cependant à l'origine de beaucoup de conflits. Maires et desservants se disputaient en effet leur influence sur les populations qu'ils administraient. C'était là, très certainement, le motif essentiel des conflits au sujet des bancs des autorités.

De la même façon, s'expliquaient de nombreuses accusations de maires contre des curés, qui auraient semé la discorde parmi les habitants de leur commune. Le maire de Lissieux indiquait d'ailleurs que le desservant "voul(ait) quelquefois surpasser ses pouvoirs, et ne trouv(ait) pas dans les habitants la docilité qu'il désirerait".(2) Ailleurs, comme à Cogny, le curé laissait clairement entendre qu'il

---

(1) Lettre du préfet à Mgr de Pins, à propos du banc de l'église de Brullioles, IOdécembre I836. A.D.R., V-I4.
(2) Lettre du maire de Lissieux au préfet. Novembre I837. A.D.R., V-I4.

fallait que l'on choisisse entre lui et le maire, et celui-ci ripostait en demandant le changement du desservant, et en menaçant de démissionner s'il n'obtenait pas satisfaction.(1)

Le préfet était fréquemment placé devant de telles alternatives : obtenir de l'administration diocésaine le déplacement d'un desservant, ou se résigner à la démission d'un maire, suivie parfois de celle d'une partie du conseil municipal. Ainsi à Brindas, le maire et l'adjoint adressèrent au préfet leur lettre de démission en février I838, et ce ne fut qu'en juillet, lorsque le départ du curé eut été obtenu, qu'ils acceptèrent de reprendre leurs fonctions.(2) Ces menaces de démission étaient assez graves pour le régime, car, comme l'indiquait le sous-préfet de Villefranche à propos de la commune de Lucenay, il y aurait des difficultés à trouver d'autres maires et adjoints "indépendants de l'action du desservant, et dévoués au gouvernement du Roi".(3) Il s'agissait donc, dans la plupart des cas, de rivalité d'influence entre le desservant, souvent attaché à la dynastie déchue, et le maire, fidèle au nouveau régime.

D'ailleurs ces conflits entre curés et maires étaient très souvent ouvertement politiques. On se souvenait, en I837,

---

(1) Lettre du maire de Cogny au préfet. Mai. I839. A.D.R., V-I5.
(2) Plaintes contre le curé de Brindas, nov. I837-août I838. A.D.R., V-I5.
(3) Lettre du sous-préfet au préfet, 2I mars I838. A.D.R., V-I4.

qu'en "I833 ou I834," le curé de Thel "avait arboré le drapeau blanc sur son clocher, ou, au moins, avait fait des démonstrations hostiles au gouvernement établi, soit à l'extérieur de son église, soit dans ses prédications violentes".(1) Parfois aussi étaient reprochées aux desservants des interventions, lors des élections, en faveur des candidats hostiles au gouvernement. Mais il était rare que cela prenne des proportions telles que l'on doive annuler les élections, comme ce fut le cas en I837, à St Vincent de Rheins.(2)

Mais la plupart du temps les incidents avaient pour origine immédiate la célébration des cérémonies religieuses prescrites par le régime. C'est ainsi qu'en I835 des plaintes émanèrent d'au moins cinq communes rurales. A Anse le vicaire avait commencé avant l'heure annoncée les cérémonies -service funèbre et Te Deum- ordonnées au lendemain de l'attentat du 28 juillet. A Bully "le curé aurait célébré les deux cérémonies de la manière la plus mesquine, et sans en avoir donné aucun avis préalable aux autorités", à Belleville "le curé aurait défendu de sonner les cloches pour le Te Deum" ..."Enfin à Meys le curé aurait fait preuve d'une mauvaise volonté plus formelle encore, en s'abstenant, malgré ses pro-

---

(1) Lettre du sous-préfet au préfet, renseignements sur l'abbé Charondière, ancien curé de Thel, nommé à Beaujeu. Novembre I837. A.D.R., V-282.
(2) Lettre du préfet au ministre, I2 septembre I838. A.D.R., V-I8.

messes et les interventions du maire, de célébrer le service anniversaire des victimes de juillet I830".(1)

Toutefois de semblables plaintes furent beaucoup moins nombreuses en I836. Il ne restait guère que le curé de Curis qui "refusait de célébrer les fêtes nationales...et ne faisait point les prières prescrites par le roi".(2) Cette fois Mgr de Pins admis la nécessité de déplacer le desservant, mais précisa qu'il se "devait à (lui)-même, et à la justice, d'en mûrir l'exécution".(3) Enfin dès l'année suivante les fêtes du régime devaient être admises, de bon ou de mauvais gré, par tous les desservants, car il n'y eut aucune plainte. Toutefois, il y en eut à nouveau en I838, à l'occasion de la naissance du Comte de Paris. Le Te Deum prescrit en cet honneur n'aurait eu que "peu d'éclat" à Villefranche.(4) Mais ce fut la fin, aucun autre incident ne fut signalé, ni en I838, ni en I839.

Ainsi les desservants, quelles que soient leurs opinions politiques, admettaient-ils peu à peu la nécessité de marquer de façon solennelle les fêtes du régime, et des difficultés ne surgissaient plus guère que lorsqu'il s'agissait

---

(1) Plaintes des maires, résumées dans un projet de lettre du préfet à Mgr de Pins. A.D.R., V-I5.
(2) Lettre du préfet à Mgr de Pins, 9 mars I836. A.D.R., V-I5.
(3) Lettre de Mgr de Pins au préfet, 6 juillet I836. A.D.R., V-I5.
(4) Lettre du sous-préfet au préfet, I0 septembre I838. A.D.R., V-I3.

cérémonies nouvelles et inhabituelles, telles le service funèbre pour les victimes de l'attentat de I835 ou le Te Deum pour la naissance d'un héritier au trône. Tels étaient les incidents, nombreux encore, qui mettaient aux prises maires et desservants, et dont les causes étaient politiques.

Mais les conflits avaient aussi d'autres motifs : "Les questions financières devaient indisposer la plupart des communes contre le clergé".(1) En effet, depuis le concordat(2) "les biens et frais cultuels" étaient, dans chaque paroisse, gérés par un "conseil de fabrique", "société laïque" dont le maire et le curé étaient membres de droit.(3) Les ressources des conseils de fabrique provenaient essentiellement, outre des dons et legs, assez fréquents mais tout de même alléatoires, des abonnements aux bancs et chaises, des quêtes de certaines fêtes,(4) et du casuel. En regard les dépenses étaient le paiement du vicaire, de l'organiste, du suisse, du fossoyeur, du sonneur, l'entretien de l'église et des ornements, l'achat de cierges, d'huiles et d'hosties.(5)

---

(1) E. Dupont :"La part des communes dans les frais du culte paroissial pendant l'application du concordat", cit. par G. Weil "Le catholicisme français au XIX° siècle". In Revue de synthèse historique" I907. 36 p., p. 330.
(2) depuis le décret de I809.
(3) Dupont :"La part des communes..." thèse de doctorat. Paris I906, in 8, I83 p.
(4) Pâques, Pentecôte, Fête-Dieu, I5 Août, Toussaint, Noël.
(5) Budget du C.d.F. de Grigny pour I838. A.D.R., V-47. Cahier de caisse de Notre-Dame des Marais, à Villefranche. A.D.R., V-236.

Les communes devaient "suppléer à l'insuffisance des revenus de la fabrique".(1) Il devait en résulter de nombreuses contestations pour savoir si telle dépense, que le conseil de fabrique ne pouvait supporter, était, ou n'était pas, ou dans quelle mesure était obligatoire, et du ressort du budget municipal. Les difficultés variaient évidemment avec les régimes, mais elles devaient être d'autant plus graves et nombreuses que celui-ci était moins favorable à la religion, et par suite les municipalités plus réticentes...et plus soupçonneuses à l'égard du curé, qui gérait pratiquement les biens du conseil de fabrique. Elles furent effectivement fréquentes sous la Monarchie de Juillet, et le préfet était alors appelé à intervenir pour trancher le débat.(2)

Ainsi les conseils municipaux de Curis et de Coise avaient décidé de compléter la somme nécessaire au paiement d'un vicaire, le conseil de fabrique ne pouvant y pourvoir intégralement. Dans les deux cas le préfet s'y opposa : pour Curis parce que son conseil de fabrique avait un budget peu clair,(3) pour Coise, parce que le sien pouvait supporter une charge plus lourde.(4) Par contre à Loire, le préfet imposa d'office la commune qui refusait de contribuer au traitement d'un vicaire.(5) C'étaient là les difficultés les plus impor-

---

(1) Dupont, op. cit. p. 86.
(2) A.D.R., V-65 à 89.
(3) Lettre du préf. au maire de Curis, 2I mai I837. A.D.R., V-69.
(4) Lettre du Préf. au maire de Coise, I839. A.D.R., V-285.
(5) Lettre du préf. au maire de Loire, I839. A.D.R., V-285.

tantes qui pouvaient surgir à propos des frais du culte. Mais la plupart n'avaient pour origine que de simples contestations sur la gestion quotidienne des biens du conseil de fabrique. C'est ainsi qu'il ne se passait pas de mois, que, venant du maire ou du curé, des difficultés surgissent. Dans ce cas la procédure suivie variait peu, préfet et archevêque autorisaient une réunion extraordinaire du conseil,(1) destinée à trancher le différent. Lorsque cela s'avérait inefficace, une commission d'enquête ou de conciliation, constituée d'un représentant du préfet, et d'un représentant de l'archevêque, était envoyée sur place. Parfois un inventaire(2) était nécessaire, mais, le plus souvent, les conflits étaient règlés à l'amiable, et s'il est probable qu'ils devaient envenimer les relations locales entre écclésiastiques et officiers municipaux, ils ne modifiaient en rien celles de l'archevêque et du préfet.

Les incidents qui surgissaient entre municipalité et desservants pouvaient avoir des motifs futiles -l'emplacement du banc officiel dans l'église-, ou des raisons plus graves-réticence du clergé à célébrer les fêtes du régime, ou contestations à propos des frais du culte-, mais toujours apparaissent à l'arrière plan leurs causes profondes : les

---

(1) Les réunions extraordinaires des conseils de fabrique devaient être autorisées par le préfet et par l'archevêque.
(2) Par exemple à Neuville, en janvier I835.
A.D.R., V-255.

curés demeuraient peu enthousiastes à l'égard de la Monarchie de Juillet, les maires soupçonneux vis-à-vis des desservants, les uns et les autres en rivalité d'influence. Cependant l'anticléricalisme perdait de sa virulence, de même d'ailleurs que l'intransigeance du clergé. Les incidents, pour nombreux qu'ils aient été en I835 et I840, étaient cependant beaucoup moins fréquents que durant les quatre premières années du régime.

L'intransigeance de Mgr de Pins. Refus de subventions.

De même le nombre des conflits à l'échelon départemental et diocésain était également en régression. On en a examiné un certain nombre, à propos des protestants, de la faculté des lettres ou des soeurs enseignantes. Il y en eut d'autres, telle, par exemple, l'énergique protestation de Mgr de Pins, contre un "travail deux fois scandaleux", l'achèvement du cimetière de Loyasse, à Lyon, les dimanches et jours de fêtes.(1) Il y eut aussi, en I835, l'affaire des soeurs de l'Hôtel-Dieu, occasion de violentes polémiques entre le gouvernemental Courrier de Lyon et la cléricale Gazette du Lyonnais.(2) On peut en retenir ceci : l'organisation de l'Hôtel-Dieu avait été modifiée, et la nouvelle administration entendait avoir affaire directement aux religieuses,

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au maire de Lyon, I janvier I838. A.A., R.C.A.
(2) Le Courrier de Lyon du I janv. I835 et suivants, et La Gazette du Lyonnais du 6 et suivants. Voir aussi Le Journal du Commerce du 2 janvier I835, plus objectif.

et non plus devoir passer par l'aumônier. Le refus très net des soeurs et de leur aumônier furent cause de quelques incidents. Puis les religieuses quittèrent l'Hôtel-Dieu, et s'en furent créer une nouvelle congrégation, d'infirmières, pour les secours à domicile. Cet ordre "des soeurs du Bon-Secours" devait d'ailleurs connaître le plus grand succès et prospérer rapidement.(1)

Cet incident, comme celui relatif aux religieuses enseignantes soumises au contrôle universitaire, avait donc son origine dans le refus de l'Eglise d'admettre certaines laïcisations, qui, certes, allaient à l'encontre de ses habitudes et de ses privilèges passés, mais s'avéraient inévitables sous un régime résolu à ne considérer effectivement le catholicisme que comme "la religion de la majorité des Français".

A cette cause profonde, il fallait d'ailleurs en ajouter une autre, plus superficielle, mais également importante : le caractère intransigeant de l'archevêque-administrateur. Mgr de Pins, en effet, était toujours ferme lorsqu'il s'agissait de défendre ses desservants, n'admettait qu'exceptionnellement leurs torts, était toujours très lent à se résoudre aux déplacements que lui demandait l'administration préfectorale. Fréquemment le préfet, M. Rivet, faisait assez

---

(1) F.Z. Collombet :"Les soeurs du Bon-Secours", in Revue du Lyonnais, I839, p. 47.

délicatement remarquer à Mgr de Pins l'attitude répréhensible d'un curé. Mais il s'attirait aussitôt une réponse telle que le ton de sa seconde lettre était beaucoup moins aimable que celui de la première, et qu'un incident qui aurait pu être règlé facilement en quelques jours, traînait des mois.(1) L'archevêque tirait-il quelque profit de cette attitude ? Il ne le semble pas, car le desservant, s'il était effectivement répréhensible, était finalement déplacé. De toutes façons, le conflit prenait dans les paroisses des proportions qu'il n'aurait pas connues si Mgr de Pins avait été plus souple, et c'était finalement le bon renom de l'Eglise qui en souffrait. Et sans doute certaines pétitions n'exagéraient-elles pas tellement lorsqu'elles affirmaient, en conclusion d'une plainte ou d'une demande de changement de desservant :"l'esprit religieux se perd"(2) ou, "il y va de l'intérêt de la religion".

Le manque de souplesse de Mgr de Pins devait d'ailleurs avoir une conséquence à laquelle, très probablement, il s'attendait assez peu. Le Conseil Général du Rhône accordait chaque année un supplément de traitement de 6 000 F à Mgr de Pins, de 2 700 F pour les trois vicaires généraux, 8 I00 pour

---

(1) Tous les dossiers relatifs aux conflits entre municipalité et desservants. A.D.R., V-I5 à 20.
(2) Pétition de 52 habitants de Curis, pour obtenir le changement du desservant, I2 juin I836. A.D.R., V-I5.

les neuf chanoines, 4 800 pour les six chapelains.[1] A la veille de la session de I835 l'archevêque renouvela sa demande, justifiée par ses charges que "la situation topographique de Lyon rend(ait) en quelque sorte spéciales et incomparablement plus nombreuses que dans tous les autres sièges du royaume", et nécessaire pour qu'il puisse "continuer les oeuvres que lui impos(ait) la sollicitude pastorale et dont (il) ne pouvait (se) dispenser ni à Lyon, ni en cours de visites".[2] Il renouvela également la demande qu'il faisait chaque année pour ses vicaires généraux, chanoines et chapelains.

La commission des finances du Conseil Général insista sur le caractère annuel et facultatif de ces subventions, et proposa que soient reconduites les sommes accordées les années précédentes. Mais elle tint à préciser en même temps qu'elle "espér(ait)...que Mgr l'Archevêque reconnaîtra que les motifs principaux qui ont déterminé le Conseil...(étaient) de voir l'autorité supérieure ecclésiastique continuer sa haute mission de conciliation et de paix...et que par l'intervention de ce même esprit de conciliation et de paix s'évanouiront bientôt les derniers nuages qui s'étaient élevés entre l'autorité ecclésiastique et une administration distin-

---

(1) Registre manuscrit des délibérations du Conseil Général. Séance du I7 juillet I835. A.D.R., N.
(2) Lettre de l'archevêque au préfet. II septembre I835. A.D.R., V-284.

guée[1] qui a rendu de si grands et si importants services à celui des établissements de bienfaisance les plus considérables du pays[2] ...".[3]

Cependant le conseil général décida "au scrutin secret" et "à la majorité des voix" de n'accorder aucune des subventions demandées. L'avis n'était pas motivé,[4] mais la majorité du conseil avait certainement repris à son compte les voeux de sa commission, et estimé que leur réalisation devait être préalable à l'octroi de toute nouvelle subvention. Cette décision surprenante, qui rompait avec une tradition apparemment bien établie, ne pouvait pas s'expliquer autrement que par le mécontentement des conseillers à l'égard de l'attitude de Mgr de Pins.

Celui-ci revint à la charge l'année suivante, en ce qui concernait les subventions aux chapelains, chanoines et vicaires généraux, mais s'abstint de toute demande pour lui-même. Ses demandes furent cette fois suivies de l'avis favorable du préfet. Cependant, si la subvention fut rétablie pour les chapelains et les chanoines, elle ne le fut pas pour les vicaires généraux.[5] En I837, le préfet appuya "instam-

---

(1) Il s'agit sans doute du régime de Juillet.
(2) Il s'agit sans doute de l'Eglise.
(3) Rapport de la commission des finances, 24 septembre I835. R.mss. des délibérations du conseil général, p.397.A.D.R., N.
(4) Délibération du 24 septembre I835. Registre manuscrit, p. 44, série N, et carton 284, série V. A.D.R.
(5) Délibération du 5 août I836. R.mss. p. 329 et p. IO. A.D.R., N.

ment " la demande de rétablissement de l'allocation aux vicaires généraux, mais se contenta de transmettre celle que l'archevêque avait formulée pour lui-même. La première fut rétablie sans difficulté, la seconde refusée poliment.(1) La situation demeura inchangée les années suivantes, Mgr de Pins se voyant seul refusé un supplément de traitement.(2)

Mais, en I840, dès la nomination de Mgr de Bonald sur le siège de Lyon, et alors que celui-ci n'avait fait aucune démande, le conseil général acceptait à l'unanimité, sur proposition d'un membre de sa commission des finances, de lui accorder les 6 000 F que son prédécesseur s'était vu refuser depuis cinq ans.(3) Ce brusque revirement confirmait que nulle raison financière n'était intervenue, et que seule la personnalité de Mgr de Pins expliquait le traitement vexatoire qui lui avait été réservé.

Ainsi, à la tête d'un clergé encore hostile au régime, se trouvait un prélat qui ne l'était pas moins, malgré l'attitude prudente qu'il avait recommandé dès I830, et dont l'intransigeance servait à alimenter les derniers relents d'anticléricalisme. Sans doute n'y avait-il plus de conflits permanents entre préfet et archevêque, mais l'hostilité demeurait de part et d'autre latente.

---

(1) Délibération du 30 août I837. R. mss. p. 48. A.D.R., N.
(2) Délibération du 28 août I838 et du 28 août I839. R.Imp. p. 48 et p. I33. A.D.R., N.
(3) Délibération du 27 août I840. R.Imp. p. 268. A.D.R., N.

Conflits à propos des manifestations extérieures du culte.

Celle-ci allait trouver une nouvelle occasion de se manifester dans les efforts des uns pour voir reprises avec l'éclat de jadis, les manifestations extérieures du culte, des autres pour empêcher cette renaissance du "parti-prêtre".

L'un des premiers incidents de cette sorte eu pour origine le rétablissement d'une croix à la Guillotière, en mai I835. Cette croix enlevée en I83I, avait été érigée à nouveau, après entente du maire et du curé de la commune car, estimaient-ils, "les circonstances de I83I n'existaient plus".(1) Le préfet, par contre, pensa aussitôt que ce rétablissement était inopportun, et que des incidents étaient à craindre.(2) Ces craintes furent rapidement confirmées, puisque trois jours plus tard la croix était abattue. Il enjoignit immédiatement au maire de s'opposer jusqu'à nouvel ordre à son rétablissement, "ceci dans l'intérêt de l'ordre et des véritables sentiments religieux".(3) A l'archevêque, il indiqua que ce qu'il avait lui-même prévu, était arrivé, et le pria de donner ordre au curé de remettre la croix où elle se trouvait depuis I83I.(4)

---

(1) Lettre dé l'adjoint au maire de la Guillotière au préfet. 26 mai I835. A.D.R., V-I4.
(2) Let. du préf. au maire de la Guillotière.26 Mai I835. A.D.R., V-I4.
(3) Let. du préf. " ", 30 Mai I835.A.D.R.,V-I4.
(4) Lettre du préfet à l'archevêque, 30 Mai I835.A.D.R.,V-I4.

Cependant, après avoir reçu une députation des habitants de la Guillotière[1] le préfet revint sur sa décision, et admit avec le maire, que l'on rétablisse cette croix, "lorsque l'occasion s'en fera sentir".[2] La cérémonie devait avoir lieu le 4 octobre, avec l'accord de l'archevêque et du préfet. Mais celui-ci, après avoir reçu un rapport du commissaire de police, lui indiquant "que la grande majorité des gens raisonnables de la commune voient avec peine l'importance et l'air de triomphe que M. le Curé s'efforce de donner à une cérémonie dont une si grande partie de la population ne comprend pas l'utilité",[3] estima finalement que ce rétablissement serait inopportun, "des considérations graves (lui) paraiss(ant) devoir s'y opposer...pour le moment".[4] La croix ne fut donc pas rétablie et tout "se borna à un sermon où l'on déplorait la nécessité d'ajourner cet acte réparateur; où l'on blâmait les autorités du refus qu'elles avaient fait ; où l'on disait à haute voix que le Roi, qui ordonnait de prier pour lui, et pour qui l'on avait prié, était assez injuste...".[5]

---

(1) Le II août I835. A.D.R., V-I4.
(2) Lettre du préfet au maire de la Guillotière. 2 sep.I835. A.D.R., V-I4.
(3) Rapport du commissaire de police au préfet, 28 sep.I835. A.D.R., V-I4.
(4) Lettre du préfet au Maire de la Guillotière,29 sep.I835. A.D.R., V-I4.
(5) Rapport du commissaire de police, 4 octobre I835. A.D.R., V-I4.

Cet incident montrait toutefois les hésitations de l'administration : le préfet, d'abord hostile au rétablissement de la croix, l'avait admis à la demande d'un groupe d'habitants de la Guillotière, puis y renonça par crainte de troubles. L'attitude des pouvoirs publics semblait donc la suivante : fallait-il céder au clergé, et gagner ainsi au régime la fraction catholique de la population ? fallait-il au contraire éviter d'indisposer les anticléricaux, sur le loyalisme desquels le gouvernement pouvait compter ?

Un autre sujet de troubles fut à Lyon, la translation des reliques de St Exupère.(1) Le 28 novembre I838, Mgr de Pins avertissait le préfet que, le samedi suivant, Iº décembre, le reliquaire serait transporté en procession de l'archevêché à St Jean, par l'itinéraire suivant :"Pont Tilsitt, façades de Bellecour, rue du Pérat, façades du Rhône de la même place, et retour en ligne droite du pont Tilsitt à la place St Jean".(2) Dès le lendemain cette procession était annoncée par voie d'affiches.

Le préfet, hésitant, demanda alors au rapport au "commissaire spécial" sur l'état d'esprit de la population. "Beaucoup de gens -lui fut-il répondu(3)- mais surtout des

---

(1) Cf. plus haut, p.89.
(2) Lettre de l'archevêque au préfet, 28 nov. I838. A.D.R., V-I4. Cet itinéraire comporte donc essentiellement le tour de la place Bellecour.
(3) Rapport du commissaire spécial au préfet, 30 nov. I838. A.D.R., V-I4.

femmes applaudissent avec enthousiasme au programme entier de la fête. Mais il est des hommes sages et religieux pourtant, qui blâment ouvertement le clergé à cause de la procession extérieure. Ils disent que dans le XIX° siècle on ne devait pas s'attendre à voir une cérémonie de cette sorte à l'extérieur du temple, que c'est exposer la religion et les ministres aux outrages peut-être, mais tout au moins à la dérision et aux sarcasmes de la multitude, et que c'est sacrifier le fond à la forme, et...des écclésiastiques partagent cette opinion...(D'autres) sont disposés à la critique...(et disent) que c'est une véritable comédie, une mascarade, que le clergé s'expose à l'insulte lorsqu'il se livre à des pratiques semblables dont on ne trouvera l'exemple que dans les siècles de barbarie...(enfin) la presse verra dans cette circonstance l'annonce du retour du parti-prêtre au pouvoir."

Le préfet tint compte de ces informations -assez peu contestables d'ailleurs[1]- et arrêta que "la procession... ne pourra(it) parcourir la voie publique que pour se rendre de l'archevêché à l'Eglise primatiale, par la rue de l'Archevêché et la place St Jean".[2] Il transmit cette décision à Mgr de Pins en le priant de croire qu'elle lui avait été "dic-

---

(1) La lecture de la presse, de La Gazette au Censeur, confirme les diverses opinions indiquées dans le rapport.
(2) Arrêté préfectoral, du 30 novembre I838. A.D.R., V-I4.

tée par un respect profond pour le culte...(car) la chance d'un désordre, si faible qu'elle fut, laissait la religion à découvert. Le grand Roi n'aurait pu (l') approuver s'(il) l'avait ainsi exposée".(1) Au maire, toutefois, le préfet expliqua son arrêté par des raisons quelque peu différentes, par "des considérations politiques...qui ne permettaient pas d'autoriser pareille procession".(2)

Mgr de Pins admit sans grande difficulté, la décision du préfet, en se contentant d'estimer que "la procession aurait rempli le désir d'une foule de fidèles".(3) Lui-même d'ailleurs, indiquait-il, n'était pas responsable de l'affichage prématuré du programme de la cérémonie.L'initiative et l'organisation de cette fête revenaient, en effet, à la congrégation de la propagation de la foi.(4) La cérémonie eut donc lieu le Iº décembre, et la procession emprunta la voie délimitée par le préfet. Cependant, par suite probablement de l'excitation des esprits, il y eut, le matin, "une grande confusion due à "une peur sans cause, et plusieurs personnes, écrasées par la foule, furent blessées".

---

(1) Lettre du préf. à l'archevêque, 30 nov.I838.A.D.R.,V-I4.
(2) Lettre du préf. au maire de Lyon, 30 nov. I838. A.D.R., V-I4.
(3) Lettre de l'archevêque au préfet, 30 nov. I838. A.D.R., V-I4.
(4) qui l'aurait emporté malgré la vive opposition des vicaires-généraux. Rapport du commissaire spécial au préfet. 3 décembre I838. A.D.R., V-I4.

Mais nul autre incident ne fut à déplorer, ni durant les cérémonies de l'après-midi, ni les jours suivants, devant la châsse exposée en permanence.(1)

A l'usage de la presse le préfet tira de ces évènements la conclusion suivante : "Tout permettre, c'eût été manquer de prudence ; tout défendre eût blessé les sympathies religieuses de la population".(2) On peut ajouter qu'il était lui-même partagé entre le désir de "tout permettre" afin de plaire aux catholiques et rallier au régime ceux d'entre eux qui y étaient encore hostiles, et celui de "tout refuser", pour les raisons "politiques" qu'il indiquait, sans les préciser, au maire de Lyon, c'est-à-dire pour ne pas déplaire aux plus fervents soutiens de la monarchie de Juillet.

Quant au clergé et à l'archevêché, au terme de cette étude des conflits qui les opposèrent aux représentants des pouvoirs publics, leur attitude paraît assez bien résumée par le sermon, prononcé à St Jean, à l'occasion de cette translation du corps de St Exupère, et que le commissaire spécial rapportait en ces termes : "Le discours a été tout politique, et il a eu pour pivot le texte de l'écriture : Obedite Potentes. Obéissez aux puissants ! Obéissez aux puis-

---

(1) Rapports du commissaire spécial au préfet, Iº et 3 déc. A.D.R., V-I4.
(2) Communiqué de presse, 3 décembre I838. A.D.R., V-I4.

sants parce qu'ils sont les maîtres ! "Obéissez quand même ils seraient fâcheux. Obéissez sans examiner s'ils vous ont été imposés par la force ou par la volonté de tous ; obéissez parce qu'ils ont le pouvoir et que vous devez toujours obéir, et Dieu, le maître de vos maîtres, vous tiendra compte de votre obéissance, jusqu'à ce qu'il lui plaise de vous donner d'autres maîtres". Cette dernière phrase n'est peut-être pas littérale, mais elle est le sens de ce qu'a dit le prédicateur, qui au reste, tout en prêchant l'obéissance, insinuait sans cesse et très adroitement qu'il fallait obéir parce que c'était forcé".(1)

---

(1) Rapport du commissaire spécial au préfet, 3 déc. I838. A.D.R., V-I4.

En somme, les conflits entre pouvoir spirituel et pouvoir politique, ni très fréquents, ni très graves durant cette période, résultaient surtout des réticences du clergé à admettre, sincèrement, la révolution de Juillet, et la perte d'influence et de privilèges, qu'elle avait entraînée pour l'Eglise. Mais il apparaissait en même temps, que le représentant du gouvernement, tout en s'efforçant de ne pas froisser les susceptibilités de ceux qui craignaient la renaissance du "parti-prêtre", cherchait, par une attitude relativement conciliante, à rallier la totalité des catholiques. Ces dispositions n'allaient-elles pas orienter les esprits vers l'idée d'un ralliement ?

C H A P I T R E D E U X I E M E

TENTATIVES EN VUE D'UN RALLIEMENT - PROFITS POUR L'EGLISE.

Une solution de compromis, un "modus vivendi", dont l'Eglise devait d'ailleurs être la première bénéficiaire, apparaissait donc maintenant comme possible, malgré l'opposition ouverte de quelques curés de campagne, boudeuse de Mgr de Pins.

Quelques tentatives en vue d'un ralliement.

Il faut d'abord constater à ce sujet, que du côté des pouvoirs publics, les réticences les plus grandes venaient surtout des agents les plus subalternes du gouvernement. Les maires de communes rurales, ou le sous-préfet de Villefranche, étaient beaucoup moins disposés à se concilier le clergé que le préfet ou le gouvernement.(1) Car il y avait encore incontestablement, des milieux hostiles à de trop grandes faveurs au clergé, comme à toute manifestation extérieure du culte.

C'était l'opinion du Censeur, qui écrivait : "Nous respectons toutes les pratiques religieuses, nous ne manquons d'égard envers aucun culte, tant que les cultes et les opinionsreligieuses, se renferment dans les limites que la loi leur a prescrites, tant qu'ils n'affectent pas un esprit de

---

(1) Cela ressort de toutes les correspondances, et en particulier de l'affaire de l'inhumation d'une protestante dans un cimetière catholique. A.D.R., V-I4.

prosélytisme toujours dangeraux pour le repos public, et la tranquillité intérieure des familles ; nous ne nous permettons aucune attaque contre les pratiques intérieures des églises : liberté pleine et entière pour chacun d'adorer Dieu comme il l'entend...dans l'intérieur des édifices consacrés à cet usage, pourvu que la pratique de ces cérémonies n'ait point pour résultat de fomenter des discordes religieuses...Mais notre langage doit changer, quand nous voyons des pratiques religieuses menacer la paix publique, quand des paroles de discorde descendent du haut des chaires, quand l'intolérance lève partout la tête...Nous devons jeter un cri d'alarme à la vue de toutes les traditions de la Restauration qui ressuscitent, à la vue des Jésuites qui reparaissent, des missionnaires qui sillonnent la France...". (1) De même, La Démocratie Lyonnaise, premier journal ouvrier -mensuel- à reparaître en I840, quoique peu irréligieux, s'élevait contre la victoire du parti-prêtre, les processions, le faste des cérémonies, les dépenses pour la réparation des églises.

Mais à côté de ces milieux qui avaient conservé toute l'intransigeance de I830, et auxquels se rattachaient, pour des raisons de prestige municipal, sans doute, nombre de maires de villages, d'autres parmi les plus fervents et les plus fidèles à l'égard du régime de Juillet, étaient tout

---

(1) Le Censeur, N°des 24 et 25 décembre I838. "De la réapparition des missionnaires en France."

disposés à effacer le passé, et à composer avec le clergé.. Et c'était sur eux que s'appuyaient préfet et gouvernement.

On a vu comment, à propos de l'instruction primaire, le gouvernement, soucieux de paix publique et d'ordre, encourageait l'instruction religieuse et les bons rapports entre ses instituteurs et les curés, on a vu également de quelle façon le préfet protestait de son respect pour la religion, et de son désir de la faire respecter. De même, il arrivait parfois à Mgr de Pins, lui-même, d'entrevoir une complète réconciliation avec le régime. Il le faisait, il est vrai, de façon assez particulière, écrivant, par exemple au ministre des cultes : si vous admettez le bien fondé de mes propositions "on verra renaître entre le Sacerdoce et l'Empire cet accord parfait, cet heureux concert, qui assure la prospérité de l'Etat, la gloire de la Religion...".(1) On le voit, il s'agissait beaucoup moins pour lui de Ralliement que de Restauration.

Cependant, un mouvement plus large, se manifestait en faveur d'une entente entre l'Eglise et le régime à partir de I839, à l'occasion de la nomination d'un archevêque titulaire à Lyon. Du côté gouvernemental Le Courrier de Lyon se fit le promoteur de cette idée, en déclarant : "Le gouverne-

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au ministre, à propos de l'organisation des facultés de théologie, 8 octobre I838.
A.A., R.C.A.

ment qui...a veillé aux intérêts du culte avec une constante sollicitude...est bien en droit de désirer non pas seulement une injurieuse neutralité, mais encore une adhésion formelle, un appui sincère et sans arrière pensée...".(1) Il était cependant allé trop loin, ce qui lui valut d'être mis en garde par un "abbé B." : "On a tant blâmé la prétendue manifestation de nos sympathies pour la branche aînée, qu'il y aurait sagesse à ne pas nous exposer à encourir une seconde fois ce reproche à l'égard de la branche cadette. La distinction du spirituel et du temporel est une assez bonne chose. Vous l'avez voulue, nous l'avons adoptée : restons donc dans ses limites...".(2) Le Courrier de Lyon fut ainsi amené à préciser sa pensée, et, ce faisant, d'opérer un recul prudent : "Nous croyons que l'abbé B. s'est complètement mépris sur notre pensée en supposant que nous faisons des voeux pour que le clergé devienne pour le gouvernement de Juillet, ce que la restauration voulait qu'il fut pour elle...Il suffit, selon nous que son attitude soit bienveillante pour le pouvoir, et qu'il soit animé d'un esprit de paix et de conciliation : nous n'avons rien voulu dire de plus ; mais nous ne pouvons rien désirer de moins".(3)

"Un prêtre" anonyme, trouva enfin la formule qu'il convenait d'instaurer entre l'Eglise et le régime ; et il la

---

(1) Le Courrier de Lyon, N° du 6 juin I839.
(2) " " , N° du 9 juin I839.
(3) " " ,N° du 9 juin I839.

"proposait) avec d'autant plus de confiance qu'elle était, disait-il, généralement conforme aux dispositions du clergé dont il (était) membre...: Le corps politique et le corps religieux concourent puissamment au bonheur social, mais par des voies essentiellement différentes ; j'ose même dire qu'ils ne se soutiennent jamais mieux dans leurs communs efforts pour le bien, que quand ils se tiennent plus respectueusement éloignés l'un de l'autre. Ils ne doivent, selon moi, se rapprocher que par l'estime qu'ils s'inspirent mutuellement. Cette marche, dont quelques têtes exaltées s'écartèrent trop malheureusement sous la restauration, parait aujourd'hui très généralement comprise. Quand la révolution de juillet n'aurait produit d'autres effets que de faire rentrer dans leur place ceux des nôtres qui se jetaient dans les affaires du du monde, elle me paraîtrait encore une oeuvre très providentielle..." Et ce prêtre continuait en déclarant : "Ce qui me réjouit bien plus encore, c'est de voir notre gouvernement grandir de jour en jour dans l'estime de ce clergé même qui semblait d'abord si peu disposé à lui donner sa confiance. Ce retour est un fait incontestable. Il n'est pas un prêtre qui ne convienne que la religion est tranquille, qu'elle est libre dans son culte, respectée et honorée même, que sous ce rapport elle est aussi sincèrement protégée que sous une restauration qui lui accordait trop en apparence et trop peu en réalité".(1)

---

(1) Le Courrier de Lyon, N° du 2I juin I839.

De son côté Le Censeur confirmait, pour s'en plaindre, cette nouvelle attitude du gouvernement envers l'Eglise "Que n'a-t-on fait, et notamment dans notre diocèse, écrivait-il à la même époque,(1) pour se concilier le haut clergé ? ...".

Les milieux gouvernementaux cherchaient donc à obtenir le ralliement de l'Eglise, certains éléments du clergé, de leur côté, étaient prêts à répondre à cet appel, à condition toutefois qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle alliance du Trône et de l'Autel. Le régime d'ailleurs ne pouvait que gagner à l'adhésion des catholiques une plus grande solidité, en même temps que l'appui de l'Eglise lui semblait un gage précieux d'ordre et de paix sociale. Le diocèse de Lyon, quant à lui, commençait déjà à profiter des nouvelles dispositions de la préfecture à son égard.

Premiers résultats de cet esprit nouveau : l'autorisation des processions de la Fête-Dieu.

L'une des premières manifestation de cet esprit nouveau fut l'autorisation des processions de la Fête-Dieu à Lyon. En I835, encore, le préfet, contre l'avis du Courrier de Lyon, avait refusé son accord, par peur de troubles.(2)

---

(1) Le Censeur. Editorial du 7 juin I839.
(2) La Gazette du Lyonnais, Le Réparateur, Le Courrier de Lyon, mai et juin I835.

En I836, cependant il autorisa les processions, mais ne crut pas pouvoir assurer leur protection. L'archevêque se "borna donc à les permettre à ceux des curés de la ville, qui seront dans la conviction qu'ils n'y éprouveront aucun inconvénient"[1]. Les années suivantes, elles furent à nouveau autorisées partout sans réserve.

L'administration n'eût d'ailleurs qu'à s'en féliciter. Ainsi, en I838, à la Guillotière "l'ordre le plus parfait a règné pendant toute leur durée",[2] et à Lyon : "L'immense population de la ville a pris part à ces cérémonies religieuses, qui ont été accueillies avec satisfaction et respect dans tous les quartiers qui ont été parcourus, et plus spécialement encore dans les rues habitées par les ouvriers"[3]. Voici, enfin comment le préfet les décrivaient au ministère de l'intérieur : "Les processions de la Fête-Dieu se sont passées hier dans le plus grand ordre. Comme les années précédentes de riches reposoirs avaient été construits dans les divers quartiers, les rues étaient tendues de tapisseries, et partout le clergé des paroisses a trouvé sur son passage recueillement et sympathie. Le peuple de Lyon aime ses solennités, personne dans aucun quartier n'aurait été tenté de les

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au préfet, I juin I836. A.A., R.C.A.
(2) Lettre du maire de la Guillotière au préfet, I8 juin I838 A.D.R., V-I4.
(3) Lettre du maire de Lyon au préfet, I8 juin I838. A.D.R., V-I4.

troubler...Les processions, qui paraissaient une expérience douteuse il y a trois ans, sont venues témoigner encore cette année du retour de la population vers ses anciennes idées d'ordre et de religion".(1) Et le ministère de conclure : "Le calme profond et l'assentiment pour ainsi dire unanimes qui ont accueilli cette cérémonie religieuse attestent les progrès de l'opinion, et permettent d'apprécier jusqu'à quel point les doctrines démagogiques ont perdu de leur influence".(2)

Cet effort de rapprochement du gouvernement à l'égard de l'Eglise, marqué par le rétablissement des processions de la Fête-Dieu à Lyon, fut très certainement favorisé par l'accueil que la population réserva à ces cérémonies. Le clergé y gagnait la possibilité de manifestations extérieures du culte, et déjà le régime en tirait des conclusions optimistes, le renouveau d'influence de la religion, marquant, à ses yeux, la régression des idées subservives.

L'augmentation des crédits affectés au culte catholique.

Le diocèse devait tirer d'autres profits de cette progressive amélioration des rapports de l'Eglise et du gouvernement. Ainsi, pour la première fois depuis I830, le "budget des cultes pour I837 conten(ait) un crédit destiné à as-

---

(1) Lettre du préfet au ministre de l'intérieur, I8 juin I838. A.D.R., V-I4.
(2) Lettre du directeur de la police générale du Royaume, "pour le ministre de l'Intérieur, et par autorisation", au préfet du Rhône, 2I juin I838. A.D.R., V-I4.

surer la création de succursales nouvelles".(1) Grâce à l'appui très ferme du préfet,(2)en deux ans (I837-I839), cinq nouvelles succursales furent érigées : celles de St Sorlin et de St Cyr-le-Chatoux, par ordonnance du 22 mai I837, celles d'Arbuissonas et de Lozanne, le I8 mars I838, celle de Chambost, enfin, le 30 janvier I839.(3) Deux demandes, seulement, n'aboutirent pas, par suite de l'obsination de Mgr de Pins à demander des érections impossibles.(4)

De la même façon, les pouvoirs publics se montrèrent relativement généreux en ce qui concernait les réparations, l'entretien ou l'achèvement des édifices diocésains. La plupart des demandes de crédits étaient appuyées par le préfet, avec d'autant plus d'insistance que les églises étant souvent propriété communale, il était nécessaire de procéder à temps aux réparations indispensables, sous peine de s'exposer par la suite à des frais beaucoup plus importants.(5)

Les crédits nécessaires étaient recherchés sur les budgets communaux, départementaux et national. Chaque année le budget de la ville de Lyon prévoyait une subvention pour

---

(1) Circu. du minis. des cultes, I2 août I836. A.D.R., V-29.
(2) Différentes lettres du préf. au minis. et à l'Archev. pour lui demander de hâter les propositions(I836-I839). A.D.R., V-29.
(3) A.D.R., V-29, 30, 3I et 34.
(4)-La chapelle de Dommartin, qui ne pouvait être érigée en succursale, car la loi prévoyait que dans le cas de chapelle vicariale, il ne pouvait y avoir érection. Avis du préfet. oct. I836. A.D.R.(voir suite de la note 4, page suivante)
(5) Voir page suivante.

la réparation d'une église. C'étaient 2 I87 F alloués en I837 à St Martin d'Ainay,(1) 5 000 en I838 pour St François,(2) 6 000 en I839 pour St Paul,(3) IO 000 enfin en I840 pour St Just.(4) La progression était régulière.

Le conseil général fit également, à partir de I838, un effort supplémentaire pour les réparations d'églises et presbytères. Dès I836, le préfet fit valoir que la somme de 5 500 F allouée annuellement à cet effet était insàffisante.(5) Le conseil général ne le suivit qu'en I838, mais il vota à partir de cette date, un supplément de 3 000 F.(6)

De même l'Etat, qui a ccordait chaque année 9 000 F pour l'entretien de la cathédrale, de l'archevêché et du séminaire, doubla en trois ans les crédits destinés aux grosses réparations de ces mêmes édifices, les portant de 8 873 F en I835 à I6 790 F en I837.(7) C'est ainsi que le grand séminaire pu faire couvrir par l'Etat des réparations indispensables : la réfection d'un canal d'écoulement des eaux en I836, et dont le coût s'élevait à I 900 F(8) ; la consolidation du mur de soutènement en I837, soit 4 000 F.(9) D'autre

---

(suite de la note 4 de la p.I85)-L'Eglise de l'Observance : dans ce cas il y avait conflit entre les Domaines et la ville de Lyon, sur sa propriété.Avis du préf.oct.I836. A.D.R.
(note 5 de la p.I85)-Rapport du préfet au conseil général, I sep.I836. A.D.R., V.R.mss. p. 245.-Lettre du préf. au maire de la Croix-Rousse, 24 juin I840. A.D.R., V-74.
(1)Annuaire administratif du départ. du Rhône(I837) : Budget de la ville de Lyon, p.II4.(2)(3)(4)idem, I838 p.70, I839p.69, I840 p.72.
(5) Délibération du I sep.I836. R.Mss. des délib. du Conseil Général p. 245 et 44. A.D.R., N.
(6)(7)(8)(9) Voir page suivante.

part l'archevêque demanda en I838, et obtint en I839, après en avoir réduit le devis, l'autorisation et les crédits nécessaires à l'acquisition d'un ornement pontifical, pour le service à la cathédrale.(1) De plus un crédit de 22 850 F était accordé en I839 au département du Rhône(1) pour la réparation, la construction ou la reconstruction d'églises, soit 2 000 F pour St Paul, 2 000 F pour St Polycarpe, 300 F pour St Bonaventure à Lyon, 5 000 F pour la Croix-Rousse, 3 000 Fpour l'église de la Madeleine à Tarare, plus des sommes variant entre 550 et I 500 F pour la reconstruction de neuf autres églises.(2) Nous n'avons pas retrouvé les chiffres des autres années, mais de semblables crédits devaient être accordés sur chaque exercice budgétaire, puisque Tarare obtint au total 40 000 F entre I834 et I84I pour la reconstruction de son église de la Madeleine.(3)

Evidemment l'Etat ne prenait pas tous les frais à sa charge, mais il faisait déjà là un effort appréciable.(4) Pour le reste le clergé devait faire appel à la générosité des fidèles.

---

(1)Lettre du min. des cultes au préf. 8 fév.I839.A.D.R.,V-285.
(2)Chiroubles,Grandis,StForgeux,StSorlin,Charbonnière,Limas, Propierre et Beaujeu(2 églises).Même lettre du 8 fév.I839. A.D.R., V-285.
(3) A.D.R., V-87.
(4) Ainsi 260 000 F étaient nécessaires à la restauration et à l'achèvement de l'Eglise StFrançois à Lyon, somme que ni le Conseil de Fabrique, ni la ville, ni le gouvernement ne pouvaient couvrir. Celui-ci approuva le "devis" mais demanda que l'on trouve des ressources. A.D.R., V-75.
(Notes 6,7,8,9 de la page I86, voir page suivante)

Ainsi la progressive amélioration des rapports entre l'autorité spirituelle et l'autorité politique se marquait-elle par l'autorisation enfin rétablie des processions de la Fête-Dieu à Lyon, et rapportait-elle à l'Eglise des secours en constante augmentation, pour l'entretien des édifices du culte. Certes, l'accord n'était pas encore parfait. Les milieux gouvernementaux, dans leurs efforts pour se gagner le clergé, donnaient l'impression de rechercher, plus que sa neutralité bienveillante, à laquelle il était en droit d'aspirer, sa soumission sans réserve, son appui inconditionnel. Et cela, les prêtres, instruits par l'expérience de la Restauration et de la Révolution de I830, n'étaient pas prêts à l'accepter. Ainsi la solution vers laquelle on semblait s'orienter était beaucoup plus modestement un respect mutuel, une bienveillance réciproque : il n'était pas question pour l'Eglise catholique, d'être autre chose que "la religion de la majorité des Français".(1)

---

(1) Cette inégalité entre les différents cultes se marquait par des formules du genre de celle-là :
"-A IO h du matin un service sera célébré dans l'Eglise Métropolitaine. Les autorités civiles et militaires y seront invitées. (en gros caractères)
-Un service sera également célébré à II h du matin dans l'Eglise Réformée.
-Un autre service aura lieu à IO h dans le temple israélité. (en plus petits carac.)
Affiche annonçant l'anniversaire des Journées de Juillet. I8 juillet I835. A.D., I[1] I64.
(suite des notes de la p.I86.)(6) Délib. du 25 août I838 et 29 août I839. R.Imp. p.34 et I5I.-(7)Tableaux des crédits demandés et accordés. A.D.R., V-297. (8) A.D.R., V-3II.
(9) A.D.R., V-3IO.

Cependant, la tension qui pouvait subsister encore était très généralement imputée à Mgr de Pins. C'est pourquoi les conflits persistants, tout comme le désir nouveau, de part et d'autre, de conciliation, imposaient fatalement le départ de l'Administrateur Apostolique ; la nomination d'un nouveau titulaire au siège de Lyon paraissait la condition indispensable à une pacification complète des esprits.

CHAPITRE TROISIEME

LE DEPART DE MONSEIGNEUR DE PINS ET LA NOMINATION D'UN PRIMAT DES GAULES, CONDITIONS DE L'APAISEMENT DEFINITIF

La mort du cardinal Fesch fut l'occasion d'une disgrâce déjà envisagée en I830.(1) Le départ de Mgr de Pins offrait l'occasion de dresser le bilan d'une administration aussi violemment critiquée qu'âprement défendue ; il posait enfin le délicat problème de la nomination d'un titulaire au siège primatial de Lyon.

Les conditions du départ de Mgr de Pins.

Dès la nouvelle de la maladie du cardinal Fesch, en septembre I838, Mgr de Pins fit preuve d'une certaine inquiétude. Il en fit aussitît part au consul de France à Rome, M. de Rossi : "On répand depuis quelques temps des bruits contradictoires sur la santé de Son Eminence le Cardinal Fesch...vous m'obligeriez si vous pouviez adroitement en savoir des nouvelles sûres".(2) Un mois plus tard, il revenait à la charge, de façon quelque peu mystèrieuse cette fois :

---

(1) Rambaud, p. 67.
(2) Lettre de Mgr de Pins, à M. de Rossi, consul de France à Rome, I4 septembre I838. A.A., R.C.A.

"Continuez, je vous prie, à me donner les nouvelles qui m'intéressent, et surtout de votre santé".(1) Il ne semble pas que l'expression "votre santé" puisse faire illusion. La correspondance de Mgr de Pins avec M. de Rossi ne le montrait pas si soucieux de la santé du consul. Les nouvelles qui l'intéressaient ainsi ne pouvaient être que celles relatives à la santé du Cardinal.

Car Mgr de Pins ne s'y trompait pas : la vie ou la mort du cardinal Fesch était pour lui de toute première importance. Il n'était, en effet, que l'administrateur-apostolique d'un diocèse dont le titulaire, soumis aux lois qui frappaient la famille Bonaparte, vivait en exil à Rome. La mort du titulaire risquait donc de compromettre la position de l'administrateur. Et c'est sans doute sur le compte de son inquiétude qu'il faut mettre la curieuse requête que Mgr de Pins fit alors au St Siège : "Il soupirait (en effet) après le bonheur d'avoir le portrait (du Saint Père) pour le placer dans son palais".(2) Ce pouvait être là une manifestation absolument désintéressée de respect et de soumission au siège de Rome, mais, ce devait être, plus encore, le désir de conserver en cette difficile circonstance, l'appui du Pape. Car l'Administrateur ne pouvait se faire d'illusions sur les

---

(1) Lettre de Mgr de Pins au même, I7 oct.I838. A.A., R.C.A.
(2)LLettre de Mgr de Pins au Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. 3I oct. I838. A.A., R.C.A.

sentiments du gouvernement à son égard, lui qui avait failli déjà être remplacé en I830, lui dont les opinions peu favorables au régime étaient notoires.

Le décès du cardinal Fesch survint finalement le I3 mai I839. Le légitimiste Réparateur lui-même, commenta cette mort en rappelant que le Cardinal "avait fait dans son diocèse beaucoup d'établissements utiles...Mêlé sous le règne de son neveu à toutes les affaires de l'Eglise, sa conduite fut généralement honorable. Il montra de l'attachement pour le St Siège aux époques les plus fâcheuses".(1) "Plusieurs voix" demandèrent alors à Mgr de Pins "un service pour le titulaire défunt". Mais celui-ci s'en référa au gouvernement, en faisant "observer confidentiellement...que la ville renfermant un grand nombre de personnes dévouées à l'Empire ou à la République, il y aurait à craindre quelques manifestations dangereuses à l'occasion de ce service".(2) Le gouvernement se rangea à cet avis, et il n'y eût point de service pour le cardinal Fesch, avant la prise de possession du nouveau titulaire.(3) Ce fut là, semble-t-il la dernière marque d'hostilité de Mgr de Pins à l'égard de l'oncle de l'Empereur.(4)

---

(1) Le Réparateur, nº du 24 mai I839.
(2) Let. de Mgr de Pins au Min. des Cultes;24 mai I839. A.A., R.C.A.
(3) Ce service solennel eut lieu le IO juillet, IO jours après l'arrivée de Mgr de Bonald, en présence des autorités civiles et militaires. Invitations du 30 juin I840. A.C., I^{1} I64.
(4) Rappelons que son "Iº ma ndement l'insultait".Rambaud p.5.

Cependant, le Cardinal titulaire décédé, il était nécessaire de déterminer le sort du diocèse de Lyon. Ce fut l'objet de quelques controverses. On a prétendu "a posteriori" que Teste, ministre de la Justice et des Cultes serait intervenu dès le 29 mai I839, en adressant à un chanoine du chapitre de Lyon une lettre dans laquelle il prétendait que Mgr de Pins étant le mandataire du Cardinal Fesch, son mandat était aboli du fait de la mort du titulaire, et que par conséquent le chapitre devait nommer un administrateur capitulaire.(1) Quoiqu'il en soit de cette démarche, Mgr de Pins avait déjà pris les devants, en rappelant au ministre des cultes, dans une lettre du 24 mai, qu'au terme des brefs de Léon XIII et de Pie VIII, il demeurait, malgré le décès du titulaire, administrateur apostolique du diocèse.(2) Cependant le I8 juin les chanoines faisaient de Mgr de Pins l'administrateur-capitulaire.(3) C'était déclarer que l'administration apostolique avait cessé. Mais, Mgr de Pins s'en référa à Rome, et Grégoire XVI lui réaffirma: "Vous n'avez jamais été, Monseigneur, un délégué de feu l'archevêque de Lyon, pour que votre administration doive cesser avec sa mort".(4)

En somme,l'objet de la controverse était parfaitement défini par Le Journal du Commerce : elle "a rapport à l'autorité diocésaine qui revient de droit au chapitre après la mort

---

(1)Abbé Cattet :"Défense de la vérité sur le Cardinal Fesch". repris par Lestra :"Le père Querbe et les clercs de St Viateur" op. cit. p. I02 - I04.
(2) Lettre de Mgr de Pins au Ministre des Cultes, 24 mai I839. A.A., R.C.A.
(3)Lestra, op. cit. p. I02 à I04.
(4) Lettre de Grégoire XVI à Mgr de Pins, citée par Lestra.

du titulaire, et que Mgr l'Administrateur revendique dans ce cas particulier dont il s'agit".(1) Mais, que Mgr de Pins doive ou non demeurer administrateur du diocèse jusqu'à la prise de possession du titulaire,(2) il s'avèrait qu'il ne le serait pas lui-même.

L'occasion était, en effet,trop bonne pour que le régime n'en profita point pour se débarasser d'un prélat "arriéré",(3) et dont il avait eu si souvent à se plaindre. D'ailleurs Le Courrier de Lyon rejoignait Le Censeur pour demander le départ de cet archevêque "voué à la cause de la légitimité",(4) après avoir insisté une fois de plus "sur son attachement au gouvernement de la Restauration, sur ses répugnances...pour la Révolution de Juillet".(5) Ainsi "Le décès (du cardinal Fesch)...(6) fut le signal d'une disgrâce qui fut aussi allègrement consentie à Rome qu'à Paris".(7)

Le prélat, quant à lui, avait, selon ses propres paroles, attendu la décision "dans une grande paix et un

---

(1) Le Journal du Commerce, juin I839.
(2) Cette question devait être quelques années plus tard, la cause de vives controverses, entre les abbés Cattet et Lyonnet. Cf. mise au point bibliographique de Rambaud.
(3) Le mot est du préfet, lettre citée.
(4) Le Censeur, éditorial du 7 juin I839.
(5) Le Courrier de Lyon, éditorial du 6 juin I839.
(6)"...qui aurait pu I2 ans plus tôt marquer l'avènement de Mgr de Pins à la succession apostolique".
(7) Latreille A. :"La question de l'administration du diocèse de Lyon"; In "Revue de l'histoire de l'Eglise de France". T.XXX. I944. Conclusion.

entier abandon entre les mains de la Providence"[1] et s'en était remis "pleinement à Sa Sagesse et Sa Bonté infinie".[2] "A l'arrivée du nouveau primat des Gaules(il)se retira à la Grande Chartreuse. Lorsque son état de santé l'obligea à quitter la montagne, c'est à Lyon qu'il revient chercher asile. Il devait y survivre jusqu'en I850".[3]

Toutefois, à l'heure de quitter L'Eglise de Lyon, Mgr de Pins devait avoir la consolation de recevoir de Grégoire XVI une lettre apostolique. Sa Sainteté lui mandait : "Nous rappelant les éclatants services que vous avez rendu à ce diocèse, nous ne pouvons nous empêcher de donner à votre sollicitude pastorale et à votre vénération pour le Saint-Siège les éloges qu'elles méritent à tous les titres". La lettre apostolique résumait ensuite le bien fait au diocèse par Mgr de Pins, et poursuivait : "Maintenant donc, puisque les desseins de la Providence vous ont ménagé une honorable retraite, nous vous exhortons, avec la plus vive instance, Vénérable Frère, dans l'intérêt de ce diocèse, auquel vos immenses travaux ont donné une nouvelle existence, à continuer, par l'amour que vous lui portez, la noble mission de l'aider sans cesse du secours de vos Saints Sacrifices et de vos ferventes prières auprès de Dieu". Et le St Père concluait : "Veuillez regarder cette lettre comme un témoignage

---

(1)Lettre de Mgr de Pins à de Rossi, 3I janv. I840.A.A.,R.C.A.
(2) " " " , II oct. I839." "
(3) voir note 7 page I94.

de notre bienveillance spéciale. Nous vous donnons notre bénédiction apostolique du plus intime de notre coeur, en y joignant nos voeux pour votre bonheur".(1)

Mgr de Pins se déclara "pénétré de reconnaissance pour (cette) touchante sollicitude...Ce monument précieux de votre bonté paternelle -poursuivait-il- est ma plus douce consolation dans une séparation douloureuse d'un troupeau chéri...Je me hâte de mettre aux pieds sacrés de Votre Sainteté, l'hommage de ma profonde sensibilité pour cette attention...Ce souvenir consolant, joint à celui de mes anciennes ouailles sera toujours présent à mon esprit...".(2)

C'était en des termes également dépourvus d'amertume que l'Administrateur-Apostolique faisait ses adieux aux fidèles du diocèse, et remerciait son clergé : "C'est par votre concours...qu'avec la Grâce de Dieu, nous avons pu opérer quelque bien dans ce diocèse. Ce sera aussi avec votre concours, que notre Vénérable Successeur pourra le perfectionner et le perpétuer..."(3)

---

(1) Lettre de Grégoire XVI à Mgr de Pins. 20 avril I840. (F.C.).
(2) Réponse de Mgr de Pins à Grégoire XVI. 28 avril I840. Expédiée "de la Grande Chartreuse, le I4 mai I840". Dernière lettre de Mgr de Pins dans le registre de la correspondance administrative. A.A.
(3) Mandement de Carême pour I840.
A.A., M. et C.

Le bilan de quinze ans d'administration-apostolique

Mgr de Pins partix, et avant de suivre les problèmes soùlevés par le choix de son successeur, il convient d'essayer de dresser le bilan de son passage sur le siège de Lyon. Lui-même d'ailleurs prit soin de présenter un état de ses services, en publiant dès le I° juillet I839 une circulaire au clergé "sur la cessation de l'administration apostolique", qui était en fait un rapport d'activité.(1)

Il rappelait d'abord, et cela mérite d'être noté, l'oeuvre du Cardinal Fesch : "Au premier rang des faveurs du Père Céleste, Nous devons placer, et Nous le faisons du fond de notre âme, l'avanta ge d'avoir trouvé à notre arrivée parmi vous, un diocèse muni de toutes les institutions fondamentales, qui en assurent la prospérité spirituelle, un sol bien préparé par les mains vénérables et laborieuses d'un Prince de l'Eglise, et des dignes coopérateurs qu'il s'était associé".

Et, après avoir retracé rapidement(2) l'oeuvre de son prédécesseur, il passait en revue les différents aspects de la vie du diocèse. Suivons-le pas à pas :(3)

---

(1) I4 pages, suivies de I2 tableaux annexes. A.A., M. et C.
(2) une demie page sur I2.
(3) Les divisions et titres sont ceux donnés par Mgr de Pins. Les bilans sont résumés.

I°- Erection de paroisses, d'annexes, etc.:

Le nombre des cures de seconde classe est passé de 4I à 53, celui des succursales de 46I à 502, celui des vicariats de 207 à 242. D'autre part : "Jamais l'Eglise de Lyon n'avait vu, dans une période de I6 ans, un si grand nombre de monuments sacrés érigés ou réparés".

2° -Etablissement d'aumôneries :

30 nouveaux postes ont été créés.

3°- Fondation de communautés nouvelles de femmes :

Les soeurs de St Charles ont 85 établissements nouveaux. Celles de St Joseph se répandent dans de nombreux diocèses, en Corse et en Amérique. Le diocèse compte 98 communautés nouvelles. Progrès parallèles des anciennes congrégations : Ursulines, Visitation, Dames-du-Sacré-Coeur...

4°- Providences de filles :

Asile pour plus de 60 opphelines dans la maison de StMichel. 7 providences nouvelles à Lyon, une à Villefranche, Montbrison et St Etienne. 2 nouveaux refuges de l'oeuvre des Dames catholiques : l'oeùvre du dispensaire et le Patronage des Dames en faveur des jeunes filles mendiantes, libérées ou vagabondes. 5 maisons d'incurables à Lyon. Soeurs du Bon-Secours, pour les soins à domicile. IO maisons de l'Institut de la Sainte Famille.

5° - Communautés hospitalières :

Installation de religieuses à l'hôpital de St Etienne et à celui de Rive-de-Gier ; de soeurs de St Vincent-de-Paul à St Etienne et à St Chamond.

6° - Corps religieux d'hommes :

Noviciat des frères de St Joseph d'Oullins, pour l'assistance des détenus. Au même endroit : une Providence, un Asile de repentir, et une société de Patronage. De plus : les Frères de Marie ; l'oeuvre de l'abbé Collet (retraites, établissements pour jeunes gens pauvres délaissés). Ateliers modèles à St Irénée (pour préserver l'innocence de l'ouvrier). Les Frères de la Doctrine Chrétienne : une providence nouvelle à Villefranche. Les Frères de la Charité, pour les aliénés, à St Jean-de-Dieu. Les Clercs de St Viateur.

D'autre part les Missions : Missionnaires lyonnais en Polynésie, en Amérique, sur l'Indoustan, en Birmanie, en Indochine et en Chine. En tout, en I6 ans, I00 écclésiastiques et 200 étudiants du diocèse sont partis pour les missions.

7° - Oeuvres de charité de Lyon :

Grâce au concours des hommes, des dames, des jeunes filles, des ouvrières...Veilleurs et veilleuses charitables, Société de l'Enfant-Jésus, Société de St François Régis, Oeuvre de St Vincent-de-Paul, Propagation des bons livres, Oeuvre pour les ornements des églises pauvres.

8°- Petits séminaires :

Reconnaissance légale de trois nouveaux petits séminaires, ou écoles cléricales, à St Just, Montbrison, et St Jotard.

9°- Etablissement des conférences écclésiastiques. Célébration du Synode. Promulgation des statuts du diocèse : Résultats, progrès de la charité et de la science écclésiastique des prêtres. Unité du clergé.

IO°- Organisation des communautés, des oeuvres ... déjà existantes mais sans statuts, et qui en ont été pourvues pendant l'Administration : Soeurs de St Charles, Soeurs de St Joseph, Communautés du Sacré-Coeur de Fourvière et des Chartreux, l'Oeuvre des Jeunes économes, des Dames de St Michel, des Charlottes, des Veilleuses...

II°- Propriétés nouvelles acquises au diocèse et accroissement des anciennes :

a - une propriété à Vaise.

b - une maison et une vigne à St Just ; une maison de campagne pour les élèves du petit séminaire.

c - une maison et une dépendance pour l'agrandissement de la maison de campagne de la manécanterie.

d - une maison place St Jean.

e - une maison à Fourvières.

f - constructions et améliorations : agrandissement de l'école cléricale de la primatiale, exhaussement de trois étages d'une maison, quartier des Chartreux.

g - au séminaire d'Alix : nouvelle maison et terrains pour accroître les bâtiments et les terrains de récréation. Importantes constructions à l'intérieur.

h - au séminaire de l'Argentière : acquisition de maison, bois, prairies, prises d'eau, domainé. Constructions nouvelles: réfectoire, salle d'étude, dortoir, buanderie et étandage.

i - au petit séminaire de Montbrison : réparations considérables.

j - au séminaire de Verrières : acquisition d'une prairie. Nouvelles constructions, nouvelle chapelle.

k - au petit séminaire de St Jotard : acquisition d'une propriété pour la reconstruction du petit séminaire, qui avait brûlé. Est mieux qu'auparavant.

12°- Collecte pour le monument de Fourvière :

Après achat d'une propriété et d'un tableau, pour une valeur de 36 000 F, il reste encore en caisse, 32 808 F.

Il faut ajouter aussi 32 000 F donnés pour la chapelle de St Jubin à St Irénée, et 40 000 F pour celle du Sacré-Coeur à St Jean.

A cela s'ajoute les sommes données pour la construction des églises, pour la caisse de prévoyance, pour la maison de retraite des écclésiastiques, pour le noviciat des Frères de Marie, et pour différents établissements du diocèse.

I3°- Acquisitions faites par les Sociétés de Charité : Noter surtout deux maisons pour le noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes ; une pour le refuge d'Oullins ; une pour l'oeuvre des prisons ; une pour les incurables d'Ainay, une pour celles de St François...

L'inventaire, on le voit, était impressionnant, et sans doute aussi destiné à impressionner, quoique Mgr de Pins ait pris soin de préciser qu'il n'avait été poussé à le faire, ni par "l'amour-propre", ni par "la vaine recherche de la gloire humaine", mais par le souci de rendre un "hommage d'action de grâce solennel à Notre Seigneur Jésus-Christ".(1) En effet, dès le 6 juin Le Courrier de Lyon, attaquant en Mgr de Pins "l'homme politique", déclarait laisser "de côté la question de sa capacité, bien que sous ce rapport il se soit élevé du sein du clergé lui-même des plaintes dont (il avait) cru inutile de se faire l'écho".(2)

Peu après, Le Réparateur prenait quant à lui la défense d'un "vertueux" prélat dont "la main généreuse s'ouvrait toujours lorsqu'il s'agissait de créer et de conserver des établissements utiles", dont "aucune de ses journées, aucune de ses veilles n'était sans fruit pour les bonnes oeuvres" qui "n'écoutait ni son âge, ni ses infirmités...".(3) L'année

---

(1) Circulaire-Bilan du I° juillet I839. Conclusion.
(2) Le Courrier de Lyon. Editorial du 6 juin I839.
(3) Le Réparateur du 26 juin I839.

suivante allait paraître dans La Revue du Lyonnais, sous le titre "Quinze ans de l'Eglise de Lyon", l'implacable réquisitoire de F.Z. Collombet contre l'Administrateur-Apostolique. Celui-ci, pour excessif, et souvent injuste qu'il ait été , devait très probablement se faire l'écho de l'opinion d'une fraction des catholiques et du clergé.

Ce fut donc, sans doute, pour mettre fin aux polémiques et devancer les critiques à prévoir, que Mgr de Pins publia, le Iº juillet I839, le bilan de son administration. Il apportait ainsi des faits incontestables. Qu'il soit parvenu, ou non, à faire reconnaître ses mérites, on devait admettre le caractère positif de son séjour à Lyon. Quant au reste, fréquentation des offices et des sacrements, progrès ou déclin de la foi, rapports entre le pouvoir politique et le catholicisme et ses prêtres, il ne pouvait être mesuré, ni pesé, pas plus par F.Z. Collombet que par Mgr de Pins. Et pourtant, c'était là l'essentiel pour la vie d'un diocèse. Retenons cependant, puisque notre propos n'est pas de juger Mgr de Pins,(1) mais de suivre la vie de l'Eglise de Lyon, pendant une période de la Monarchie de Juillet, que celle-ci , malgré les difficultés de la Révolution, les compromissions

---

(1) On peut toutefois retenir ce jugement nuancé sur "le vieux prélat" : "digne de son diocèse...sinon par son génie...du moins par ses vertus, par sa charité". In L'Homme de La Roche" Bi-hebdomadaire. Nº du 5 décembre I839.
A.D.R., M. dossier "affaires de police".

de la Restauration, les réticences de Juillet I830, était singulièrement vivante, à l'écoute des transformations économiques, aux prises avec la misère populaire, en plein essor spirituel, en plein renouveau intellectuel. Sans doute cela était-il davantage l'oeuvre de quelques uns que de tout le peuple chrétien, de quelques prêtres et laïcs, que de l'archevêché, sans doute, aussi, malgré une incontestable amélioration des rapports du clergé et de l'administration civile, la pacification des esprits n'était-elle pas totale. Mais n'était-ce pas précisément l'existence même de cette avant-garde qui était le signe le plus sûr de la vitalité de l'Eglise de Lyon ? N'était-ce pas précisément pour permettre une détente durable que Paris avait demandé, et Rome accepté, la nomination d'un titulaire au siège de Lyon, qui ne soit pas Mgr de Pins ?

Controverse à propos du choix d'un primat des Gaules.

Tel était ce diocèse de Lyon, dont les destinées allaient désormais être guidées par un nouveau prélat. La nomination d'un primat des Gaules ne manquait pas d'ailleurs de poser au gouvernement de délicats problèmes, de susciter dans l'opinion de vives controverses. Car Mgr de Pins étant parti pour des motifs essentiellement politiques, des considérations du même ordre devaient intervenir dans le choix de son successeur.

Le Courrier de Lyon, le premier, fit entendre son point de vue, et dénonça énergiquement "le mouvement que se donne déjà un certain parti pour conserver à la tête du diocèse...un homme qui réponde...à ses vues, qui soit...selon son coeur, et qui perpétue sur le siège archiépiscopal de Lyon la tradition des bonnes doctrines (doctrines politiques, entendons-nous bien) dont Monseigneur d'Amasie est le dépositaire fidèle".(1) Il précisa même qu'il "repouss(ait) plus énergiquement encore (que Mgr de Pins) des candidats qui apporteraient sur le siège de Lyon des opinions identiques et qui mettraient au service de ces opinions des facultés moins affaiblies par l'âge". Or, Mgr de Bonald, dont le nom était souvent avancé, était l'un "des plus fougueux champions de la légitimité que compte l'épiscopat français...(le nommer) serait de la part du gouvernement, manquer en même temps à son devoir et à son intérêt". Le même journal revenait à la charge le lendemain en indiquant le nom de quelques candidats qui seraient bien accueillis(2): "l'abbé Olivier, curé de St Roch à Paris, attaché à la famille règnante et par là à la Révolution de Juillet". Mais pensant qu'un tel choix déplairait par trop à la majorité des fidèles, il avançait aussi le nom de Mgr Donnet, évêque de Bordeaux, ancien curé de Villefranche, car "en lui se trouvent réunies les vertus d'un

---

(1) Editorial du N° du 6 juin I839.
(2) Le Courrier de Lyon, éditorial du 7 juin I839.

prélat exemplaire, l'activité et l'esprit conciliant d'un administrateur habile, des opinions modérées qui, en offrant toute garantie désirable à l'ordre de chose actuel, sont de nature à repousser personne".(1)

Le Censeur, de son côté, était également hostile à une personnalité légitimiste, mais considérait avec mépris les efforts du Courrier de Lyon, et se faisait peu d'illusion sur la fermeté du gouvernement : "Quand on soutient les processions, quand on appuie l'autorité locale dans ses illégalités, on doit aller jusqu'au bout, et se faire congréganiste".(2) Quant à l'organe légitimiste et catholique, Le Réparateur, il se tint à l'écart du débat, et se contenta, le 24 juin, de s'élever contre ceux qui proposaient des candidats et se permettaient de juger leurs mérites ; pour eux "enfants soumis de l'Eglise, (ils étaient) toujours prêts à reconnaître ses droits, et à accepter ses lois".(3)

Mais à cette date le successeur de Mgr de Pins était déjà nommé. Le choix du gouvernement s'était finalement porté sur le Cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, dont il avait fait, le I3 juin,(4) le primat des Gaules. La nomination d'un évêque fort âgé et relativement effacé, tradui-

---

(1) Sur Mgr Donnet et sa souplesse, voir Rambaud, p. 86.
(2) Le Censeur, N° des 7 et I4 juin I839.
(3) Le Réparateur, N° du 24 juin I839.
(4) Date donnée par Lestra, op. cit.

sait le désir du gouvernement de ne mécontenter personne. Le Courrier de Lyon, pour sa part, considéra ce choix comme "un compromis entre orléanistes et légitimistes",(1) et ouvrait ses colonnes à "un prêtre" qui affirmait que "le Gouvernement de Juillet s'était montré bien plus sage que ses devanciers...Nous n'avons plus à craindre le rigorisme de Mgr de Bonald...".(2) Ozanam de son côté, écrivait à Lacordaire : "La nomination de S.E. le Cardinal d'Isoard contribuera peut-être à consommer l'oeuvre de conciliation entre le passé et l'avenir, la réunion de tous ceux qui croient et qui aiment sous une bannière où ne brilleront plus les devises d'une école, ni les couleurs d'un parti".(3)

Il semblait donc qu'une page de l'histoire de l'Eglise de Lyon venait d'être définitivement tournée. Mais, circonstance fortuite, et qui allait tout remettre en question, le Cardinal d'Isoard mourait à Paris, le 7 octobre I839, alors qu'il s'apprêtait à prendre possession de son siège.(4) Certes le grand âge du nouveau prélat permettait d'entrevoir une mort relativement rapide, et les milieux légitimistes , avaient, dès sa nomination, formulé le projet de faire de Mgr de Bonald son coadjuteur? Ils auraient ainsi réparé leur

---

(1) Le Courrier de Lyon, éditorial du 20 juin I839.
(2) Lettre citée d'un prêtre "anonyme", au Courrier de Lyon N° du 2I juin I839.
(3) Lettre citée d'Ozanam à Lacordaire, 26 août I839.
(4) Lestra, op. cit.

premier échec, et assuré l'avenir.(1) Mais le projet n'avait pas abouti, et le problème de la succession au siège de Lyon se posait à nouveau dans les mêmes termes que cinq mois auparavant.

Mgr de Pins, toujours administrateur provisoire, se lamentait : "Voilà une nouvelle complication de notre situation. Je serais bien reconnaissant de savoir quelque chose relatif à l'avenir du diocèse".(2) Aussitôt reprirent les campagnes de presse, les unes hostiles, les autres favorables à Mgr de Bonald ou à l'inverse, à l'abbé Olivier. Ainsi, par exemple, un nouveau journal, L'Homme de la Roche, écrivait(3) : "Que le gouvernement ne nous envoie pas ce curé de Paris, du nom d'Olivier, dont on nous a plusieurs fois menacé ; qu'il sache que les moeurs mondaines, ambitieuses, remuantes du clergé de Paris ne conviennent pas à notre église...". Il appelait par contre de ses voeux Mgr de Bonald, "le plus jeune et l'un des plus méritants de nos évêques". Et il concluait : "L'intérêt est grave, que le ministère ne précipite rien, et qu'il sache bien que si le siège de Paris a une haute importance par cela seul qu'il est placé dans le centre politique, celui

---

(1) Protestation contre ce projet dans Le Courrier de Lyon, du 2 juillet 1839.
(2) Lettre de Mgr de Pins au consul de France à Rome. 11 octobre 1839. A.A.., R.C.A.
(3) L'Homme de la Roche : bihebdomadaire, n° 38, 1° année. 5 décembre 1839.

de Lyon en a une mille fois plus haute encore, parce qu'il est placé dans le centre religieux du royaume, parcequ'il est le fils aîné de celui de St Pierre, parce qu'il a une histoire, le plus saint et le plus glorieux passé autour de lui. Espérons et prions".

Mais déjà le choix du gouvernement était fait. Par ordonnance du 4 décembre I839, Mgr de Bonald était transféré du Puy à Lyon.(1) Les légitimistes satisfaits, l'opinion orléaniste et la presse de gauche ne cachèrent pas leur mécontentement. Le Courrier de Lyon protesta, comme on pouvait le prévoir.(2) Le Censeur reprocha au gouvernement d'avoir cédé au clergé et aux légitimistes, et quoiqu'il eût "peu l'habitude de se mêler aux querelles religieuses" ne put "s'empêcher de déplorer aussi le choix de Mgr de Bonald".(3)
Le Iº juillet I840, cependant, Mgr de Bonald prenait possession du siège archiépiscopal de Lyon, en présence des autorités civiles et militaires.(4)

---

(1) Lestra op. cit.
(2) Le Courrier de Lyon, nº de décembre I839.
(3) Le Censeur, éditorial du II décembre I839.
(4) Lettres d'invitation à la cérémonie, 29 et 30 juin I840. A.D., I[illegible] I64.

Cette fois, c'en était bien fini de l'administration apostolique. Le diocèse de Lyon avait retrouvé un archevêque titulaire. Allait-il, en même temps, retrouver définitivement cette paix et cette unité qu'Ozanam avait pu croire assurées un an plus tôt ? Le gouvernement allait-il gagner au départ de Mgr de Pins le ralliement du clergé lyonnais au régime ? Le problème semblait demeurer entier.L'hostilité même avec laquelle certains milieux avaient accueilli Mgr de Bonald pouvait permettre d'en douter, de se demander à qui profiterait finalement le départ de l'administrateur apostolique. La présence à la tête du diocèse d'un jeune et dynamique prélat pouvait toutefois laisser augurer un essor nouveau de l'Eglise de Lyon.

C O N C L U S I O N

VERS L'INDEPENDANCE POLITIQUE DE L'EGLISE ?

I835-I840 : l'emplacement des bancs des autorités dans les églises, la gestion des fonds des conseils de fabrique, demeuraient des occasions de conflits entre le pouvoir politique et l'autorité spirituelle. Mais, peu à peu, les desservants acceptaient de célébrer les fêtes d'un régime, qui, malgré leur secret désir, se consolidait. Les manifestations extérieures du culte, d'abord occasions de troubles et d'anticléricalisme, étaient peu à peu admises. Les traditionnelles processions de la Fête Dieu, primitivement interdites, étaient acceptées, tendaient même à être favorablement considérées par un gouvernement qui y voyait un symptôme rassurant. Les secours de l'Etat à la religion se faisaient progressivement plus importants. Le gouvernement se rendait compte que la collaboration de l'Eglise lui était précieuse. Enfin, d'un clergé considéré en bloc comme fidèle à la Branche Aînée, se levaient quelques prêtres prêts à répondre aux avances de la presse orléaniste.

Avec la retraite de celui qui, de par son rang et ses opinions, avait incarné aux yaux de beaucoup l'attachement obstiné de l'Eglise de Lyon à la légitimité, semblait

disparaître le dernier obstacle à un apaisement définitif. Le bilan dont son départ avait été l'occasion pouvait rassurer les catholiques, quant à la force et à la vitalité de leur diocèse.

A Lyon l'Eglise et le régime sortaient donc renforcés et raffermis des épreuves et des incertitudes des quatre premières années de la Monarchie de Juillet. L'arrivée d'un nouveau prélat ne pouvait-elle pas ouvrir la voie à un accord entre deux forces qui étaient en partie parvenues à se comprendre, s'estimer et s'entr'aider ?

Certes, la personnalité même de Mgr de Bonald ne laissait-elle pas d'être inquiétante. Certes, les milieux favorables au régime et à son entente avec le clergé, sous des apparences de désir de collaboration sans arrière-pensée, laissaient parfois percer des intentions moins pures, envisageaient une collaboration sans distinction aucune du spirituel et du temporel une nouvelle identification du clergé et de la religion au régime politique.

Cependant, certains commençaient à admettre que "la distinction du spirituel et du temporel était une assez bonne chose".(1) "Parmi les laïcs influents...quelques uns commençaient à s'apercevoir que la foi souffrait de cette

---

(1) Lettre citée, de l'abbé B. au Courrier de Lyon. n° du 9 juin I839.

alliance avec les intérêts et les passions politiques où ils l'avaient compromise".(1) Enfin, dans son premier mandement, Mgr de Bonald, abordant les questions politiques, "se retrancha dans une parfaite indépendance, dans un dégagement qui méritait d'être signalé comme indiquant une voie où le clergé devra entrer tôt ou tard".(2)

Ne pouvait-on pas voir, dans ces symptômes d'une évolution certaine des esprits, le présage de l'indépendance d'une Eglise, capable d'admettre loyalement les transformations politiques, de respecter l'ordre établi sans l'encenser, de le voir s'écrouler sans essayer d'en reconstituer les débris ?

---

(1) Lettre citée d'Ozanam à Lacordaire, 29 août 1839.
(2) F.Z. Collombet : art. cit. "15 ans de l'Eglise de Lyon" 2° partie.

C O N C L U S I O N

G E N E R A L E

L'installation de la Monarchie de Juillet rompait définitivement, en France, avec l'Ancien Régime. Une organisation économique nouvelle s'élaborait; l'ordre social faisait apparaître de plus en plus clairement la misère ouvrière; la tolérance religieuse était au pouvoir; les rationalistes se trouvaient à la tête de l'Université; le gouvernement du pays était entre les mains de la bourgeoisie industrielle, commerçante et libre-penseuse.

La Révolution de I830, qui était à l'origine de ces profondes transformations, avait surpris une Eglise qui tendait à s'identifier avec la Restauration. Le mouvement qui entraîna la chute de Charles X, ébranla donc tout naturellement son alliée, et la laissa profondément hostile à l'ordre nouveau qui s'instaurait. Mais de part et d'autre les passions s'apaisèrent : à Lyon cela demanda quatre ans ; deux révoltes ouvrières, dans lesquelles le gouvernement chercha à compromettre le clergé ; deux changements de préfets. Enfin s'ouvrit une assez longue période de relative tranquillité. La bourgeoisie triomphait, les intellectuels prenaient possession des chaires de la Faculté des Lettres, le régime s'affermissait.

L'Eglise de Lyon n'aurait pu demeurer plus longtemps indifférente ou étrangère aux transformations qui s'opéraient sous ses yeux. En raison même de son recrutement

essentiellement étranger à la bourgeoisie dominante, elle ne se penchait qu'avec hésitation et circonspection sur l'organisation économique du pays. Par contre, elle fut d'emblée attentive à la misère populaire dont les évènements de 1834 lui avaient montré toute la profondeur. Ne se contentant pas de poursuivre et de parfaire ses oeuvres de charité, elle s'orienta peu à peu, grâce à l'initiative de quelques uns, vers l'action sociale, laissa quelques fidèles audacieux examiner d'un oeil critique le capitalisme naissant. Elle se faisait à l'idée que les temps du primat de l'agriculture étaient révolus, qu'elle devait s'adapter à la cité industrielle, mais sans déterminer encore si elle devait prendre place aux côtés des chefs d'entreprises ou aux côtés des travailleurs manuels.

Ses prêtres avaient sans doute une formation imparfaite, mais devant l'essor intellectuel du siècle, l'Eglise s'efforçait d'en combler les lacunes. Elle faisait face avec ardeur au zèle nouveau des protestants ; développait et approfondissait les fondements de la foi. Ses fidèles, pour une part notable, participaient au renouveau poétique national et plus encore au développement culturel local ; suivaient les progrès de la science et de la philosophie, dans un esprit de compréhension et de foi ; tenaient un rang honorable dans l'enseignement supérieur ; ménageaient, enfin,

une place pour la religion dans le monde intellectuel en formation. Certes l'Eglise ne se souciait-elle pas de façon nouvelle de l'enseignement secondaire, mais elle savait répondre avec compétence et dévouement aux transformations intervenues dans l'instruction primaire. Nulle incompréhension insurmontable ne semblait s'annoncer entre la Religion et la pensée moderne, entre la science et la foi.

Du fait de son origine sociale et de sa formation, le clergé demeurait légitimiste. Cependant les conflits, nombreux encore entre l'administration ecclésiastique et l'administration civile, perdaient progressivement de leur fréquence et de leur gravité. Les nostalgies attardées de la Restauration et de l'anticléricalisme commençaient à faire place, de part et d'autre, à des tentatives de ralliement. La mort du Cardinal Fesch permettait d'écarter du diocèse un prélat dont l'intransigeance semblait le dernier obstacle à un accord sans réserve de l'Eglise et de l'Etat. Si elle ne garantissait pas que le clergé dût rompre complètement avec le passé, la personnalité même de son successeur permettait d'écarter toute crainte de compromissions nouvelles entre le pouvoir spirituel et le pouvoir politique.

Ainsi, après quatre ans d'épreuves etcinq ans de recherches, l'Eglise de Lyon semblait s'orienter vers la compréhension des transformations économiques et sociales, la

conciliation vis-à-vis du renouveau intellectuel, l'indépendance à l'égard des forces politiques. Tels étaient les résultats auxquels elle était parvenue, souvent précédée en cela par l'initiative hardie de quelques uns de ses enfants, mais cependant toujours disposée à les suivre, car ils lui étaient eux-mêmes profondément attachés. Elle avait donc pratiquement rompu avec la Restauration. Elle avait su être présente au monde contemporain, à la France de Louis-Philippe. Elle semblait, enfin, plus que par le passé, capable d'affronter les épreuves à venir.